



VOLUME
1

COMPTES PUBLICS

2014
2015

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière
terminée le 31 mars 2015

Québec 

COMPTES PUBLICS 2014-2015

VOLUME 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2015

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)

Comptes publics 2014-2015 – Volume 1

**Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Novembre 2015**

**ISSN 0706-2869 (Imprimé)
ISSN 1925-1815 (PDF)**

© Gouvernement du Québec, 2015

Son Honneur l'honorable J. Michel Doyon
Lieutenant-gouverneur du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2015.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carlos Leitão', with a stylized, cursive script.

Carlos Leitão

Québec, novembre 2015

Monsieur Carlos Leitão
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2015, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simon-Pierre Falardeau', with a stylized flourish at the end.

Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, novembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS.....	11
---------------------------------------	----

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015.....	15
2. RETOUR SUR LE BUDGET 2014-2015	17
3. RISQUES ET INCERTITUDES.....	19
4. ANALYSE DES ÉCARTS.....	21
4.1 COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS AVEC CEUX DU BUDGET	22
4.2 COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS AVEC CEUX DE L'ANNÉE FINANCIÈRE PRÉCÉDENTE	26
5. LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE.....	32
6. ANALYSE DES PRINCIPALES TENDANCES	34
7. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES INDICATEURS	46
ANNEXE 1 - STATISTIQUES FINANCIÈRES.....	59
ANNEXE 2 - INFORMATIONS PAR SECTEURS DE REDDITION DE COMPTES.....	65
ANNEXE 3 - GLOSSAIRE	69

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ.....	79
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	81
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	87
ÉTAT CONSOLIDÉ DES DÉFICITS CUMULÉS.....	88
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	89
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE.....	90
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	91

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES	93
2. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE.....	105
3. MODIFICATIONS COMPTABLES	106
4. TRANSFERTS FINANCÉS PAR LE RÉGIME FISCAL.....	107
5. ENCAISSE.....	108
6. PLACEMENTS TEMPORAIRES	109
7. DÉBITEURS	110
8. PRÊTS ET PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	111
9. FONDS DES GÉNÉRATIONS	114
10. CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER	116
11. REVENUS REPORTÉS	117
12. AUTRES PASSIFS	119
13. TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À REMBOURSER.....	120
14. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	121
15. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	135
16. DETTES.....	137
17. IMMOBILISATIONS	143
18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES.....	146
19. GARANTIES D’EMPRUNTS.....	151
20. ÉVENTUALITÉS	154
21. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE	155
22. BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA)	157
23. CHIFFRES COMPARATIFS	159

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. ASSEMBLÉE NATIONALE, PERSONNES DÉSIGNÉES, MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	161
2. ORGANISMES, FONDS SPÉCIAUX ET FONDS D'AMORTISSEMENT DU GOUVERNEMENT.....	163
3. ORGANISMES DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION DU GOUVERNEMENT.....	166
4. ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	176
5. MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT EXERÇANT DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT	177
6. REVENUS	178
7. DÉPENSES	179
8. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	180
9. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	190
10. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES DU GOUVERNEMENT	194

Présentation des comptes publics

Les *Comptes publics 2014-2015* présentent la situation financière du gouvernement du Québec et ses résultats de fonctionnement. Afin d'en accroître l'utilité et la transparence, ils englobent une analyse financière. L'analyse présente l'évolution des principales tendances quant aux postes importants des états financiers consolidés.

Le ministère des Finances considère que l'utilisation d'indicateurs constitue un outil efficace pour être en mesure d'étudier l'évolution de l'état des finances du gouvernement. C'est la raison pour laquelle onze indicateurs sont présentés à la section « Analyse des états financiers consolidés ».

Les *Comptes publics 2014-2015* présentent l'information relative aux résultats réels de l'année financière terminée le 31 mars 2015. Les prévisions initiales pour cette année financière ont été présentées dans le budget 2014-2015 du 4 juin 2014 et ont été révisées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* du 2 décembre 2014. Des résultats préliminaires ont été présentés dans le budget 2015-2016 du 26 mars 2015. Conformément aux normes adoptées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), l'analyse comparative avec le budget, présentée dans ce document, a été réalisée avec les prévisions initiales du budget 2014-2015 présentées le 4 juin 2014.

Les comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2015 ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

La préparation des comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, fonds, organismes du gouvernement et de ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que d'employés des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la publication de ces documents.

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui facilite la compréhension des opérations réalisées au cours de l'année financière 2014-2015.

Les états financiers consolidés se composent de plusieurs éléments.

- L'état consolidé des résultats de fonctionnement rend compte du surplus ou du déficit annuel découlant des activités de l'année financière. Il présente les revenus du gouvernement, les coûts des services et d'autres charges de l'année.

Présentation des comptes publics (suite)

- L'état consolidé des déficits cumulés montre l'évolution des déficits cumulés en tenant compte des résultats de l'année financière, des éléments qui y ont été imputés directement ainsi que de divers redressements dus à des modifications comptables.
- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières du gouvernement du Québec ainsi que ses obligations. Il établit la dette nette, composée des déficits cumulés et des actifs non financiers.
- L'état consolidé de la variation de la dette nette rend compte de l'incidence combinée sur la dette nette des résultats de l'année financière, des variations des actifs non financiers, des éléments imputés directement aux déficits cumulés ainsi que des redressements dus à des modifications comptables.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fournit l'information sur les liquidités du gouvernement générées ou utilisées, au cours de l'année financière, dans le cadre des activités de fonctionnement, d'investissement en placements et en immobilisations et de financement.
- Les notes et les annexes fournissent des renseignements additionnels à l'égard des rubriques des états financiers consolidés et font partie intégrante des états financiers consolidés. Elles incluent également un sommaire des principales conventions comptables utilisées pour la préparation des états financiers consolidés ainsi que de l'information consolidée par missions gouvernementales sur les résultats de fonctionnement.

Conformément à la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), la vérificatrice générale du Québec prépare, à titre d'auditeur indépendant, un rapport accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement, dans lequel elle exprime son opinion sur ces états financiers.

Volume 2 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux

Le volume 2 présente des renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu, lequel est constitué du fonds général et des fonds spéciaux. Ce volume se divise en deux parties. La première partie expose les revenus des ministères et des organismes budgétaires, leurs crédits autorisés ainsi que les dépenses et les autres coûts imputés sur chacun de ces crédits et, finalement, les opérations financières des comptes à fin déterminée qu'ils administrent. La deuxième partie présente les revenus des fonds spéciaux, leurs dépenses approuvées et celles réalisées ainsi que leurs investissements approuvés et ceux réalisés.



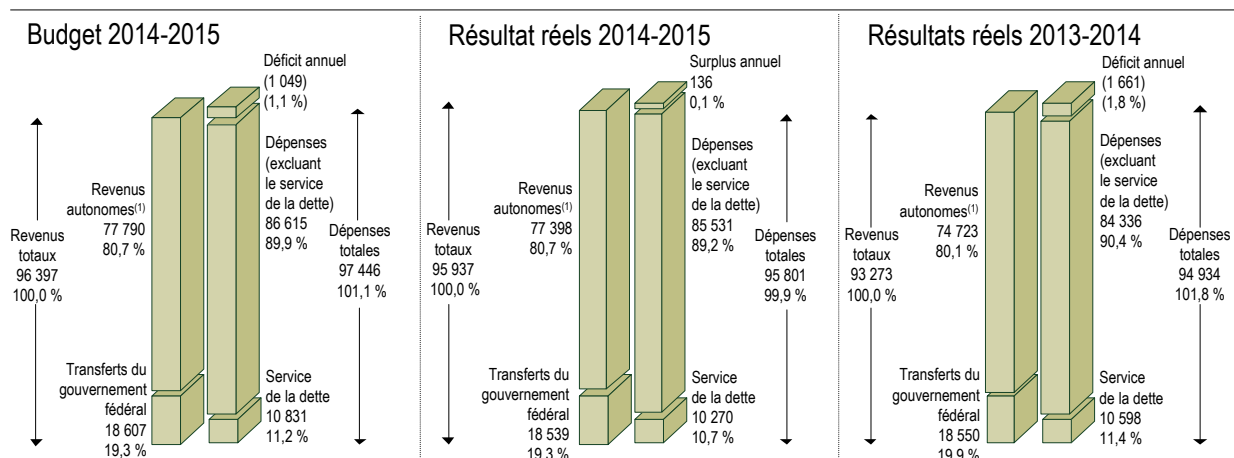
ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Faits saillants de l'année financière 2014-2015

Résultats de fonctionnement consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015

(en millions de dollars)



Note : Selon les données du tableau « Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés » présenté à la page 21. Les proportions exprimées en pourcentage sont établies sur la base des revenus totaux.

- (1) Les revenus autonomes incluent les revenus de 1 301 M\$, 1 279 M\$ et 1 121 M\$ du Fonds des générations, respectivement pour le budget 2014-2015 du 4 juin 2014 et les résultats réels 2014-2015 et 2013-2014.

Solde budgétaire

Lors du budget 2014-2015 du 4 juin 2014, ci-après le budget, le gouvernement prévoyait un déficit annuel de 1 049 millions de dollars. En tenant compte de l'affectation au Fonds des générations de 1 301 millions de dollars de revenus, le solde budgétaire prévu au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire¹ était déficitaire de 2 350 millions de dollars.

Les résultats de l'année financière 2014-2015 présentent un surplus annuel de 136 millions de dollars. En tenant compte d'un versement des revenus dédiés de 1 279 millions de dollars au Fonds des générations, le solde budgétaire, représentant le résultat des opérations de l'année, est déficitaire de 1 143 millions de dollars², soit une amélioration de 1 207 millions de dollars par rapport à la prévision du budget.

¹ RLRQ, chapitre E-12.00001.

² Excluant l'impact des modifications comptables dont l'information est présentée à la section 5 à la page 32.

1. Faits saillants de l'année financière 2014-2015 (suite)

Revenus consolidés

Le total des revenus consolidés s'établit à 95 937 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 460 millions de dollars ou de 0,5 % comparativement au budget. Par rapport à l'année financière 2013-2014, les revenus ont augmenté de 2 664 millions de dollars ou de 2,9 %.

- L'écart entre les revenus de la présente année financière et ceux du budget initial s'explique par des revenus moins élevés que prévu, notamment au chapitre des revenus divers de 700 millions de dollars, des taxes à la consommation de 100 millions de dollars, des transferts du gouvernement fédéral de 68 millions de dollars, partiellement compensés par des révisions à la hausse des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens de 184 millions de dollars et des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 231 millions de dollars.
- L'augmentation de 2 664 millions de dollars entre les revenus de la présente année financière et ceux de l'année financière précédente s'explique essentiellement par des hausses de 1 870 millions de dollars des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, de 192 millions de dollars des taxes à la consommation, de 323 millions de dollars des droits et permis et de 158 millions de dollars des revenus du Fonds des générations.

Dépenses consolidées

Les dépenses consolidées s'élèvent à 95 801 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 1 645 millions de dollars ou de 1,7 % par rapport à la prévision du budget. En comparaison avec l'année financière précédente, ces dépenses ont augmenté de 867 millions de dollars ou de 0,9 %.

- Le budget 2014-2015 prévoyait une croissance de 1,9 % des dépenses consolidées, alors qu'elle a été de 0,9 %. Cette croissance moins élevée que prévu s'explique par une révision à la baisse, en 2014-2015, de 302 millions de dollars pour la mission « Santé et services sociaux », de 955 millions de dollars pour la mission « Économie et environnement », de 140 millions de dollars pour la mission « Gouverne et justice », de 561 millions de dollars du « Service de la dette », partiellement compensée par une révision à la hausse de 289 millions de dollars pour la mission « Éducation et culture » et de 24 millions de dollars pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles » par rapport à la prévision.
- L'augmentation de 867 millions de dollars entre les dépenses de l'année financière 2014-2015 et celles de l'année financière précédente s'explique par les hausses des dépenses de 1 191 millions de dollars au titre de la mission « Santé et services sociaux », de 302 millions de dollars de la mission « Éducation et culture », de 103 millions de dollars de la mission « Soutien aux personnes et aux familles » et de 32 millions de dollars de la mission « Gouverne et justice », partiellement compensées par des baisses de dépenses de 433 millions de dollars de la mission « Économie et environnement » et de 328 millions de dollars du « Service de la dette ».

2. Retour sur le budget 2014-2015

Le déficit annuel prévu dans le budget 2014-2015 était de 1 049 millions de dollars. Après l'affectation des revenus de 1 301 millions de dollars au Fonds des générations, le solde budgétaire prévu était déficitaire de 2 350 millions de dollars.

Revenus autonomes

La croissance prévue des revenus autonomes consolidés, excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement et ceux du Fonds des générations, s'élevait à 4,5 %, soit une hausse légèrement plus élevée que celle prévue de l'économie en terme nominal¹.

Revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les revenus des entreprises du gouvernement en 2014-2015 devaient décroître de 4,9 %, avant affectation au Fonds des générations, en raison principalement des résultats d'Hydro-Québec de 2013-2014 qui reflétaient, pour cette année, l'impact des températures froides.

Revenus dédiés au Fonds des générations

Le budget 2014-2015 prévoyait que les revenus du Fonds des générations devaient atteindre 1 301 millions de dollars. Ces revenus, inscrits aux états financiers consolidés du gouvernement, sont déduits du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral devaient diminuer de 1,1 % en 2014-2015. Cette évolution s'expliquait principalement par la fin des versements relatifs à la compensation fédérale pour l'harmonisation des taxes de vente. Cette diminution était compensée en bonne partie par une hausse de la péréquation, en raison notamment de l'intégration des révisions à la hausse de la population du Québec provenant du Recensement de 2011.

¹ Produit intérieur brut nominal.

2. Retour sur le budget 2014-2015 (suite)

Dépenses consolidées

Le budget 2014-2015 anticipait une croissance des dépenses consolidées, excluant le service de la dette, de 1,9 %. Le budget prévoyait une hausse de 791 millions de dollars des dépenses de la mission « Santé et des Services sociaux », de 493 millions de dollars des dépenses de la mission « Éducation et culture », de 266 millions de dollars des dépenses de la mission « Économie et environnement », de 171 millions de dollars des dépenses de la mission « Soutien aux personnes et aux familles » ainsi qu’une diminution de 144 millions de dollars des dépenses de la mission « Gouverne et justice ». La croissance anticipée provenait essentiellement de l’augmentation prévue des dépenses des réseaux de la santé et des services sociaux et de l’éducation ainsi que des fonds spéciaux.

Service de la dette consolidé

Le service de la dette devait augmenter de 2,1 %. Cette évolution s’expliquait par la hausse attendue des taux d’intérêt et par l’augmentation de la dette.

3. Risques et incertitudes

Les facteurs suivants sont des éléments de risque et d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus, notamment :

- les prévisions économiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir ses revenus budgétaires annuels, notamment toute variation observée au niveau de la croissance de l'économie, de l'emploi et de l'indice des prix à la consommation. Par exemple, une variation de 1,0 % du PIB nominal a un impact de l'ordre de 500 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement;
- le niveau des dépenses de programmes dont le coût est lié à la situation économique. Par exemple, l'évolution du marché du travail influence le coût des programmes de mesures d'aide à l'emploi et de sécurité du revenu. De même, en matière de santé, le vieillissement de la population augmente le risque de dépassement des coûts au chapitre des médicaments et des services à la population;
- les données économiques, fiscales ou démographiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir les revenus de transfert du gouvernement fédéral, de même que les négociations avec celui-ci, qui s'effectuent de façon régulière, peuvent modifier ces revenus;
- des situations imprévues telles que des catastrophes naturelles, des arrêts de travail, etc.;
- la variation des taux d'intérêt, qui a un impact sur le service de la dette, est présentée à la note 15 des états financiers consolidés (p. 135, 136);
- le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles (risque de crédit) est présenté à la note 15 des états financiers consolidés (p. 135, 136);
- la conclusion de certaines réclamations et causes en instance devant les tribunaux dont le gouvernement fait l'objet, lesquelles sont présentées à la note 20 des états financiers consolidés (p. 154).

Les états financiers consolidés font également état, à la note 2 (p. 105), des incertitudes auxquelles sont sujettes les estimations que requiert leur préparation.

Afin de réduire son exposition au risque, le gouvernement élabore des stratégies de gestion à l'égard de certaines de ces variables. À l'aide des politiques économiques, fiscales et budgétaires, le gouvernement influe sur ses revenus et dépenses (autres que le service de la dette) par :

- l'utilisation de prévisions qui reflètent les consensus des prévisionnistes;
- le suivi d'indicateurs économiques, budgétaires et financiers, dont le rapport mensuel de ses revenus et dépenses budgétaires, ainsi que le suivi des résultats des entités consolidées;
- la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie.

3. Risques et incertitudes (suite)

Un gouvernement ne peut à lui seul empêcher une récession ou les effets d'un ralentissement de l'économie. Il dispose par contre des moyens nécessaires pour jouer un rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise.

De plus, les politiques de financement amènent le gouvernement à influencer également sur son service de la dette en ayant recours à différentes stratégies, telles qu'elles sont décrites en détail dans la note 15 des états financiers consolidés (p. 135, 136).

4. Analyse des écarts

Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015

(en millions de dollars)

	Budget 2014-2015 ⁽¹⁾	Résultats réels au 31 mars 2015	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2014 (retraités) ⁽²⁾	Variation par rapport aux résultats réels de l'exercice précédent	
			\$	%		\$	%
REVENUS							
Impôt sur le revenu et les biens	41 551	41 735	184	0,4	39 865	1 870	4,7
Taxes à la consommation	17 657	17 557	(100)	(0,6)	17 365	192	1,1
Droits et permis	2 506	2 521	15	0,6	2 198	323	14,7
Revenus divers	9 670	8 970	(700)	(7,2)	8 932	38	0,4
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 105	5 336	231	4,5	5 242	94	1,8
Revenus du Fonds des générations	1 301	1 279	(22)	(1,7)	1 121	158	14,1
Revenus autonomes	77 790	77 398	(392)	(0,5)	74 723	2 675	3,6
Transferts du gouvernement fédéral	18 607	18 539	(68)	(0,4)	18 550	(11)	(0,1)
Total des revenus	96 397	95 937	(460)	(0,5)	93 273	2 664	2,9
DÉPENSES							
Santé et services sociaux	37 095	36 793	(302)	(0,8)	35 602	1 191	3,3
Éducation et culture	20 616	20 905	289	1,4	20 603	302	1,5
Économie et environnement	12 413	11 458	(955)	(7,7)	11 891	(433)	(3,6)
Soutien aux personnes et aux familles	9 623	9 647	24	0,2	9 544	103	1,1
Gouverne et justice	6 868	6 728	(140)	(2,0)	6 696	32	0,5
Sous-total	86 615	85 531	(1 084)	(1,3)	84 336	1 195	1,4
Service de la dette	10 831	10 270	(561)	(5,2)	10 598	(328)	(3,1)
Total des dépenses	97 446	95 801	(1 645)	(1,7)	94 934	867	0,9
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	(1 049)	136	1 185	—	(1 661)	1 797	—

(1) Selon les données présentées dans le budget 2014-2015 du ministère des Finances, déposé le 4 juin 2014. Certaines données du budget 2014-2015 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée dans les états financiers consolidés.

(2) Certaines données de l'année 2013-2014 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2015.

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget

Revenus consolidés

Les revenus consolidés pour l'année financière 2014-2015 ont été moins élevés que prévu de 460 millions de dollars par rapport au budget, résultant d'une révision à la baisse de 392 millions de dollars des revenus autonomes et de 68 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

Revenus autonomes

La révision à la baisse des revenus autonomes de 392 millions de dollars par rapport au budget résulte principalement de la combinaison des écarts suivants :

- des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens plus élevés que prévu de 184 millions de dollars, s'expliquant notamment par :
 - des revenus plus importants que ceux anticipés de l'impôt sur le revenu des particuliers, reflétés notamment par un niveau de revenu imposable en 2014 plus élevé qu'attendu;
 - une croissance plus forte que prévu des revenus des impôts des sociétés, qui s'explique principalement par un excédent d'exploitation net des sociétés plus élevé qu'anticipé;
- de la révision à la baisse de 100 millions de dollars des revenus de taxes à la consommation, qui provient notamment des revenus de la taxe spécifique sur les carburants moins élevés que prévu, résultant de ventes de carburants plus faibles qu'anticipées;
- de la révision à la baisse de 700 millions de dollars des revenus divers, qui provient principalement :
 - d'une diminution de 358 millions de dollars des revenus d'intérêts et d'amendes, confiscations et recouvrements au fonds général;
 - d'une baisse de 342 millions de dollars attribuable principalement aux organismes du réseau de la santé et des services sociaux;
- de la révision à la hausse de 231 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui découle principalement d'un résultat net meilleur que prévu d'Hydro-Québec dû à des températures froides à l'hiver 2015;
- de la révision à la baisse de 22 millions de dollars des revenus du Fonds des générations, en raison principalement des revenus de placement moins élevés que prévu.

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Revenus consolidés (suite)

Transferts du gouvernement fédéral

Les transferts du gouvernement fédéral sont inférieurs de 68 millions de dollars par rapport à la prévision présentée dans le budget 2014-2015. Cet écart s'explique notamment par une révision à la baisse de 165 millions de dollars des revenus constatés de la taxe fédérale sur l'essence pour le financement des infrastructures municipales. Cette diminution est compensée en partie par des revenus non prévus de 103 millions de dollars à la suite du règlement du litige avec le gouvernement fédéral concernant le programme de stabilisation des revenus.

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Dépenses consolidées

Le total des dépenses consolidées pour l'année financière 2014-2015, excluant le service de la dette, s'établit à 85 531 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 1 084 millions de dollars par rapport à celles prévues au budget. Les variations des dépenses consolidées à chacune des missions s'expliquent par :

- la diminution de 302 millions de dollars des dépenses pour la mission « Santé et services sociaux » qui découle notamment de la baisse de :
 - 85 millions de dollars des programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
 - 57 millions de dollars des dépenses de certains fonds spéciaux et organismes autres que budgétaires, notamment Héma-Québec, le Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux et le Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux;
- l'augmentation de 289 millions de dollars des dépenses pour la mission « Éducation et culture », qui s'explique essentiellement par :
 - des dépenses plus importantes dans les commissions scolaires, lesquelles ont été financées notamment par l'utilisation d'une partie de leurs surplus cumulés;
 - des dépenses d'amortissement moindres que prévu de 110 millions de dollars au regard des immobilisations des établissements des réseaux de l'éducation;
- la diminution de 955 millions de dollars des dépenses pour la mission « Économie et environnement », qui résulte notamment de la baisse de :
 - 162 millions de dollars de la contribution octroyée par La Financière agricole du Québec aux programmes Agri-stabilité, Agri-Québec et d'assurance stabilisation des revenus agricoles en raison des conditions économiques favorables;
 - 142 millions de dollars des dépenses fiscales à l'égard des crédits d'impôt LogiRénov, pour l'investissement et pour les titres multimédias;
 - 271 millions de dollars attribuable à des reports de projets et à des dépenses moindres que prévues dans les programmes de certains organismes ou ministères;
- l'augmentation de 24 millions de dollars des dépenses pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles », qui résulte notamment de la hausse des dépenses relatives au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants;

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- la diminution de 140 millions de dollars des dépenses pour la mission « Gouverne et justice », qui s'explique, entre autres, par le recouvrement de sommes non prévues par le gouvernement concernant la tragédie de Lac-Mégantic, à la suite de l'homologation par la Cour supérieure du plan de compromis et d'arrangement présenté par des tierces parties en regard de leur contribution financière en lien avec la tragédie.

Le service de la dette consolidé est inférieur de 561 millions de dollars par rapport à la prévision du budget 2014-2015 en raison principalement des taux d'intérêt qui ont été plus faibles que prévu.

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente

Revenus consolidés

Les revenus totaux du gouvernement pour l'année financière 2014-2015 ont augmenté de 2 664 millions de dollars par rapport à l'année financière précédente, résultant essentiellement de l'augmentation de 2 675 millions de dollars des revenus autonomes et d'une baisse de 11 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

Revenus autonomes

La hausse des revenus autonomes de 2 675 millions de dollars, soit de 3,6 %, est principalement attribuable à :

- une augmentation de 1 870 millions de dollars des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens, due plus particulièrement à :
 - une hausse de 1 344 millions de dollars des revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers, découlant principalement de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne et du nombre d'emplois par rapport à l'année financière précédente, de l'augmentation des revenus de retraite et de l'augmentation des autres revenus assujettis à l'impôt des particuliers;
 - une augmentation de 212 millions de dollars des revenus de l'impôt des sociétés, attribuable en bonne partie à la hausse de la contribution des institutions financières, à la réduction annoncée de 20 % des taux de plusieurs crédits d'impôt remboursables ainsi qu'à l'augmentation de l'excédent d'exploitation net des sociétés;
 - une hausse de 146 millions de dollars des cotisations pour les services de santé, provenant notamment de l'augmentation des revenus assujettis à la contribution santé progressive;
- une augmentation de 192 millions de dollars des revenus provenant des taxes à la consommation, qui résulte principalement de :
 - l'augmentation de 281 millions de dollars des revenus de taxe sur les ventes, attribuable en bonne partie à la hausse des ventes taxables;
 - la diminution de 95 millions de dollars des revenus de taxe sur les carburants, attribuable notamment à la baisse des ventes taxables;

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Revenus consolidés (suite)

Revenus autonomes (suite)

- une augmentation de 323 millions de dollars des revenus de droits et permis, qui s'explique principalement par :
 - une hausse de 185 millions de dollars des droits d'émission de gaz à effet de serre résultant de :
 - l'augmentation de 221 millions de dollars des revenus découlant de la vente aux enchères de ces droits;
 - la diminution de 36 millions de dollars des revenus de redevance sur les carburants et les combustibles fossiles en raison de la fin du prélèvement de cette redevance auprès des distributeurs d'énergie le 31 décembre 2014;
 - une augmentation de 56 millions de dollars des droits miniers, notamment attribuable à l'effet de l'impôt minier minimum exigible en vertu du nouveau régime d'impôt minier en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014;
 - une hausse de 41 millions de dollars des droits forestiers, en bonne partie attribuable à la hausse du prix moyen du bois;
 - une augmentation de 20 millions de dollars des droits d'immatriculation;
 - une augmentation de 15 millions de dollars des revenus des autres droits et permis;
- une augmentation de 158 millions de dollars des revenus du Fonds des générations, qui résulte principalement :
 - de l'affectation au fonds de 100 millions de dollars des revenus provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques;
 - du versement au fonds de 71 millions de dollars des revenus provenant de l'indexation du coût moyen de fourniture de l'électricité patrimoniale depuis avril 2014;
 - de la diminution de 24 millions de dollars des revenus de placement.

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Revenus consolidés (suite)

Transferts du gouvernement fédéral

La diminution des transferts du gouvernement fédéral de 11 millions de dollars, soit de 0,1 %, résulte notamment :

- d'une baisse de 1 467 millions de dollars relative au dernier versement de la compensation financière fédérale pour l'harmonisation des taxes de vente. Cette compensation fédérale pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS de 2 200 millions de dollars se répartissait en deux versements, soit un de 1 467 millions de dollars en 2013-2014 et l'autre de 733 millions de dollars en 2012-2013;
- d'une augmentation de 1 453 millions de dollars des revenus de péréquation qui s'explique essentiellement, d'une part, par l'intégration des révisions à la hausse de la population du Québec provenant du Recensement de 2011 et, d'autre part, par l'évolution des différentes variables affectant les revenus de péréquation;
- d'une hausse de 54 millions de dollars des revenus de transfert pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux, qui résulte principalement de la croissance annuelle de 3 % de l'enveloppe canadienne;
- d'une diminution de 43 millions de dollars des revenus des autres programmes fédéraux qui tient compte de l'obtention d'un paiement de 103 millions de dollars du gouvernement fédéral résultant de la réclamation du Québec à l'égard d'un paiement de stabilisation des revenus pour l'année 1991-1992.

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées

L'augmentation de 1 195 millions de dollars, soit de 1,4 %, des dépenses consolidées excluant le service de la dette, est attribuable aux variations suivantes :

- une hausse de 1 191 millions de dollars, soit de 3,3 %, des dépenses pour la mission « Santé et services sociaux », qui découle :
 - de la hausse de 898 millions de dollars des coûts de la main-d'œuvre, provenant essentiellement :
 - de la hausse de 497 millions de dollars des dépenses de rémunération des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, attribuable à l'indexation salariale de 2,0 % prévue aux conventions collectives à compter du 1^{er} avril 2014, aux avancements d'échelons et aux charges salariales reliées à la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux;
 - de l'augmentation de 256 millions de dollars de la rémunération versée aux médecins omnipraticiens, aux médecins spécialistes et aux pharmaciens découlant de la hausse du coût des actes professionnels;
 - de la hausse de 102 millions de dollars de la dépense des régimes de retraite, attribuable notamment à la prise en compte des nouvelles tables de mortalité pour les employés des secteurs public et parapublic et aux compensations financières que le gouvernement s'est engagé à verser dans le cadre des modifications législatives à l'égard du RREGOP et du RRPE;
 - de l'augmentation de 290 millions de dollars des dépenses attribuable à l'augmentation du coût des médicaments pour les personnes âgées et pour les personnes bénéficiant d'aides financières, du coût du crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés et de l'amortissement des immobilisations des agences du réseau de la santé et des services sociaux;

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- une augmentation de 302 millions de dollars, soit de 1,5 %, des dépenses pour la mission « Éducation et culture », qui découle notamment de :
 - la hausse de 254 millions de dollars des dépenses de rémunération des commissions scolaires, résultant de l'indexation des salaires, des avancements d'échelon et de l'accroissement de l'effectif enseignant à la suite de la hausse de la clientèle étudiante;
 - l'augmentation de 42 millions de dollars des dépenses de rémunération des cégeps, attribuable principalement à l'indexation salariale prévue aux conventions collectives et aux avancements d'échelon;
 - la hausse de 31 millions de dollars de la dépense des régimes de retraite, notamment attribuable à la prise en compte des nouvelles tables de mortalité pour les employés des secteurs public et parapublic, et aux compensations financières que le gouvernement s'est engagé à verser dans le cadre des modifications législatives à l'égard du RREGOP et du RRPE;
- une diminution de 433 millions de dollars, soit de 3,6 %, des dépenses pour la mission « Économie et environnement », qui s'explique notamment par les variations suivantes :
 - une diminution de 210 millions de dollars des dépenses de transfert de La Financière agricole du Québec, attribuable à la baisse de la contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles;
 - une baisse des provisions de 76 millions de dollars au Fonds du développement économique et au Fonds de développement nordique;
 - une baisse de 329 millions de dollars des dépenses de transfert de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, principalement attribuable à la fin du plan 2010-2014 et à la mise en œuvre du plan 2014-2019 des programmes d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de transport en commun;
 - une croissance de 162 millions de dollars des montants relatifs aux crédits d'impôt remboursables principalement pour la rénovation, qui s'explique notamment par une hausse du crédit d'impôt ÉcoRénov et l'instauration en 2014-2015 du crédit d'impôt LogiRénov;

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- une augmentation de 57 millions de dollars des dépenses du Fonds des ressources naturelles, principalement attribuable aux versements faits dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020;
- un accroissement de 103 millions de dollars, soit de 1,1 %, des dépenses pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles », qui provient notamment :
 - d'une hausse de 68 millions de dollars des subventions du ministère de la Famille, attribuable à l'accroissement des coûts des places en service de garde et à l'augmentation du nombre de places;
 - d'une hausse de 42 millions de dollars du montant des crédits d'impôt réclamés pour des frais de garde d'enfants;
- une hausse de 32 millions de dollars, soit de 0,5 %, des dépenses pour la mission « Gouverne et justice » qui résulte notamment d'une augmentation de 35 millions de dollars des dépenses relatives aux sites contaminés.

Enfin, le service de la dette a diminué de 328 millions de dollars par rapport à 2013-2014, soit de 3,1 %. Cette baisse s'explique principalement par les faibles taux d'intérêt et par la hausse des revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts et du fonds d'amortissement des régimes de retraite. Les revenus des fonds d'amortissement afférents à des emprunts et du fonds d'amortissement des régimes de retraite sont inscrits en déduction du service de la dette.

5. Loi sur l'équilibre budgétaire

Solde budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire prévoit que le gouvernement du Québec ne peut encourir aucun déficit budgétaire. Au 31 mars 2014 et 2015, les articles de la Loi, qui prohibaient un tel déficit ne s'appliquaient pas pour les années financières 2009-2010 à 2012-2013. Les modifications à la Loi, entrées en vigueur le 21 avril 2015, prolongent cette période pour y inclure les années 2013-2014 et 2014-2015. Conformément à la Loi actuellement en vigueur, le déficit budgétaire présenté au budget pour l'année financière 2014-2015 s'établissait à 2 350 millions de dollars.

L'année financière 2014-2015 s'est terminée avec un solde budgétaire déficitaire, représentant le résultat des opérations de l'année, de 1 143 millions de dollars, lequel prend en compte l'affectation d'une somme de 1 279 millions de dollars au Fonds des générations. Par ailleurs, après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 millions de dollars, le solde budgétaire est déficitaire de 725 millions de dollars.

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015

(en millions de dollars)

	Budget 2014-2015	Résultats réels au 31 mars 2015
Surplus (déficit) annuel	(1 049)	136
Revenus du Fonds des générations		
Revenus	(1 301)	(1 279)
Solde budgétaire représentant le résultat des opérations de l'année	(2 350)	(1 143)
Modifications comptables⁽¹⁾		
Application des IFRS – Hydro-Québec ⁽²⁾		124
Révision des revenus des années antérieures – Taxes à la consommation ⁽³⁾		294
	–	418
Solde budgétaire	(2 350)	(725)

(1) La Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001) prévoit, aux articles suivants, le traitement des modifications comptables :

- Article 2 « Le solde budgétaire pour une année financière est formé de l'écart entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement.
Il ne comprend pas :
- 1° les revenus et les dépenses comptabilisés au Fonds des générations institué par la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (chapitre R-2.2.0.1);
 - 2° les montants relatifs à l'application, par une entreprise du gouvernement, d'une nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour une période antérieure à la date de la mise en vigueur recommandée par l'Institut. »;
- Article 2.1 « Le solde budgétaire d'une année financière est établi en tenant compte des inscriptions comptables portées directement aux déficits cumulés, présentés aux états financiers du gouvernement, si celles-ci résultent de l'effet rétroactif, depuis une date postérieure au 31 mars 2006, de la correction d'une erreur ou de la modification, au cours de cette année financière, des conventions comptables du gouvernement ou de l'une de ses entreprises.
... »

(2) L'application des Normes internationales d'information financière (IFRS) à compter du 1^{er} janvier 2015 a réduit les revenus provenant d'Hydro-Québec pour l'année financière 2014-2015 de 161 M\$. De cette somme, le solde budgétaire exclut, conformément à la Loi, un montant de 124 M\$ relatif à la période antérieure à la date de mise en application de ces normes, c'est-à-dire les mois d'avril à décembre 2014 (selon l'annexe 8 des états financiers consolidés, aux pages 184 et 185).

(3) Le détail est présenté à la note 3 des états financiers consolidés (p. 106).

5. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Fonds des générations

Dans le budget 2014-2015, les revenus du Fonds des générations étaient estimés à 1 301 millions de dollars. Les revenus réels s'élèvent à 1 279 millions de dollars, soit 22 millions de dollars de moins par rapport à ce qui était prévu. Le solde du fonds atteint 6 938 millions de dollars au 31 mars 2015.

Revenus

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015
(en millions de dollars)

	2015		2014
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
Revenus			
Redevances hydrauliques	752	761	763
Indexation du coût moyen de fourniture de l'électricité patrimoniale	71	71	
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	100	100	
Biens non réclamés	10	32	19
Revenus de placement	368	315	339
Total des revenus	1 301	1 279	1 121

Évolution du solde du Fonds des générations

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015
(en millions de dollars)

	2015	2014
Solde au début	5 659	5 238
Versement provenant du Fonds d'information sur le territoire		300
Revenus	1 279	1 121
	6 938	6 659
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes		1 000
Solde à la fin	6 938	5 659

Note : Selon les données présentées à la note 9 des états financiers consolidés (p. 114, 115).

6. Analyse des principales tendances

L'analyse des principales tendances présentée dans cette section s'effectue avec les données provenant des états financiers consolidés du gouvernement du Québec.

Les données utilisées pour produire les tendances présentées dans cette section doivent être analysées en tenant compte des deux éléments suivants :

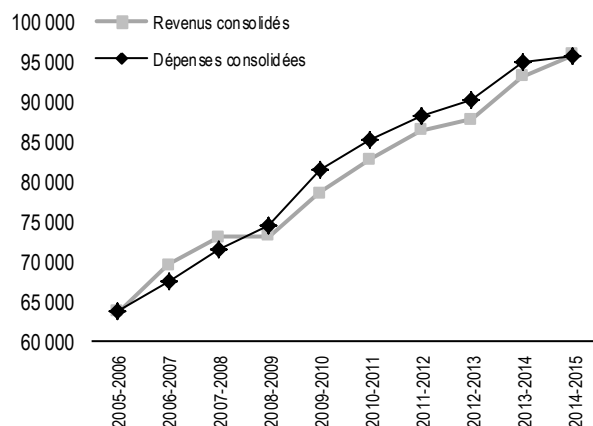
- les impacts de la réforme comptable de 2006-2007, qui a notamment intégré les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans le périmètre comptable du gouvernement et révisé les conventions comptables du gouvernement pour les rendre pleinement conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les impacts de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en 2009-2010, alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Aux fins du calcul de la croissance annualisée des revenus et dépenses, les données des années 2009-2010 et suivantes ont été ramenées sur une base comparable, soit en considérant les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

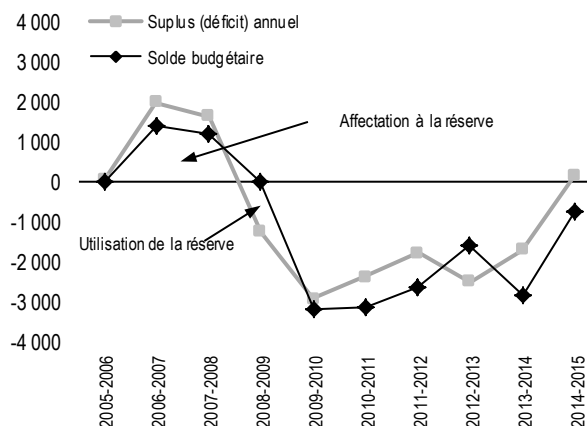
6. Analyse des principales tendances (suite)

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Évolution des revenus et des dépenses (en millions de dollars)



Évolution du solde budgétaire (en millions de dollars)



Note : La différence entre le surplus (déficit) annuel aux états financiers et le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire découle, pour l'essentiel, des revenus affectés au Fonds des générations, du recours à la réserve de stabilisation pour maintenir l'équilibre budgétaire en situation de déficit budgétaire, de la prise en compte d'ajustements liés à des modifications comptables, ainsi que de l'exclusion, en 2012-2013, de la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.

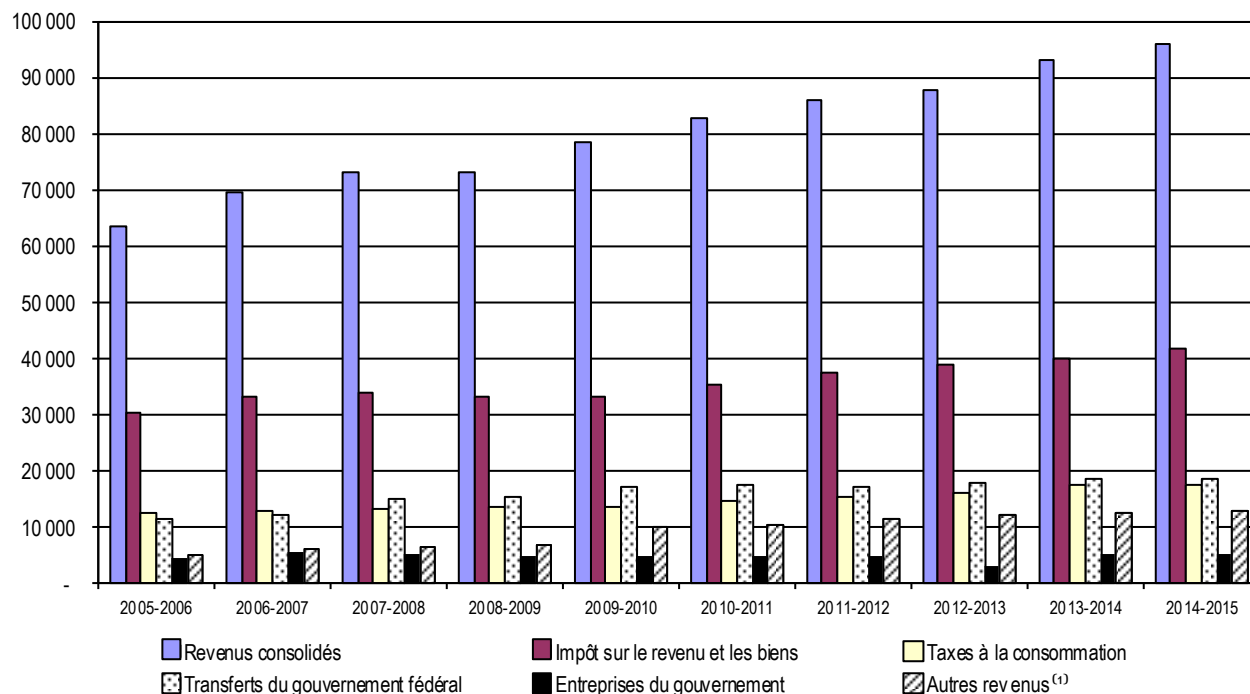
Au cours des années financières 2006-2007 et 2007-2008, des surplus ont été portés à la réserve de stabilisation. En 2008-2009 et 2009-2010, la crise financière et la récession mondiale ont détérioré de façon importante les équilibres financiers du gouvernement. En 2008-2009, l'utilisation de la réserve de stabilisation a ramené le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire à zéro. Les dispositions de cette loi, telles qu'adoptées le 21 avril 2015 et qui prohibent tout déficit budgétaire, ne s'appliquaient pas pour les années financières 2009-2010 à 2014-2015. Au cours de cette période, le gouvernement a affiché annuellement des déficits budgétaires dans le respect de la Loi. Le retour à l'équilibre budgétaire est prévu en 2015-2016.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus

Évolution des revenus consolidés

REVENUS PAR SOURCES
(en millions de dollars)



(1) Les autres revenus incluent les revenus de droits et permis, les revenus divers et les revenus du Fonds des générations.

Le niveau des revenus consolidés du gouvernement est passé de 63,7 à 95,9 milliards de dollars de l'année financière 2005-2006 à celle de 2014-2015. La croissance annuelle moyenne a été de 4,1 % pendant que celle du PIB se situait à 3,1 % pour la même période.

Depuis la consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en 2009-2010, les revenus autonomes d'environ 4,0 milliards de dollars de ces établissements sont inclus dans les revenus consolidés. Cela inclut, entre autres, les revenus à l'égard de l'impôt foncier scolaire et de diverses contributions des usagers incluant les frais de scolarité.

Les revenus totaux ont été en constante progression, sauf pour l'année 2008-2009, pour laquelle une baisse a été enregistrée à l'égard des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Impôt sur le revenu et les biens

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens ont connu une progression de 2005-2006 à 2007-2008. En 2008-2009 et en 2009-2010, ces revenus ont diminué en raison notamment des effets de la crise financière et de la récession sur les revenus déclarés ainsi que des mesures fiscales mises en place dans le cadre du plan d'action économique pour soutenir l'économie pendant la récession. Cette baisse reflète également la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2008 et l'impact des autres mesures fiscales annoncées dans les budgets de 2007-2008 à 2009-2010 sur l'impôt des sociétés. Les revenus d'impôt ont ensuite repris leur progression pour atteindre 41 735 millions de dollars en 2014-2015. La croissance annuelle moyenne de ces revenus est de 3,3 % pour les années 2005-2006 à 2014-2015.

Taxes à la consommation

Les revenus provenant des taxes à la consommation sont passés de 12 609 millions de dollars en 2005-2006 à 17 557 millions de dollars en 2014-2015. Leur augmentation annuelle moyenne pour cette période s'établit à 3,9 % et résulte de la croissance soutenue des ventes au détail, des augmentations successives d'un point de pourcentage du taux de la TVQ, soit à compter du 1^{er} janvier 2011 et du 1^{er} janvier 2012, ainsi que de l'harmonisation de la TVQ à la TPS depuis le 1^{er} janvier 2013 pour les institutions financières. Ils ont progressé de façon régulière depuis l'année financière 2005-2006, sauf pour l'année 2009-2010 pendant laquelle une légère baisse a été enregistrée.

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont passés de 11 122 millions de dollars en 2005-2006 à 18 539 millions de dollars en 2014-2015. La croissance annuelle moyenne des revenus de transfert du gouvernement fédéral est de 5,6 % pendant cette période. Ils ont progressé de 2005-2006 à 2010-2011 alors qu'une diminution, qui résulte principalement de la baisse des revenus de péréquation découlant de la bonne performance économique relative du Québec, a été constatée en 2011-2012. Les revenus de transfert du gouvernement fédéral ont augmenté en 2012-2013 et 2013-2014 en raison notamment des versements totalisant 2 200 millions de dollars provenant de la compensation fédérale pour l'harmonisation des taxes de vente. Les revenus de transfert fédéraux sont demeurés relativement stables en 2014-2015 par rapport à l'année précédente.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Entreprises du gouvernement

Pour ce qui est des revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui se composent principalement des résultats d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec, ils sont passés de 4 554 millions de dollars en 2005-2006 à 5 336 millions de dollars en 2014-2015. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement ont connu une croissance annuelle moyenne de 1,8 % pendant cette période.

Autres revenus

Enfin, les autres revenus ont progressé de façon importante au cours des années 2005-2006 à 2014-2015. Parmi tous les facteurs expliquant cette hausse, mentionnons :

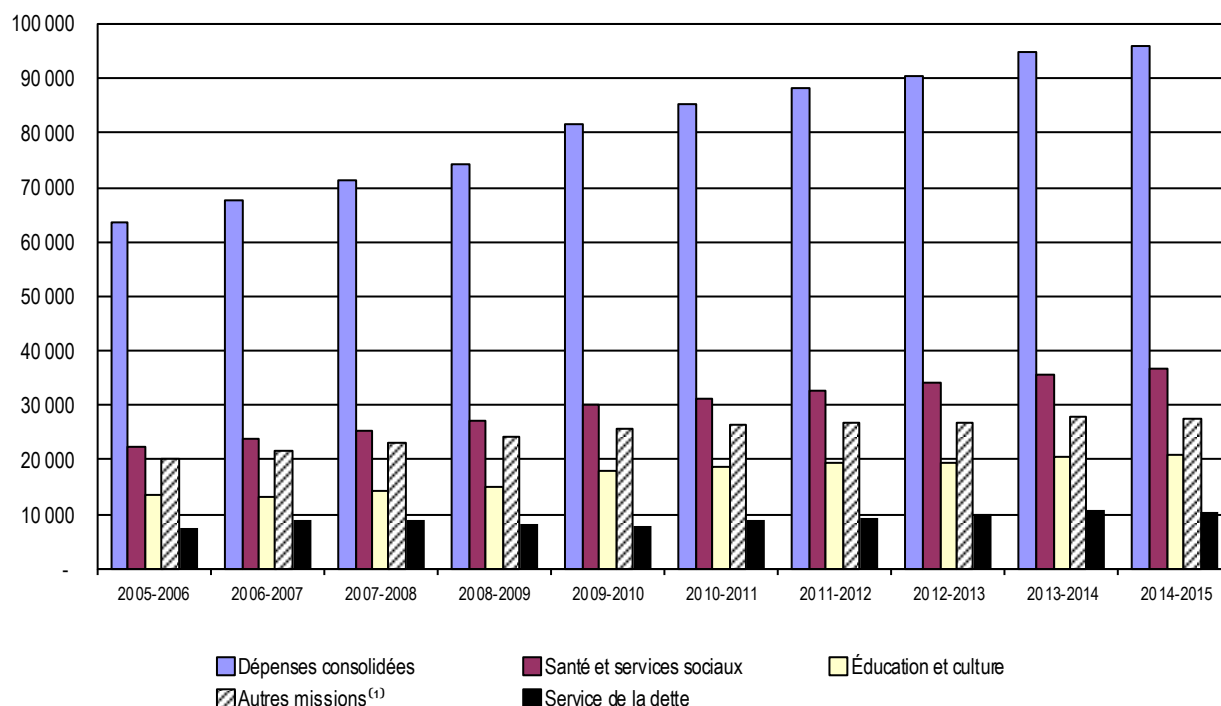
- l'addition des contributions des usagers et des frais de scolarité à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à compter de 2009-2010;
- l'inclusion de nouvelles entités découlant du changement de statut de certains organismes à la suite de la réforme comptable de 2006-2007;
- l'augmentation des revenus de pénalités et d'intérêts en lien avec l'accroissement des cotisations réalisées par l'Agence du revenu du Québec dans les dernières années à la suite des efforts consacrés à la lutte contre l'évasion fiscale;
- la prise en compte des redevances hydrauliques et des autres revenus du Fonds des générations à compter du 1^{er} janvier 2007.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dépenses

Évolution des dépenses consolidées

DÉPENSES PAR MISSIONS
(en millions de dollars)



(1) Les autres missions incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Le niveau des dépenses consolidées du gouvernement a connu une augmentation de 32,1 milliards de dollars de 2005-2006 à 2014-2015, passant de 63,7 à 95,8 milliards de dollars. La croissance annuelle moyenne s'est élevée à 4,1 %.

Depuis 2009-2010, la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation a pour effet d'augmenter les dépenses consolidées. L'impact de ces dépenses sur le déficit annuel est compensé par l'inclusion des revenus autonomes de ces réseaux dans les revenus consolidés. En 2009-2010, les dépenses consolidées ont été augmentées de 3,7 milliards de dollars.

Santé et services sociaux et Éducation et culture

Les dépenses des missions « Santé et services sociaux » et « Éducation et culture » sont en constante progression, de façon encore plus marquée pour le secteur de la santé. Au 31 mars 2015, les dépenses de santé et d'éducation représentent 60,2 % des dépenses consolidées, soit 38,4 % pour la mission « Santé et services sociaux » et 21,8 % pour la mission « Éducation et culture ».

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dépenses (suite)

Évolution des dépenses consolidées (suite)

Autres missions

Les dépenses des autres missions ont également augmenté au cours des dernières années en raison notamment des éléments suivants :

- la croissance de la dépense liée aux sommes investies dans l'amélioration, le développement et l'entretien du réseau routier et dans les systèmes de transport;
- la croissance des dépenses allouées aux affaires municipales et aux régions, notamment pour améliorer l'accès au logement et pour contribuer à la réfection et à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi qu'aux travaux d'assainissement des eaux usées municipales dans toutes les régions du Québec;
- l'augmentation du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde;
- la création de nouveaux organismes gouvernementaux, notamment la Société de financement des infrastructures locales du Québec pour le soutien financier aux organismes municipaux dans la réalisation de leurs projets d'infrastructures, ainsi que le Fonds vert dans le cadre de la réalisation de mesures favorisant le développement durable et pour le soutien financier aux organismes œuvrant dans le domaine de l'environnement;
- l'augmentation des budgets consentis à la sécurité publique, notamment pour couvrir les coûts liés à la Sûreté du Québec, aux services correctionnels et aux affaires policières;
- l'inclusion de nouvelles entités à la consolidation ligne par ligne à la suite du changement de statut de certains organismes, notamment la Société de l'assurance automobile du Québec et la Société des établissements de plein air du Québec;
- l'augmentation de la dépense au titre de la provision pour créances douteuses, en raison de la hausse des cotisations effectuées par l'Agence du revenu du Québec dans le cadre des efforts consacrés à la lutte contre l'évasion fiscale.

Service de la dette

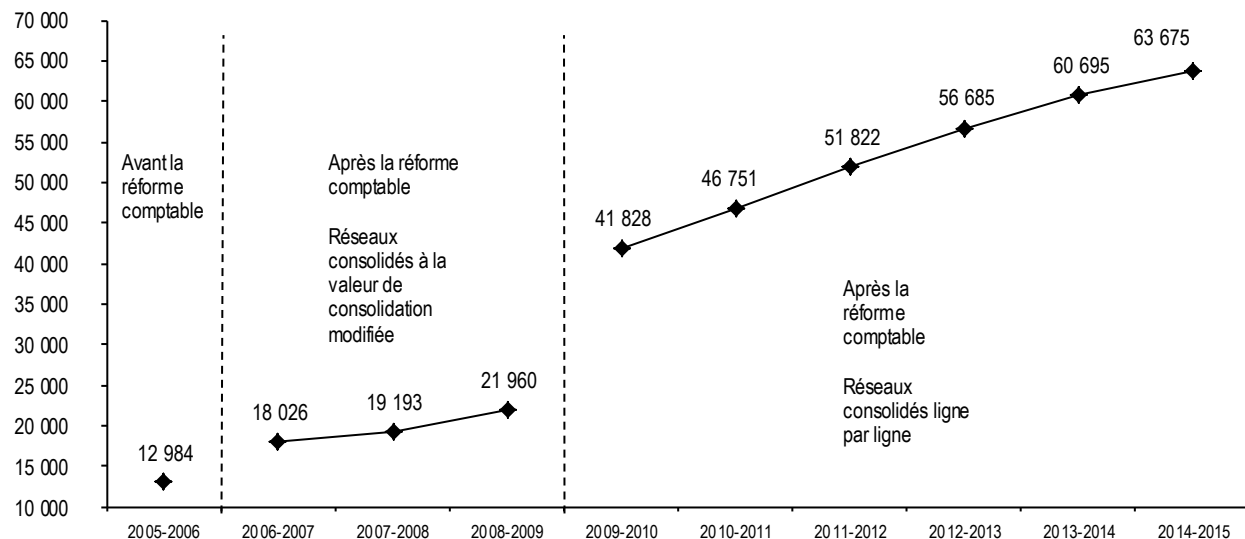
Pour sa part, le service de la dette a connu une augmentation annuelle moyenne de 3,3 % entre 2005-2006 et 2014-2015. Il s'établit à 10 270 millions de dollars en 2014-2015.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Immobilisations

Évolution de la valeur comptable nette des immobilisations

(en millions de dollars)



La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté de 3,0 milliards de dollars au cours de la dernière année, passant de 60,7 milliards de dollars au 31 mars 2014 à 63,7 milliards de dollars au 31 mars 2015. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que l'amortissement annuel associé à l'ensemble des immobilisations du gouvernement. La durée de vie utile restante des immobilisations est ainsi meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quelques années.

Au cours des dix dernières années, des changements aux conventions comptables du gouvernement ont entraîné deux augmentations importantes de la valeur comptable nette des immobilisations, à savoir :

- en 2006-2007, un ajout de 3,8 milliards de dollars à la suite de la réforme comptable qui a fait en sorte que certains organismes sont passés du statut d'entreprise du gouvernement à celui d'organisme autre que budgétaire consolidé ligne par ligne;
- en 2009-2010, une augmentation de 16,8 milliards de dollars attribuable à l'ajout du parc d'immobilisations des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à la suite de leur consolidation ligne par ligne.

Les immobilisations sont réparties en plusieurs catégories dont les réseaux complexes, composés majoritairement des investissements nets dans les infrastructures routières, qui représentent 37,1 % de la valeur comptable nette totale de celles-ci au 31 mars 2015.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dettes brute

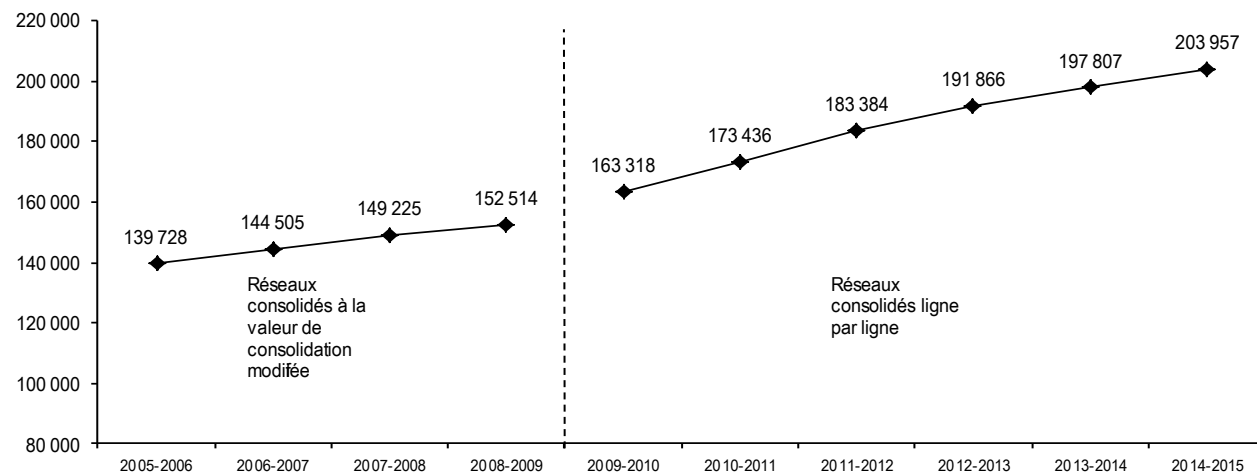
Dettes brute du gouvernement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015
(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2015	Résultats réels au 31 mars 2014
Dettes avant gains (pertes) de change reportés	192 750	181 032
Moins		
Dettes du Fonds de financement pour financer des entreprises du gouvernement	(383)	(433) ⁽¹⁾
	192 367	180 599
Plus		
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	28 172	28 672
Moins		
Fonds des générations	(6 938)	(5 659)
Dettes brute incluant les emprunts réalisés par anticipation	213 601	203 612
Moins		
Emprunts réalisés par anticipation	(9 644)	(5 805)
Dettes brute	203 957	197 807
En % du PIB nominal	55,1%	54,8%

Évolution de la dette brute du gouvernement

(en millions de dollars)



(1) La valeur au 31 mars 2014 a été réduite de 709 M\$ afin de refléter la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dettes brutes (suite)

Depuis 2009-2010, soit à la suite de la consolidation ligne par ligne des résultats financiers des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, l'ensemble des dettes contractées par ces organismes est inclus à celles du gouvernement. Auparavant, seule la partie de la dette contractée par ces organismes auprès d'organismes inclus au périmètre comptable était prise en compte. Pour tenir compte des modes de comptabilisation différents, l'analyse de la tendance de la dette brute est présentée en deux périodes.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Augmentation de la dette brute du 31 mars 2006 au 31 mars 2009

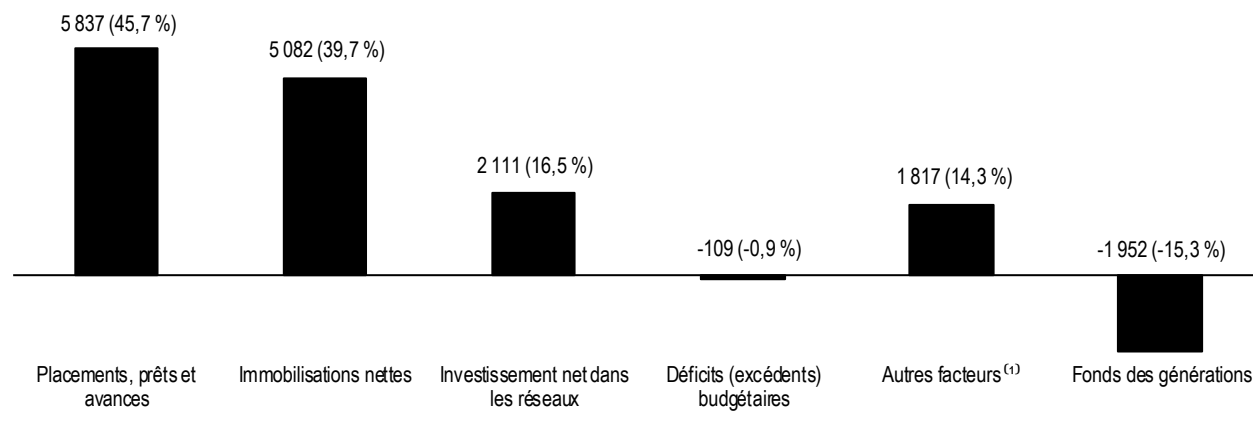
La dette brute, qui s'établissait à 139,7 milliards de dollars au 31 mars 2006, est passée à 152,5 milliards de dollars au 31 mars 2009, soit une augmentation de 12,8 milliards de dollars. Cette augmentation est principalement due à :

- des placements, prêts et avances de 5,8 milliards de dollars, dont certains effectués aux entreprises du gouvernement;
- des investissements de 5,1 milliards de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des investissements du gouvernement dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation de 2,1 milliards de dollars par le biais notamment des prêts de Financement-Québec pour financer leurs immobilisations;

En outre, les versements au Fonds des générations ont fait diminuer de près de 2,0 milliards de dollars la dette brute.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du 31 mars 2006 au 31 mars 2009

(en millions de dollars)



Note : Les données relatives aux années 2009-2010 et subséquentes ne sont pas incluses dans ce graphique, car à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ces données ne sont pas comparables avec celles de la période 2005-2006 à 2008-2009.

(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes à payer, ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dettes brute (suite)

Augmentation de la dette brute du 31 mars 2009 au 31 mars 2015

La dette brute au 31 mars 2009, une fois redressée à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, s'établissait à 157,6 milliards de dollars. Elle s'élève à 203,9 milliards de dollars au 31 mars 2015. Ainsi, pour les années financières 2009-2010 à 2014-2015, la dette brute du gouvernement a augmenté de 46,3 milliards de dollars. Cette augmentation s'explique par :

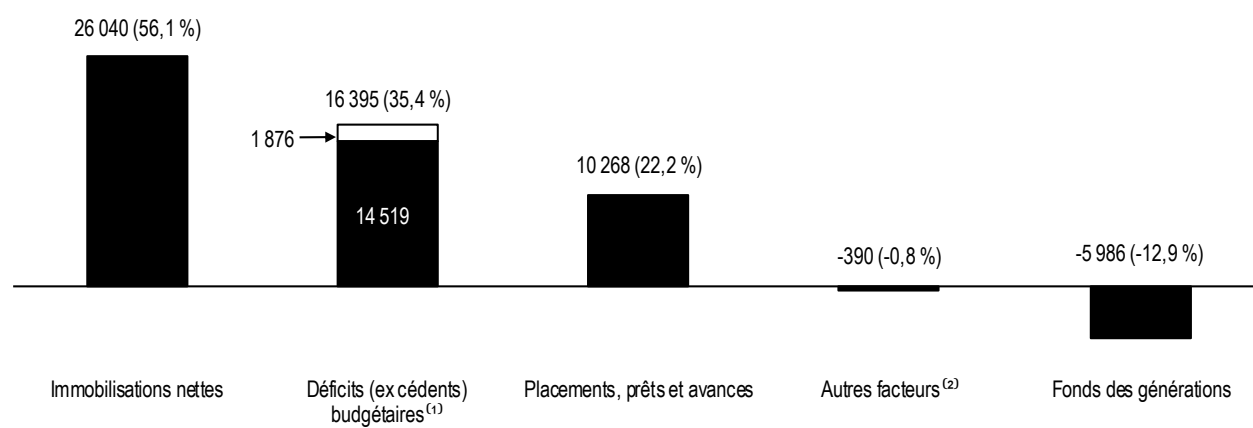
- des investissements de 26,0 milliards de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des déficits budgétaires de 16,4 milliards de dollars;
- des placements, prêts et avances de 10,3 milliards de dollars, dont certains effectués aux entreprises du gouvernement.

L'augmentation de la dette brute est atténuée par :

- les versements au Fonds des générations qui ont fait diminuer la dette brute de 6,0 milliards de dollars;
- la variation des autres facteurs qui font diminuer de 0,4 milliard de dollars la dette brute.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du 31 mars 2009 au 31 mars 2015

(en millions de dollars)



(1) Les déficits budgétaires incluent la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 en 2012-2013.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes à payer, ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs financiers vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers consolidés.

Aux fins de l'évaluation de l'état de ses finances, le gouvernement du Québec présente onze indicateurs. Ces indicateurs sont inspirés de ceux que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public propose dans un énoncé de pratiques recommandées.

Plusieurs indicateurs sont affectés par les impacts de la réforme comptable de 2006-2007. Cette réforme a permis de rendre les conventions comptables du gouvernement pleinement conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Elle a aussi permis d'intégrer les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans le périmètre comptable du gouvernement, d'abord à la valeur de consolidation modifiée et, par la suite en 2009-2010, selon la consolidation ligne par ligne.

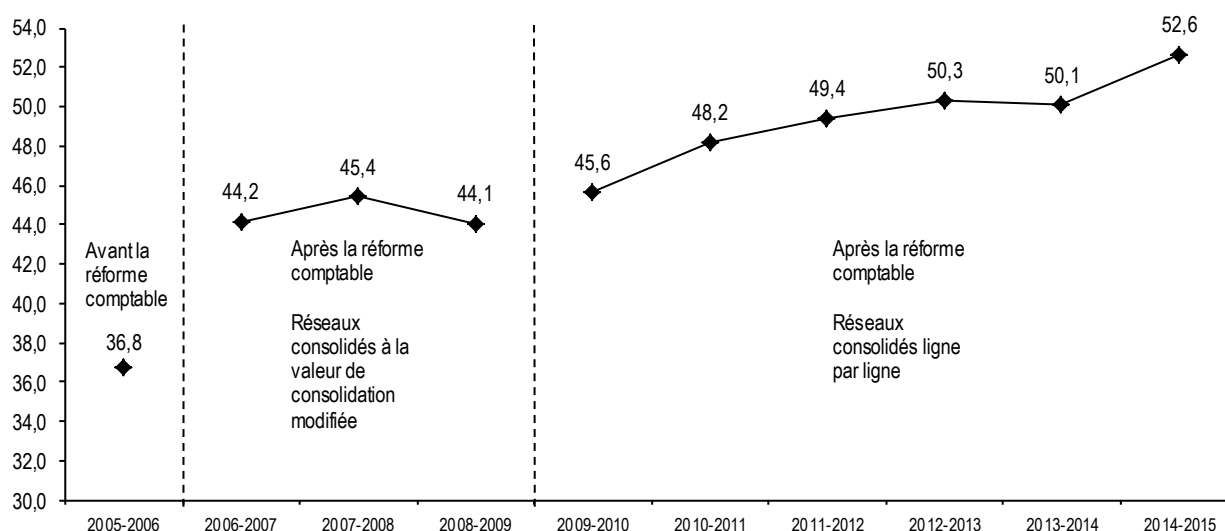
Aux fins de la présente section, le produit intérieur brut (PIB) utilisé correspond au produit intérieur brut nominal.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 1 : Les actifs (financiers et non financiers) par rapport au total des passifs

Cet indicateur illustre la mesure dans laquelle le gouvernement a financé ses opérations courantes par des emprunts. Un ratio supérieur à 100 % indique qu'il a accumulé dans le passé un excédent et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est plus élevée que celle de ses passifs. Un ratio inférieur à 100 % indique que le gouvernement a accumulé dans le passé un déficit et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est moins élevée que celle de ses passifs. Un ratio à la hausse illustre une tendance favorable.

Actifs financiers et non financiers (en pourcentage du total des passifs)



Le rapport des actifs financiers et non financiers sur le total des passifs se situait à 36,8 % en 2005-2006. La réforme comptable de 2006-2007 et la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, en 2009-2010, ont porté ce ratio à 45,6 % au 31 mars 2010. Il s'établit à 52,6 % au 31 mars 2015. Compte tenu des déficits cumulés, la valeur des actifs demeure moins élevée que celle des passifs. En outre, une amélioration du ratio est observée et démontre que les actifs augmentent à un rythme plus rapide que les passifs. D'ailleurs, depuis les neuf dernières années, les emprunts ont servi principalement à financer l'acquisition d'immobilisations.

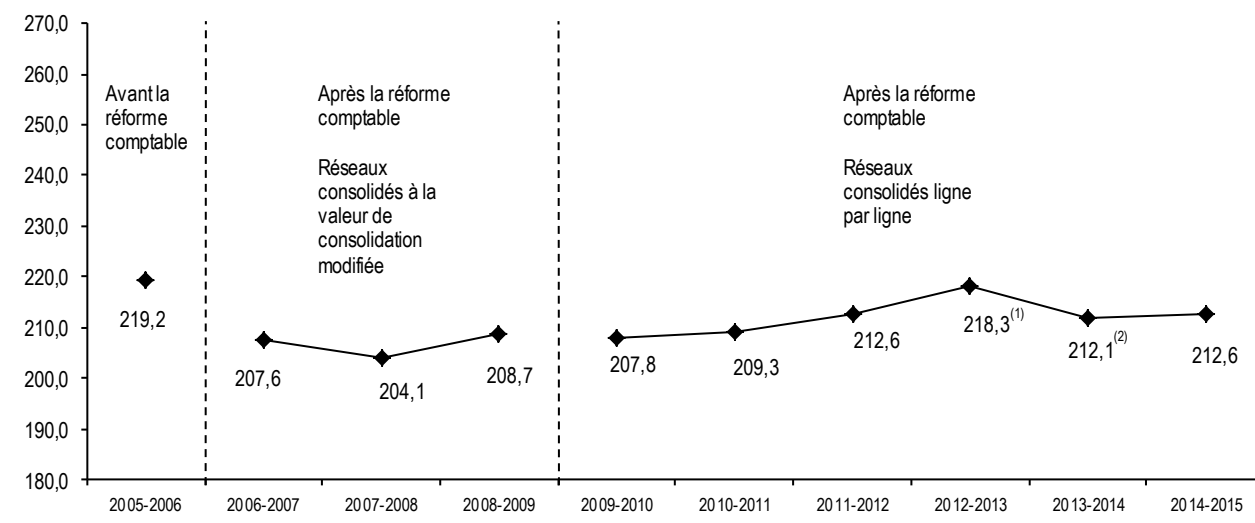
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 2 : La dette brute par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur vise à mettre en perspective l'ampleur de la dette brute du gouvernement en la comparant à ses revenus. Un ratio en baisse indique une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute

(en pourcentage des revenus totaux)



(1) La hausse du ratio en 2012-2013 résulte principalement de l'inscription de la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, laquelle a eu pour effet de diminuer d'autant les revenus. En excluant cette perte, le ratio s'établirait à 213,7 %.

(2) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin de refléter la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement.

En 2005-2006, la dette brute en pourcentage des revenus totaux s'établissait à 219,2 %. De 2006-2007 à 2008-2009, le ratio a légèrement augmenté, passant de 207,6 % à 208,7 %. De 2009-2010 à 2012-2013, le ratio a également augmenté, passant de 207,8 % à 218,3 %. Il s'est établi à 212,6 % en 2014-2015, en diminution par rapport à 2012-2013.

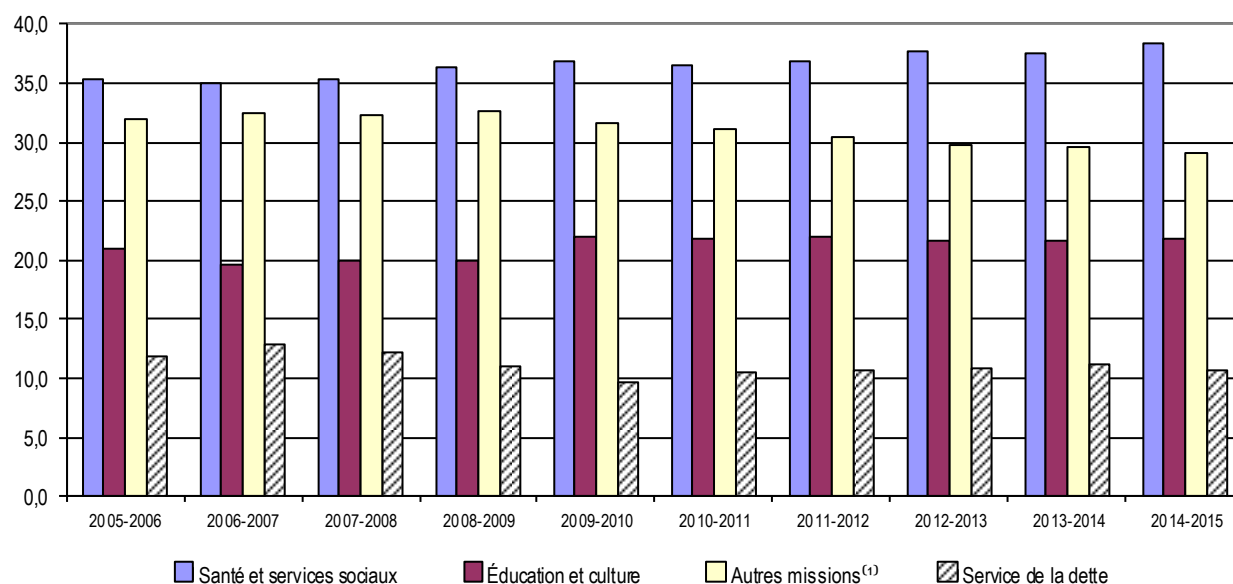
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 3 : Les dépenses par missions par rapport aux dépenses totales

Cet indicateur permet d'illustrer la tendance des dépenses du gouvernement pour une mission particulière au fil du temps. Pour assurer la pérennité de tous les programmes, la croissance des dépenses d'une mission ne doit pas excéder, de façon importante, celle des dépenses totales.

Dépenses par missions

(en pourcentage des dépenses totales)



(1) Les autres missions incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Au cours de la période de 2005-2006 à 2014-2015, les dépenses de la mission « Santé et services sociaux » affichent une progression annuelle moyenne de 5,4 %, comparativement à 4,1 % pour le total des dépenses consolidées. Ainsi, la part que représentent les dépenses de cette mission sur l'ensemble des dépenses est passée de 35,3 % à 38,4 %. L'indicateur reflète la place de plus en plus importante que prennent les dépenses de cette mission. Cela traduit notamment les besoins de plus en plus importants attribuables, entre autres, au vieillissement de la population.

L'indicateur démontre que la portion des dépenses consacrées à la mission « Éducation et culture » est demeurée relativement stable, passant de 20,9 % à 21,8 %. Quant aux dépenses des autres missions, leur part par rapport aux dépenses totales est passée de 31,9 % en 2005-2006 à 29,1 % en 2014-2015.

La part des dépenses totales consacrée au « Service de la dette » est passée de 11,9 % en 2005-2006 à 10,7 % en 2014-2015. L'augmentation annuelle moyenne du niveau du « Service de la dette » durant cette période a été de 3,3 %.

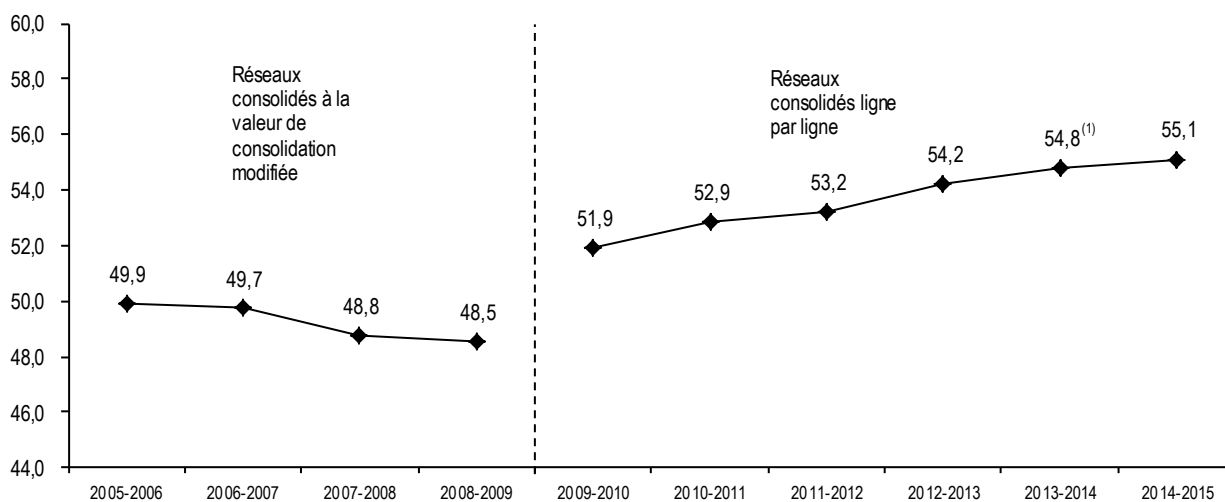
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 4 : La dette brute par rapport au PIB

Cet indicateur met en perspective la dette brute du gouvernement et la capacité de payer de ce dernier, laquelle est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable puisque cela démontre une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute

(en pourcentage du PIB)



(1) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin de refléter la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement.

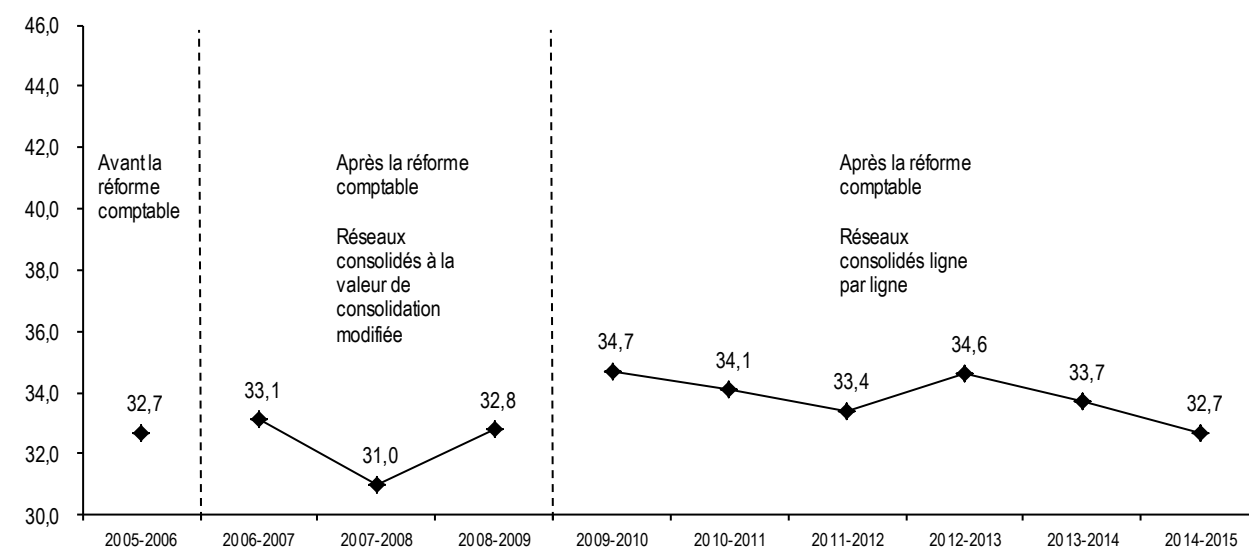
De 2005-2006 à 2008-2009, le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'est amélioré, passant de 49,9 % à 48,5 %. En 2009-2010, sur la base de la consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'élevait à 51,9 %. Il s'est établi à 55,1 % en 2014-2015.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 5 : La dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB

Cet indicateur mesure la dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la dette qui n'a pas servi à financer des actifs, avec la capacité de payer du gouvernement qui est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable puisque cela signifie une réduction de l'importance relative de la dette représentant les déficits cumulés.

Dette représentant les déficits cumulés (en pourcentage du PIB)



Note : Avant la prise en compte de la réserve de stabilisation.

En 2005-2006, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB s'établissait à 32,7 %. De 2006-2007 à 2008-2009, le ratio est passé de 33,1 % à 32,8 %. Depuis 2009-2010, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB a diminué, passant de 34,7 % à 32,7 %.

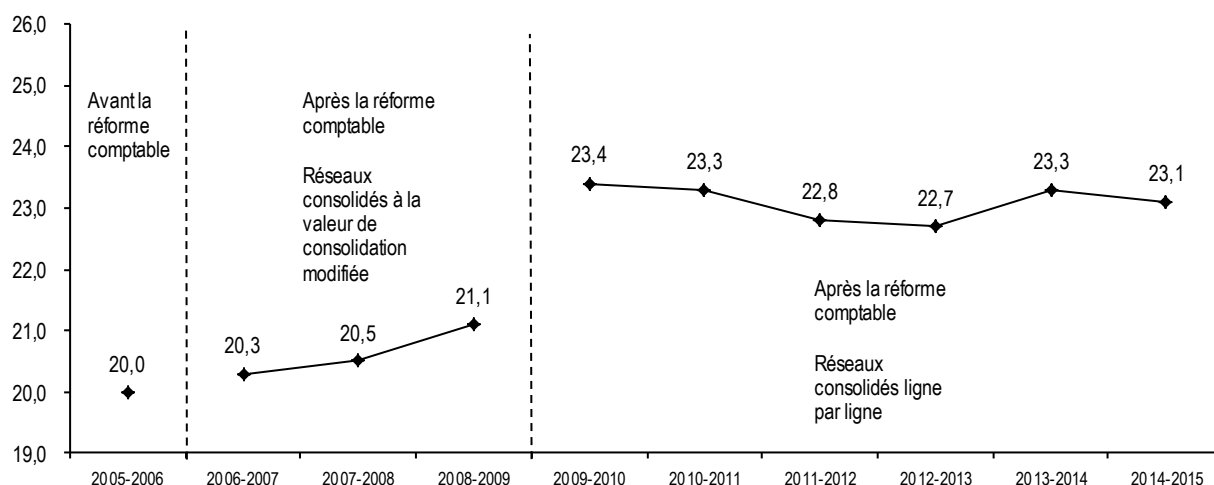
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 6 : Les dépenses consolidées par rapport au PIB

Cet indicateur permet de comparer, au fil du temps, le taux de croissance des dépenses du gouvernement à celui de l'économie. Une baisse de cet indicateur signifie que la croissance des dépenses est moins rapide que celle de l'économie et permet donc d'évaluer l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

Dépenses (excluant le service de la dette)

(en pourcentage du PIB)



Les dépenses excluant le service de la dette en pourcentage du PIB ont suivi une légère augmentation entre 2005-2006 et 2007-2008, passant de 20,0 % à 20,5 %. En 2008-2009, le taux a augmenté à 21,1 %, en raison notamment de la faible croissance du PIB.

À partir de l'année financière 2009-2010, la dépense consolidée intègre la totalité des dépenses des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à la suite de la consolidation ligne par ligne, ce qui explique principalement l'augmentation du ratio à 23,4 %. En effet, le gouvernement a maintenu une croissance des dépenses supérieure au PIB afin de continuer à soutenir l'économie et à maintenir les services publics en période de récession. De 2010-2011 à 2012-2013, le taux de croissance des dépenses a été inférieur à celui du PIB, réduisant leur importance dans l'économie, passant de 23,3 % à 22,7 % en 2012-2013. En 2013-2014, le taux a augmenté à 23,3 % en raison d'une croissance des dépenses plus élevée que celle du PIB. En 2014-2015, le taux est passé à 23,1 % en raison d'une croissance des dépenses de 1,4 %, alors que le PIB a augmenté de 2,5 %.

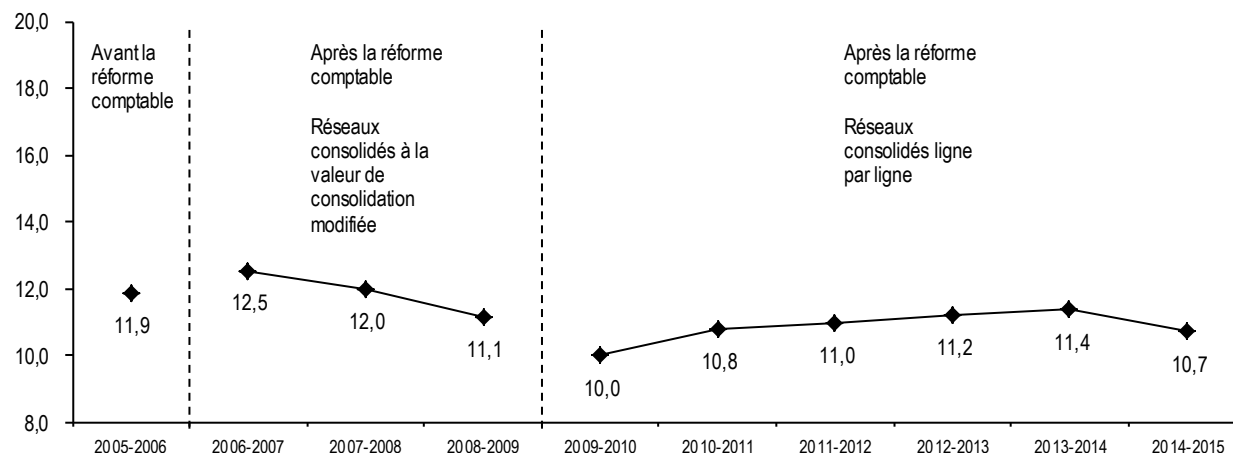
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 7 : Le service de la dette par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur illustre la part des revenus du gouvernement qui doit être allouée au service de la dette. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable puisque cela signifie qu'une plus grande part des revenus peut être consacrée aux dépenses de programmes.

Service de la dette

(en pourcentage des revenus totaux)



Dans l'ensemble, la part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette a diminué depuis 2005-2006. Le ratio du service de la dette sur le total des revenus se situait à 11,9 % en 2005-2006. En 2009-2010, en tenant compte de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, il s'établissait à 10,0 %. En 2014-2015, ce ratio s'établit à 10,7 %, en diminution par rapport à 2013-2014.

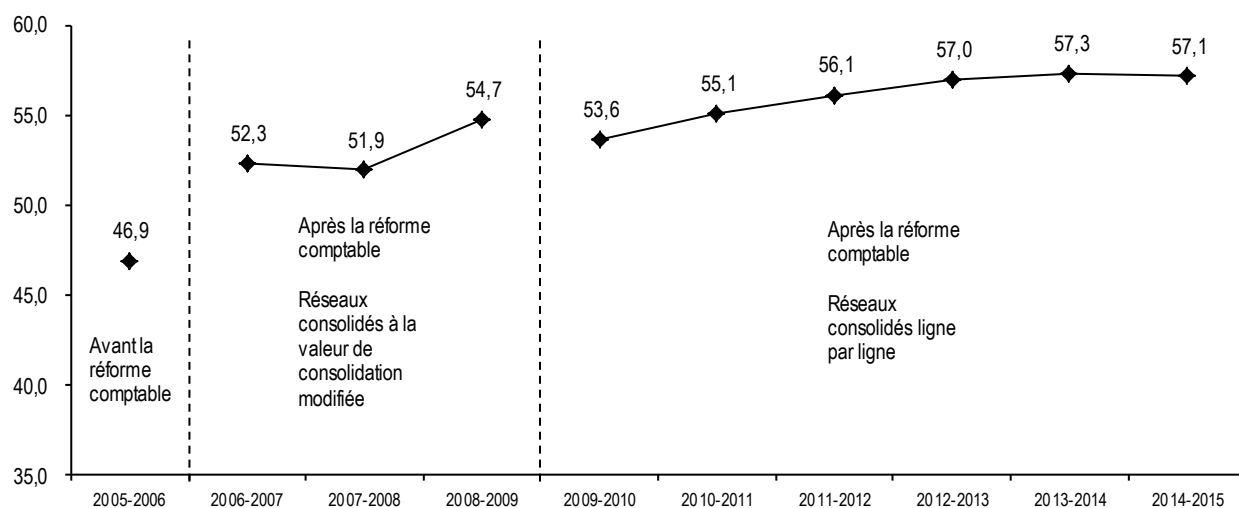
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 8 : La valeur comptable nette des immobilisations par rapport au coût des immobilisations

Cet indicateur renseigne sur la mesure dans laquelle la durée de vie utile estimative restante des immobilisations corporelles permettra au gouvernement de fournir ses produits et services dans l'avenir.

Valeur comptable nette des immobilisations

(en pourcentage du coût des immobilisations)



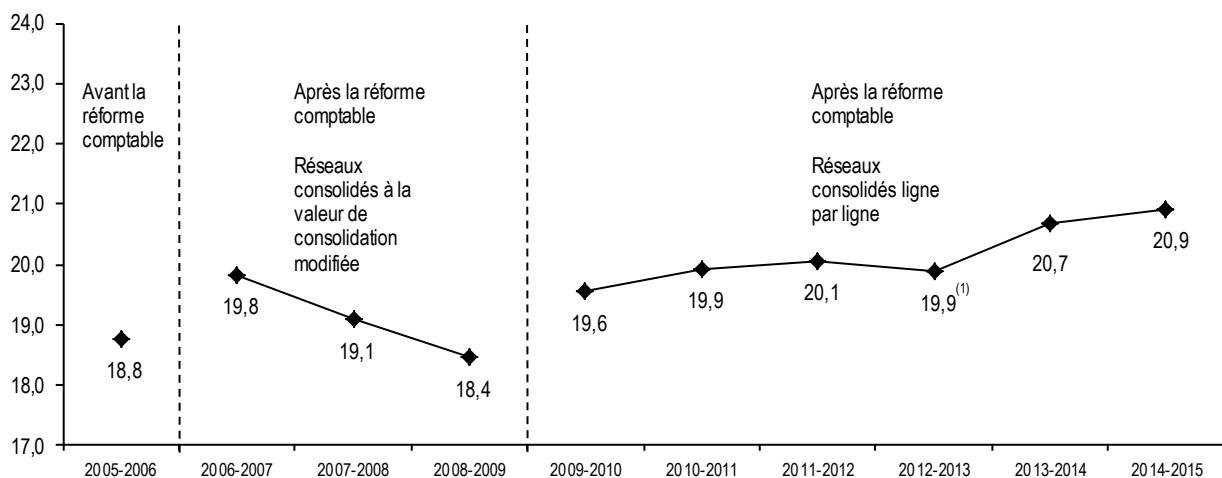
L'indicateur de la valeur comptable nette par rapport au coût des immobilisations a augmenté de façon importante au cours des dix dernières années, passant de 46,9 % au 31 mars 2006 à 57,1 % au 31 mars 2015. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que la dépréciation annuelle associée à l'ensemble des immobilisations du gouvernement. L'âge moyen et la durée de vie utile restante des immobilisations sont ainsi meilleurs aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a quelques années.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 9 : Les revenus autonomes par rapport au PIB

Cet indicateur montre la part de la richesse collective que le gouvernement doit prélever pour financer les services publics. Les revenus autonomes du gouvernement sont constitués des impôts, des taxes, des droits d'utilisation et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Ces revenus incluent donc tous les revenus du gouvernement, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral. Avec le temps, une diminution de ce ratio tend à indiquer que davantage de richesse créée reste directement disponible aux contribuables.

Revenus autonomes (en pourcentage du PIB)



(1) La baisse du ratio en 2012-2013 résulte principalement de l'inscription de la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, laquelle a eu pour effet de diminuer d'autant les revenus. En excluant cette perte, le ratio s'établirait à 20,4 %.

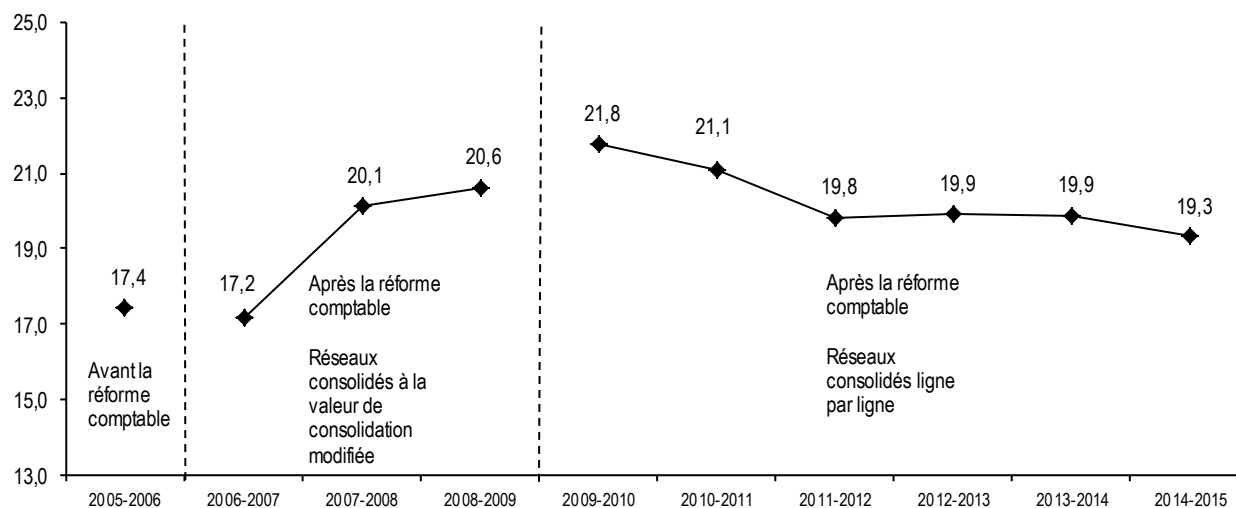
De 2005-2006 à 2006-2007, le ratio des revenus autonomes par rapport au PIB a augmenté, passant de 18,8 % à 19,8 %, principalement en raison des bénéfices additionnels d'Hydro-Québec relatifs à la vente de participations détenues dans des entreprises. Au cours des années suivantes, le ratio a diminué jusqu'à 18,4 % en 2008-2009, en raison notamment des effets de la récession sur les revenus du gouvernement. En 2009-2010, l'augmentation des revenus autonomes, causée par la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, a porté ce ratio à 19,6 %. En 2011-2012, le ratio a augmenté à 20,1 % en raison des hausses des revenus requises pour retourner à l'équilibre budgétaire. La perte provenant des activités abandonnées, consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2, a fait diminuer ce ratio à 19,9 % en 2012-2013, pour ensuite atteindre 20,7 % en 2013-2014. Il s'établit à 20,9 % en 2014-2015.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 10 : Les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé et pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux, ainsi que des sommes transférées par le gouvernement fédéral dans le cadre de diverses ententes. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral.

Transferts du gouvernement fédéral (en pourcentage des revenus totaux)



La part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux est demeurée relativement stable de 2005-2006 à 2006-2007, passant de 17,4 % à 17,2 %. En 2007-2008, la part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux a augmenté à 20,1 %, en raison notamment d'une réforme en profondeur du programme de péréquation. Cette part atteint 21,8 % en 2009-2010, en raison notamment de l'intégration des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et de la hausse des sommes transférées par le gouvernement fédéral dans le cadre de diverses ententes. En 2011-2012, cette part a diminué à 19,8 %, principalement en raison d'une diminution des revenus de péréquation découlant de la bonne performance économique relative du Québec. En 2012-2013 et en 2013-2014, la part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux s'est établie à 19,9 %. Elle a légèrement fléchi en 2014-2015 pour atteindre 19,3 %, en raison de la fin des versements de la compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS.

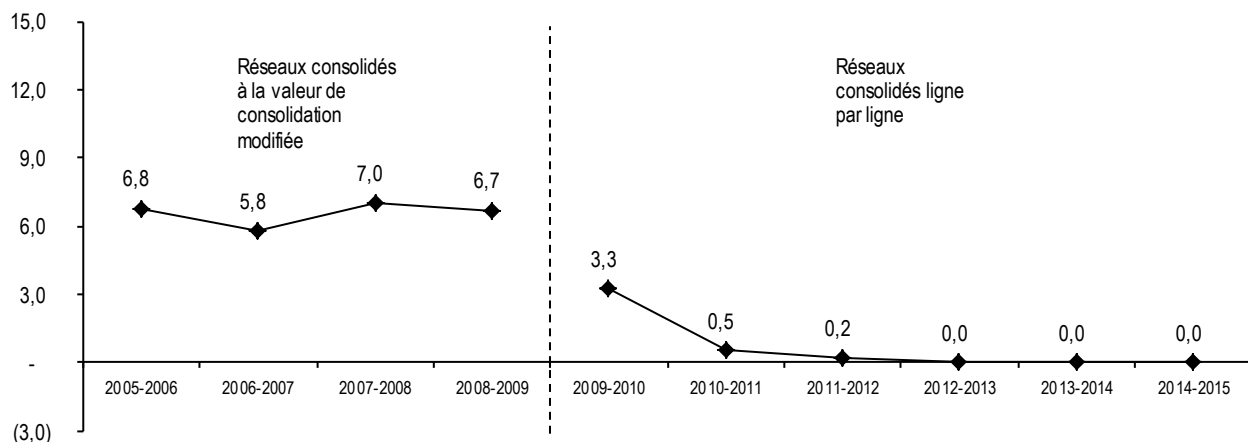
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 11 : La dette en devises étrangères par rapport à la dette brute

Cet indicateur illustre jusqu'à quel point le service de la dette du gouvernement peut être affecté par les fluctuations du dollar canadien. Une tendance à la baisse de la proportion de la dette en devises étrangères signifie que la vulnérabilité du service de la dette diminue.

Dette en devises étrangères

(en pourcentage de la dette brute)



Note : Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

De 2005-2006 à 2008-2009, la proportion de la dette libellée en devises étrangères a diminué, passant de 6,8 % au 31 mars 2006 à 6,7 % au 31 mars 2009. Depuis 2009-2010, cette proportion a encore diminué, passant de 3,3 % au 31 mars 2010 à 0 % au 31 mars 2015, ce qui fait en sorte que le service de la dette n'est plus vulnérable aux fluctuations du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles le gouvernement maintient une part de sa dette.

ANNEXE 1

Statistiques financières

Ces tableaux présentent les données historiques de certains postes des états financiers consolidés des dix-huit dernières années, lesquelles correspondent à celles établies au moment de leur publication initiale. Toutefois, certains ajustements ou reclassements ont été apportés aux postes « Revenus » et « Dépenses », afin de les présenter selon la structure budgétaire en vigueur en 2014-2015 et de les rendre comparables aux données historiques présentées au plan budgétaire le plus récent.

Historique des postes des états financiers consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Revenus	Dépenses	(Déficit) ou surplus ⁽¹⁾	Actifs financiers	Passifs	Dette nette ⁽²⁾	Actifs non financiers ⁽³⁾	Déficits cumulés ⁽⁴⁾
2014-2015	95 937	95 801	136	70 178	(255 758)	(185 580)	64 419	(121 161)
2013-2014	93 231	94 934	(1 703)	62 701	(243 962)	(181 261)	61 372	(119 889)
2012-2013	87 997	90 512	(2 515)	62 015	(237 502)	(175 487)	57 392	(118 095)
2011-2012	86 410	88 198	(1 788)	60 060	(227 171)	(167 111)	52 989	(114 122)
2010-2011	82 863	85 253	(2 390)	56 345	(215 634)	(159 289)	47 387	(111 902)
2009-2010	78 604	81 544	(2 940)	49 235	(199 335)	(150 100)	42 483	(107 617)
Avant la consolidation des organismes des réseaux ligne à ligne⁽⁵⁾								
2008-2009	73 227	74 485	(1 258)	53 532	(182 325)	(128 793)	30 767	(98 026)
2007-2008	73 126	71 476	1 650	49 016	(173 334)	(124 318)	30 147	(94 171)
2006-2007	69 609	67 616	1 993	47 732	(169 923)	(122 191)	26 432	(95 759)
Avant la réforme de la comptabilité gouvernementale⁽⁶⁾								
2005-2006	63 763	63 726	37	40 355	(145 038)	(104 683)	12 984	(91 699)
2004-2005	60 204	60 868	(664)	39 258	(138 300)	(99 042)	11 818	(87 224)
2003-2004	57 548	57 906	(358)	35 962	(132 987)	(97 025)	10 735	(86 290)
2002-2003	55 124	55 852	(728)	37 071	(132 528)	(95 457)	9 716	(85 741)
2001-2002	52 560	53 488	(928)	34 332	(126 593)	(92 261)	8 161	(84 100)
2000-2001	53 075	51 698	1 377	38 620	(126 828)	(88 208)	7 166	(81 042)
1999-2000	49 332	49 325	7	35 284	(124 170)	(88 886)	6 693	(82 193)
1998-1999	48 617	48 491	126	34 898	(123 359)	(88 461)	6 233	(82 228)
1997-1998	44 097	46 254	(2 157)	27 016	(115 420)	(88 404)	5 980	(82 424)

(1) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est présenté dans le tableau 1.3 de la présente annexe (p. 64).

(2) La dette nette représente le passif diminué des actifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière.

(3) Le détail de la variation annuelle des actifs non financiers est présenté dans le tableau 1.1 de la présente annexe (p. 60).

(4) Le détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises et aux modifications comptables est présenté dans le tableau 1.2 de la présente annexe (p. 61 à 63).

(5) La comparaison des données de l'année 2009-2010 et subséquentes à celles des années précédentes doit être faite avec discernement, en raison des impacts de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

(6) La comparaison des données des années 2006-2007 et subséquentes à celles des années précédentes doit être faite avec discernement, en raison des impacts de la réforme comptable de décembre 2007.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.1 – Détails de la variation annuelle des actifs non financiers

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Variation courante de l'année financière			Ajustements du solde des actifs non financiers ⁽¹⁾			Total de la variation de l'année financière
	Valeur nette comptable des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	Valeur nette comptable des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	
2014-2015	2 980	34		33			3 047
2013-2014	3 977	3					3 980
2012-2013	4 863	49		(279) ⁽²⁾	(230) ⁽³⁾		4 403
2011-2012	5 350	252					5 602
2010-2011	4 923	(19)					4 904
2009-2010	4 226	83		16 112 ^{(4),(5)}	334 ⁽⁵⁾	(9 039) ⁽⁵⁾	11 716
2008-2009	2 297	46	622	(290) ⁽⁶⁾		(2 055) ⁽⁷⁾	620
2007-2008	1 457	30	487	1 639 ⁽⁸⁾		102 ⁽⁸⁾	3 715
2006-2007	1 219	10	1 002	2 184 ⁽⁹⁾	152 ⁽¹⁰⁾	8 881 ⁽¹¹⁾	13 448
2005-2006	1 166						1 166
2004-2005	1 083						1 083
2003-2004	1 019						1 019
2002-2003	1 482			73 ⁽¹²⁾			1 555
2001-2002	995						995
2000-2001	473						473
1999-2000	359			101 ⁽¹³⁾			460
1998-1999	217			36 ⁽¹⁴⁾			253
1997-1998	199			5 781 ⁽¹⁵⁾			5 980

(1) Le solde d'ouverture des actifs non financiers a été modifié en raison de modifications comptables et de reclassifications de données.

(2) La modification de la convention comptable sur les revenus de transfert a entraîné une révision à la baisse du poste d'immobilisations de 249 M\$.

(3) La diminution découle de la modification de la convention comptable sur les dépenses de transfert, entraînant l'imputation dans les dépenses de certains frais payés d'avance.

(4) L'augmentation découle de l'adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières.

(5) L'intégration des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sur la base de la méthode de consolidation ligne par ligne, en remplacement de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, a fait augmenter le poste immobilisations de 15 642 M\$ et les stocks et frais payés d'avance de 420 M\$. De plus, l'investissement net dans les réseaux a été éliminé en raison de la consolidation ligne par ligne de ces organismes.

(6) La diminution découle de l'harmonisation des conventions comptables d'Immobilier SHQ avec celles du gouvernement, relativement à l'amortissement aux résultats du coût de ses immobilisations.

(7) La diminution découle de l'harmonisation des conventions comptables utilisées par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que par les commissions scolaires avec celles du gouvernement, notamment quant à la comptabilisation des immobilisations et à l'application intégrale de la comptabilité d'exercice pour leurs revenus et leurs dépenses.

(8) L'augmentation découle de la consolidation ligne par ligne d'Immobilier SHQ à la suite du changement de son statut d'entreprise.

(9) L'augmentation découle de la consolidation ligne par ligne de certains organismes (2 240 M\$) à la suite du changement de leur statut d'entreprise, laquelle augmentation est réduite par une hausse de 56 M\$ de l'amortissement cumulé de l'Agence métropolitaine de transport, à la suite d'une révision de sa politique d'amortissement.

(10) L'augmentation découle de l'inscription du solde d'ouverture des stocks et des frais payés d'avance dans le cadre de la réforme comptable de 2006-2007.

(11) L'augmentation découle de l'inclusion dans le périmètre comptable des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans le cadre de la réforme comptable de 2006-2007.

(12) L'augmentation découle de la capitalisation des coûts d'amélioration des locaux à la Société Immobilière du Québec (57 M\$) et de la consolidation ligne par ligne d'un organisme (16 M\$), à la suite du changement de son statut d'entreprise.

(13) L'augmentation découle de la réévaluation des immobilisations comptabilisées dans le cadre de la réforme comptable de 1997-1998.

(14) L'augmentation découle de la capitalisation des frais relatifs au plan cadastral.

(15) L'augmentation découle de l'inscription du solde d'ouverture des immobilisations dans le cadre de la réforme comptable de 1997-1998.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises et aux modifications comptables

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres ⁽¹⁾	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2014-2015	550	(2 252)	294	(1 408)	Ministères et organismes : 294 M\$ pour l'ajustement des revenus des années antérieures relativement à la taxe de vente perçue par l'Agence du revenu du Canada auprès des institutions financières désignées particulières; Entreprises du gouvernement : (2 252 M\$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>).
2013-2014	(80)	(11)	—	(91)	Entreprises du gouvernement : (11 M\$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>) IAS 19 – Avantages du personnel.
2012-2013	(360)	—	(1 098)	(1 458)	Ministères et organismes : (988 M\$) pour la modification de conventions comptables pour tenir compte des recommandations de la norme comptable révisée sur les paiements de transfert (SP 3410) du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et (110 M\$) pour tenir compte des améliorations apportées à la méthode d'évaluation des provisions relatives aux revenus fiscaux.
2011-2012	(376)	(56)	—	(432)	Entreprises du gouvernement : (56 M\$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>).
2010-2011	(229)	(253)	(1 413)	(1 895)	Entreprises du gouvernement : (95 M\$) pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et (158 M\$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>). Ministères et organismes : (1 413 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.
2009-2010	(452)	(3 749)	(2 450)	(6 651)	Entreprises du gouvernement : (3 758 M\$) pour l'adoption de la méthode de l'amortissement linéaire pour les immobilisations corporelles, en remplacement d'une méthode non reconnue par les Normes internationales d'information financière (IFRS) et 9 M\$ pour divers éléments. Ministères et organismes : (1 234 M\$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement pour faciliter leur inclusion dans les états financiers consolidés du gouvernement selon la méthode de consolidation ligne par ligne; 431 M\$ pour l'adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières; (683 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental; (1 129 M\$) pour le changement de la base d'évaluation utilisée dans le calcul des intérêts relatifs aux régimes de retraite et 165 M\$ pour le changement de méthode de comptabilisation de l'impôt sur le revenu des particuliers perçu par le gouvernement fédéral au nom du Québec.
2008-2009	111	—	(2 708)	(2 597)	Ministères et organismes : (2 055 M\$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement; (290 M\$) pour une harmonisation des conventions comptables d'Immobilier SHQ avec celles du gouvernement concernant la constatation aux résultats du coût de ses immobilisations; (193 M\$) pour le changement de la période d'amortissement des gains et pertes actuariels de certains régimes de retraite et (170 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.

- (1) Depuis l'année financière 2006-2007, ces données correspondent aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, elles correspondaient à l'écart de conversion des devises étrangères et pour les années 1997-1998 à 1999-2000, à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises et aux modifications comptables

(suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres ⁽¹⁾	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2007-2008	303	(20)	(345)	(62)	Entreprises du gouvernement : (28 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant la comptabilisation des instruments financiers et 8 M\$ pour une modification concernant les avantages sociaux futurs. Ministères et organismes : (345 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.
2006-2007	11	830	(6 894)	(6 053)	Entreprises du gouvernement : Modification de la convention comptable concernant la comptabilisation des instruments financiers. Ministères et organismes : (6 426 M\$) pour la réforme comptable, soit (3 220 M\$) pour l'inclusion dans le périmètre comptable de la très grande majorité des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation; (1 904 M\$) pour la comptabilisation de revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation et de droits et permis selon la méthode de la comptabilité d'exercice; (484 M\$) pour la réévaluation du moment de la constatation des dépenses de transfert; (335 M\$) pour la constatation de la portion subventions découlant des conditions avantageuses importantes accordées sur des placements et des prêts consentis; (125 M\$) pour la modification des conventions concernant la comptabilisation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite; (708 M\$) pour l'application des normes concernant les instruments financiers; 152 M\$ pour le changement de convention comptable concernant la comptabilisation des stocks et des frais payés d'avance; 198 M\$ pour les autres éléments de la réforme et (468 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.
2005-2006	24	(25)	(4 511)	(4 512)	Entreprises du gouvernement : (25 M\$) pour divers éléments. Ministères et organismes : (3 384 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant les revenus de transfert du gouvernement fédéral; (270 M\$) pour la modification d'application de la convention comptable concernant la provision pour pertes sur les interventions financières garanties; (264 M\$) pour les nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite; (552 M\$) pour la modification concernant la comptabilisation des revenus de droit d'immatriculation et (41 M\$) pour l'harmonisation des conventions comptables d'organismes consolidés.
2004-2005	3	—	(273)	(270)	Ministères et organismes : (126 M\$) pour la réévaluation des subventions aux commissions scolaires et (147 M\$) pour la correction apportée à la provision pour créances douteuses.
2003-2004	(40)	(4)	(147)	(191)	Entreprises du gouvernement : (4 M\$) pour divers éléments. Ministères et organismes : (96 M\$) pour la modification relativement à une modalité d'application de la convention comptable sur les dettes et (51 M\$) pour la correction apportée aux débiteurs d'un organisme consolidé.
2002-2003	(122)	(421)	(370)	(913)	Entreprises du gouvernement : (363 M\$) touchant le mécanisme de plafonnement dans l'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel à la Société d'assurance automobile du Québec et (58 M\$) pour d'autres éléments. Ministères et organismes : (215 M\$) pour la correction de l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada; (177 M\$) pour l'inscription de la cotisation à titre d'employeur relativement aux obligations découlant des congés de maladie et des vacances; (14 M\$) pour d'autres éléments et 36 M\$ pour la modification effectuée en 2003-2004 relativement à une modalité d'application de la convention comptable sur les dettes. À cet égard, les dépenses de l'année financière 2002-2003 ont été retraitées de 36 M\$.

(1) Depuis l'année financière 2006-2007, ces données correspondent aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, elles correspondaient à l'écart de conversion des devises étrangères et pour les années 1997-1998 à 1999-2000, à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises et aux modifications comptables
(suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres ⁽¹⁾	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2001-2002	88	(2 218)	—	(2 130)	Entreprises du gouvernement : (1 306 M\$) pour la conversion des devises étrangères et (912 M\$) pour l'introduction d'une provision pour fluctuation du taux de rendement réel.
2000-2001	—	(173)	(53)	(226)	Entreprises du gouvernement : (235 M\$) à la suite de l'adoption des normes comptables canadiennes et 62 M\$ pour la modification des conventions comptables relativement à certaines provisions et au passif actuariel. Ministères et organismes : (12 M\$) pour les congés de maladie et les vacances et (41 M\$) pour le changement de convention concernant la comptabilisation de certaines dépenses pour l'amélioration et la réparation d'immeubles.
1999-2000	26	16	(14)	28	Entreprises du gouvernement : 16 M\$ à la suite de l'adoption, en 2000-2001, des normes comptables canadiennes par la Corporation d'hébergement du Québec. À cet égard, les revenus de l'année financière 1999-2000 ont été retraités du même montant. Ministères et organismes : 101 M\$ pour la réévaluation d'immobilisations à la suite de la réforme comptable de 1997-1998; (122 M\$) pour d'autres éléments et 7 M\$ pour le changement de convention comptable effectuée en 2000-2001 concernant la comptabilisation de certaines dépenses pour l'amélioration et la réparation d'immeubles. À cet égard, les dépenses de l'année financière 1999-2000 ont été retraités de 7 M\$.
1998-1999	7	—	63	70	Ministères et organismes : 27 M\$ pour la modification comptable concernant la comptabilisation des contrats de change à terme et 36 M\$ pour la capitalisation des frais relatifs au plan cadastral.
1997-1998	24	—	(15 421)	(15 397)	Ministères et organismes : (13 173 M\$) pour la comptabilisation des obligations non inscrites envers les régimes de retraite; (6 693 M\$) pour la consolidation des fonds spéciaux, organismes et entreprises du gouvernement; (731 M\$) pour la modification de la comptabilisation des emprunts; (461 M\$) pour la comptabilisation des mesures de restructuration du secteur public et 5 637 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations.

- (1) Depuis l'année financière 2006-2007, ces données correspondent aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, elles correspondaient à l'écart de conversion des devises étrangères et pour les années 1997-1998 à 1999-2000, à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.

ANNEXE 1

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.3 – Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	(Déficit) ou surplus	Fonds des générations	Sous-total	Modifications comptables et autres	Utilisation (affectation) de la réserve	Solde budgétaire ⁽¹⁾
2014-2015	136	(1 279)	(1 143)	418 ⁽²⁾		(725)
2013-2014	(1 703)	(1 121)	(2 824)			(2 824)
2012-2013	(2 515)	(961)	(3 476)	1 876 ⁽³⁾		(1 600)
2011-2012	(1 788)	(840)	(2 628)			(2 628)
2010-2011	(2 390)	(760)	(3 150)			(3 150)
2009-2010	(2 940)	(725)	(3 665)	58 ⁽²⁾	433	(3 174)
2008-2009	(1 258)	(587)	(1 845)		1 845	-
2007-2008	1 650	(449)	1 201		(1 201)	-
2006-2007	1 993	(584)	1 409		(1 300)	109
Avant la réforme de la comptabilité gouvernementale⁽⁴⁾						
2005-2006	37		37			37
2004-2005	(664)		(664)			(664)
2003-2004	(358)		(358)			(358)
2002-2003	(728) ⁽⁵⁾		(728)			(728)
2001-2002	(928)		(928)		950	22
2000-2001	1 377		1 377		(950)	427

(1) Le solde budgétaire est établi conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) La Loi sur l'équilibre budgétaire prévoit que le solde budgétaire doit :

a) exclure les impacts de la mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, relatifs à la période antérieure à une date de mise en vigueur recommandée par l'Institut;

b) prendre en considération les impacts des modifications comptables, relatifs à une période postérieure au 31 mars 2006, portés directement aux déficits cumulés. Cette règle ne s'applique pas aux modifications comptables qui découlent de la mise en œuvre de la réforme comptable de 2006-2007.

(3) La Loi sur l'équilibre budgétaire prévoit l'exclusion, dans le calcul du solde budgétaire de l'année financière 2012-2013, du résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec.

(4) La comparaison des données de l'année 2006-2007 et celles subséquentes avec celles des années précédentes doit être faite avec discernement, en raison des impacts de la réforme comptable de décembre 2007.

(5) Le déficit de l'année 2002-2003 a été ajusté de 34 M\$ au courant des années subséquentes pour tenir compte de redressements.

Informations par secteurs de reddition de comptes

AU 31 MARS 2015

Les résultats de fonctionnement consolidés incluent les données financières de nombreux ministères, d'organismes, de fonds et d'entreprises. Le cadre financier du gouvernement présente les prévisions financières consolidées de revenus et de dépenses de toutes ces entités, regroupées par secteurs selon la relation de contrôle et de reddition de comptes que les entités ont avec le gouvernement. Des critères tels que la responsabilité ministérielle, le cadre juridique, l'étendue des pouvoirs délégués à la direction, le mode de financement, le degré d'autonomie et la nature des activités permettent de classer les entités dans les différents secteurs.

Les tableaux qui suivent présentent une reddition de comptes des résultats de fonctionnement pour chacun des secteurs déterminés dans le cadre financier du gouvernement. Tous les éléments de revenu et de dépense étant attribuables à un secteur spécifique, il ne s'est pas avéré nécessaire d'utiliser des méthodes de répartition pour attribuer certains de ces éléments à deux ou plusieurs secteurs particuliers.

Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)

AU 31 MARS 2015

Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés par secteurs

(en millions de dollars)

	Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾				
	Fonds général ⁽²⁾	Dépenses financées par le régime fiscal ⁽³⁾	Entreprises du gouvernement ⁽⁴⁾	Fonds spéciaux ⁽⁵⁾	Comptes à fin déterminée ⁽⁶⁾
REVENUS					
Impôt sur le revenu et les biens	30 586	6 411		2 108	
Taxes à la consommation	17 160	230		2 303	
Droits et permis	393			1 750	
Revenus divers	1 236			1 779	212
Autres sources de revenus			5 336		
Dividendes versés par les entreprises	4 524		(4 524)		
Total des revenus autonomes	53 899	6 641	812	7 940	212
Transferts du gouvernement du Québec				2 009	
Transferts du gouvernement fédéral	16 830			519	788
Total des revenus	70 729	6 641	812	10 468	1 000
DÉPENSES					
Santé et services sociaux	32 213	535		1 708	176
Éducation et culture	17 436	351		95	77
Économie et environnement	5 188	1 811		4 714	644
Soutien aux personnes et aux familles	6 379	3 196		356	5
Gouverne et justice	4 126	748		1 643	98
Sous-total	65 342	6 641	—	8 516	1 000
Service de la dette	8 150			1 375	
Total des dépenses	73 492	6 641	—	9 891	1 000
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	(2 763)	—	812	577	—

ANNEXE 2

Fonds des générations ⁽⁷⁾	Organismes autres que budgétaires ⁽⁸⁾	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux ⁽⁹⁾	Organismes des réseaux de l'éducation ⁽⁹⁾	Ajustements de consolidation ⁽¹⁰⁾	Résultats consolidés
	71		1 961	598	41 735
	68			(2 204)	17 557
	378				2 521
	5 734	2 442	1 633	(4 066)	8 970
1 279 ⁽¹¹⁾					6 615
					—
1 279	6 251	2 442	3 594	(5 672)	77 398
	12 418	21 219	11 757	(47 403)	—
	629	145	200	(572) ⁽¹²⁾	18 539
1 279	19 298	23 806	15 551	(53 647)	95 937
	11 756	23 451		(33 046)	36 793
	474		15 151	(12 679)	20 905
	2 890			(3 789)	11 458
	188			(477)	9 647
	2 704			(2 591)	6 728
—	18 012	23 451	15 151	(52 582)	85 531
	901	359	458	(973)	10 270
—	18 913	23 810	15 609	(53 555)	95 801
1 279	385	(4)	(58)	(92)	136

Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)

AU 31 MARS 2015

- (1) Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Le fonds comprend un fonds général et des fonds spéciaux.
- (2) Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives, ainsi que des dépenses de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et des organismes dirigés par un ministre dont le budget est financé par des crédits alloués par l'Assemblée nationale. Les revenus fiscaux administrés par l'Agence du revenu du Québec pour le compte du gouvernement sont réduits des créances douteuses afférentes, comme le prévoit la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (RLRQ, chapitre A-7.003). De plus, les revenus de l'impôt sur le revenu et les biens sont réduits des crédits d'impôt remboursables prévus à la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3); ces crédits étant au sens de la Loi soit un acompte sur l'impôt à payer, soit une somme payée en trop de l'impôt à payer. Ce secteur inclut également les activités du Fonds des services de santé.
- (3) Les revenus fiscaux servant à financer les créances douteuses afférentes à ces revenus et les dépenses de transfert effectuées par le truchement du régime fiscal ne sont pas sujets à l'allocation de crédits par l'Assemblée nationale et font l'objet d'un secteur de reddition de comptes particulier. Une dépense de transfert effectuée par le truchement du régime fiscal est un crédit d'impôt remboursable qui procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.
- (4) Les entreprises du gouvernement constituent des entités juridiques distinctes investies des pouvoirs nécessaires pour mener des activités commerciales. La vente de leurs biens ou la prestation de leurs services s'adresse soit à des particuliers, soit à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement. Ainsi, les entreprises sont autonomes financièrement, en ce sens que leurs revenus provenant de l'extérieur du périmètre comptable garantissent à eux seuls la poursuite de leurs activités et le remboursement de leurs dettes. Leurs comptes étant comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls leurs surplus nets de l'année financière sont présentés dans le tableau, déduction faite des dividendes versés au fonds général.
- (5) Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes, versées au fonds consolidé du revenu, doivent être portées au crédit d'un fonds spécial. Les résultats des fonds spéciaux excluent les activités du Fonds des services de santé et du Fonds des générations.
- (6) Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière créé par décret du gouvernement en vertu de dispositions législatives. Il permet à un ministère de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au fonds consolidé du revenu par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin particulière.
- (7) Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), se distingue des autres fonds spéciaux en raison de son affectation exclusive au remboursement de la dette du gouvernement.
- (8) Les organismes autres que budgétaires dépendent en partie ou en totalité des ministères pour leur financement. Cependant, les organismes autres que budgétaires disposent d'un plus grand degré d'autonomie que ceux financés par des crédits budgétaires. En effet, bien que ces organismes relèvent aussi d'un ministre, les pouvoirs en matière de finances et de fonctionnement délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus.
- (9) Le réseau de la santé et des services sociaux inclut les agences et les établissements publics de la santé et des services sociaux (centres hospitaliers, centres de santé et de services sociaux, centres de réadaptation, centres de protection de l'enfance et de la jeunesse).
Les réseaux de l'éducation sont composés de celui des commissions scolaires, celui des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ainsi que celui de l'Université du Québec et ses constituantes.
Tous ces organismes, financés en grande partie par des crédits budgétaires, sont autonomes quant à leur prestation de services au public. Ils constituent des entités juridiques investies des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour fournir un service public et dotées d'un conseil d'administration formé de représentants locaux élus ou désignés provenant du territoire ou du secteur desservi par l'organisme. De plus, la capacité du gouvernement de disposer de leurs actifs est assujettie à d'importantes restrictions.
- (10) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations et des soldes réciproques entre des entités de différents secteurs. Ainsi, les revenus et les charges de chaque secteur sont présentés avant ces éliminations. Cependant, les opérations et les soldes réciproques entre des entités d'un même secteur sont éliminés avant la détermination des montants sectoriels.
- (11) Les revenus incluent une somme de 71 M\$ versée au Fonds des générations à même les dividendes d'Hydro-Québec.
- (12) Le gouvernement du Québec reçoit du gouvernement fédéral des revenus de transferts dont les actifs reçus doivent être utilisés aux fins prescrites par le gouvernement fédéral, conformément aux contrats ou ententes conclus entre les deux parties. Ces sommes sont perçues par le fonds général et comptabilisées dans les comptes à fin déterminée. Par la suite, ces sommes sont versées aux bénéficiaires lorsque ces derniers sont admissibles. Des ajustements de consolidation sont apportés afin d'éliminer les revenus de transferts fédéraux liés à des sommes versées par le fonds général à des organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement.

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans les sections « Analyse des états financiers consolidés » et « États financiers consolidés », contenues dans ce volume.

Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers constituent des éléments d'actif utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics.

Besoins financiers nets

Les besoins financiers nets sont les liquidités nettes requises par les activités de fonctionnement et celles d'investissement en placements et en immobilisations.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est une méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus gagnés et des dépenses engagées au cours d'une année financière, le tout sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Conventions comptables du gouvernement

Les conventions comptables du gouvernement définissent la façon dont celui-ci doit inscrire les opérations financières dans ses livres et en rendre compte adéquatement à la population. Celles-ci sont adoptées par le Conseil du trésor et s'inspirent des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Glossaire (suite)

Dette brute

La dette brute correspond à la somme des dettes avant gains ou pertes de change reportés et du passif des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs. Le solde du Fonds des générations est soustrait de cette somme.

La dette brute d'une année financière ne comprend pas les emprunts effectués par le ministre des Finances pour l'année financière suivante, non plus que la partie des avances faites au Fonds de financement institué en vertu de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), attribuables au financement d'organismes qui ne sont pas visés par le premier alinéa de l'article 89 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001) et des entreprises du gouvernement énumérées dans l'annexe 3 de cette loi.

Dette nette

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

Dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés aux états financiers consolidés du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation établie par la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001).

Emprunts par anticipation

Les emprunts par anticipation sont effectués par le fonds général du fonds consolidé du revenu au cours d'une année financière et servent à combler ses besoins de financement pour l'année financière suivante.

Fonds consolidé du revenu

Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Le fonds comprend un fonds général et des fonds spéciaux.

Glossaire (suite)

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut constituer un fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de tout emprunt de la dette publique du gouvernement. À cette fin, le ministre peut, sur autorisation du gouvernement, prendre sur le fonds général du fonds consolidé du revenu toute somme qu'il verse au fonds d'amortissement. De plus, des liquidités prudentielles sont maintenues dans le fonds d'amortissement afin de permettre au gouvernement de respecter ses engagements financiers en cas de fortes perturbations des marchés financiers.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du fonds général du fonds consolidé du revenu, jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

Fonds des générations

En vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), le ministre des Finances dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le Fonds des générations, lesquelles sont affectées exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

Fonds général

Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives.

Fonds spécial

Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes, versées au fonds consolidé du revenu, doivent être portées au crédit d'un fonds spécial.

Glossaire (suite)

Indicateurs

Les indicateurs sont des outils de mesure permettant de suivre et d'évaluer l'atteinte d'un objectif, la mise en œuvre d'une stratégie ou l'accomplissement d'un travail ou d'une activité.

Instruments financiers

Les instruments financiers représentent les liquidités, un titre de participation dans une entité ou un contrat, lequel est à la fois la source d'un actif financier pour l'un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un instrument sous-jacent sans nécessiter la détention ou la livraison de l'instrument sous-jacent lui-même.

Méthodes de consolidation

Méthode de consolidation ligne par ligne

Les comptes du fonds consolidé du revenu, qui regroupe le fonds général et les fonds spéciaux, et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes réciproques entre entités sont éliminés.

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées au coût. Le coût est ajusté annuellement, d'une part, de la quote-part du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, une contrepartie étant portée aux revenus, et, d'autre part, de sa quote-part dans les autres éléments de leur résultat étendu, une contrepartie étant alors portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

Glossaire (suite)

Missions

Les missions représentent les champs d'activité fondamentaux d'un gouvernement qui constituent sa raison d'être. Au Québec, il existe six missions, soit : « Santé et services sociaux », « Éducation et culture », « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles », « Gouverne et justice » et le « Service de la dette ».

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte.

Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est la valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une année civile donnée.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes sont ceux qui résultent de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits et permis, des revenus divers, des revenus des entreprises du gouvernement ainsi que ceux du Fonds des générations.

Solde budgétaire

Le solde budgétaire et sa méthode de calcul sont définis dans la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001).

Le solde budgétaire permet d'évaluer l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Pour une année financière, il est le résultat de l'écart entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement et de la prise en compte des ajustements suivants :

- Éléments exclus du solde budgétaire :
 - i) les revenus et les dépenses comptabilisés au Fonds des générations;
 - ii) certains ajustements rétroactifs des revenus provenant des entreprises du gouvernement;
 - iii) pour l'année financière 2012-2013, le résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec.

Glossaire (suite)

Solde budgétaire (suite)

- Éléments inclus dans le solde budgétaire :
 - i) les inscriptions comptables portées directement aux déficits cumulés, à l'exception des inscriptions qui résultent :
 - (1) de l'effet rétroactif d'une nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés¹, pour les années précédant l'année de sa mise en vigueur recommandée par l'Institut;
 - (2) des modifications comptables relatives à la réforme comptable de 2006-2007 apparaissant dans les comptes publics;
 - ii) toute somme nécessaire, provenant de la réserve de stabilisation, pour assurer le maintien de l'équilibre budgétaire.

Supercatégories

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées pour la comptabilisation des dépenses. Il existe cinq supercatégories de dépenses.

Transfert

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Pour le gouvernement, ces dépenses ne constituent ni des acquisitions directes de biens ou de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

Rémunération

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, y compris les étudiants et les saisonniers du secteur public. Elle comprend également la rémunération des professionnels de la santé ainsi que les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, notamment la contribution aux régimes de retraite, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à l'assurance-emploi.

¹ Les normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés sont publiées par CPA Canada depuis le 1^{er} novembre 2013.

Glossaire (suite)

Supercatégories (suite)

Fonctionnement

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues dans le cadre des activités administratives de l'entité, à l'exclusion des dépenses de rémunération, de transfert, de créances douteuses et autres provisions ainsi que du service de la dette. Elle inclut notamment le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés de même que l'amortissement des immobilisations.

Créances douteuses et autres provisions

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-value sur les prêts et les placements de portefeuille.

Service de la dette

Cette supercatégorie comprend les intérêts sur les dettes, réduits des revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts, et la charge relative aux intérêts des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Elle inclut également l'amortissement des primes, des escomptes et des frais liés à l'émission d'emprunt et à la gestion des dettes ainsi que l'amortissement des gains et des pertes de change.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés. Ces derniers sont préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Ces états sont préparés selon les conventions comptables définies dans la note complémentaire 1. L'analyse des états financiers consolidés contenue dans le volume 1 a été préparée par le ministère des Finances.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

Le Contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité.

Le gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour l'audit, au Vérificateur général du Québec qui expose, dans son rapport de l'auditeur indépendant à l'Assemblée nationale, la nature et l'étendue de son audit et exprime son opinion.

Les états financiers consolidés faisant partie des comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Monty'.

Luc Monty

Le contrôleur des finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simon-Pierre Falardeau'.

Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, le 24 novembre 2015



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale,

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2015, les états consolidés des résultats de fonctionnement, des déficits cumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires et les annexes.

Responsabilité du gouvernement pour les états financiers consolidés

Le ministre des Finances est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le gouvernement du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2015 et 2014, à l'état consolidé de la situation financière, des paiements de transfert relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres dépenses financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Ces paiements de transfert sont actuellement présentés à titre d'obligations contractuelles à la note 18 des états financiers consolidés du gouvernement. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'année financière précédente. Étant donné la comptabilisation actuelle de ces paiements de transfert, les ajustements suivants selon l'estimation établie en fonction des informations disponibles sont nécessaires afin que les états financiers consolidés du gouvernement du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée	
	En millions de dollars	
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<i>État consolidé de la situation financière</i>		
Prêts et placements de portefeuille	(4 128)	(3 399)
Autres passifs	<u>5 064</u>	<u>5 123</u>
Dette nette et déficits cumulés	<u>9 192</u>	<u>8 522</u>
 <i>État consolidé des résultats de fonctionnement</i>		
Dépenses		
Santé et services sociaux	(58)	53
Éducation et culture	38	168
Économie et environnement	679	189
Soutien aux personnes et aux familles	33	20
Gouverne et justice	<u>(22)</u>	<u>9</u>
Surplus annuel (2015) / Déficit annuel (2014)	<u>(670)</u>	<u>439</u>
 <i>Note 18</i>		
Obligations contractuelles	(9 192)	(8 522)

En plus de ces ajustements, compte tenu de l'absence d'information permettant d'identifier les travaux réalisés à la fin de l'année financière pour un solde résiduel de 2 896 millions de dollars au 31 mars 2015 (3 098 millions au 31 mars 2014) de la catégorie d'obligations contractuelles « Subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires » à la note 18, je ne suis pas en mesure de déterminer le montant des ajustements supplémentaires à apporter à certains éléments mentionnés précédemment.

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables du gouvernement du Québec. Celles-ci sont présentées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés et complétées, notamment, par l'article 24.1 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001) qui énonce que la seule partie d'un transfert pluriannuel qui doit être comptabilisé dans l'année financière du gouvernement est celle qui est exigible et autorisée par le Parlement.

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Commentaires du Vérificateur général

La *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01) me permet de faire tout commentaire que je juge approprié dans mon rapport sur les états financiers consolidés du gouvernement. De plus, les Normes canadiennes d'audit prévoient que l'auditeur doit communiquer son point de vue aux responsables de la gouvernance sur des aspects qualitatifs importants des pratiques comptables de l'entité et, le cas échéant, il doit expliquer pourquoi il juge qu'une pratique comptable importante, qui peut par ailleurs être acceptable selon le référentiel d'information financière applicable, n'est pas la plus appropriée par rapport aux circonstances particulières de l'entité. C'est donc dans ce contexte que j'ai décidé de formuler les commentaires suivants qui complètent ainsi mon opinion sur ces états financiers.

Comptabilisation des paiements de transfert (subventions)

Le fondement de mon opinion avec réserve exprimé ci-dessus découle de mon interprétation de la norme comptable sur les paiements de transfert, à la lumière du cadre conceptuel actuel ainsi que de la connaissance approfondie de mon organisation quant aux pratiques financières et budgétaires du gouvernement du Québec.

Les chapitres 1 et 8 du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012 – Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* ainsi que les chapitres 2 des rapports pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 décrivent de façon détaillée les raisons à l'appui de mon opinion. Ils indiquent notamment pourquoi la pratique comptable du gouvernement au regard de la comptabilisation des paiements de transfert n'est pas la plus appropriée. Le gouvernement ne partage pas mon interprétation.

Sommairement, ces chapitres exposent que le gouvernement interprète qu'une dépense de transfert ne peut être comptabilisée tant que les crédits n'ont pas été votés par les parlementaires. Tout en reconnaissant les pouvoirs de l'Assemblée nationale, je constate que les représentants du gouvernement sont habilités à négocier et à conclure des contrats valides. Dès lors, les paiements de transfert sont autorisés lorsqu'une décision a été prise par le gouvernement de sorte qu'il n'a plus d'autre option réaliste que d'effectuer le transfert. Je considère donc qu'une dépense de subvention doit être comptabilisée dès que le gouvernement l'a autorisée au terme de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont engagé les dépenses admissibles donnant droit à cette subvention.

En vue de donner suite aux représentations qui lui ont été faites pour obtenir des indications plus précises pour assurer une interprétation cohérente de la norme partout au Canada, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a émis en novembre 2014 un appel à informations sur l'examen de la mise en œuvre de la norme. Cet appel a pour objectif de l'aider à évaluer la nature, l'étendue et la source des problèmes soulevés par les parties prenantes et de prendre connaissances des difficultés de mise en œuvre, des répercussions de la norme et des points à améliorer. La date limite de réception des commentaires était en mai 2015. En septembre 2015, le CCSP a analysé les résultats préliminaires de l'examen de la mise en œuvre de la norme et a demandé à ses permanents de préparer un document sur les options quant aux suites à donner. Il prévoit examiner le document en décembre 2015. Je suivrai de près l'évolution de la normalisation ainsi que les travaux du CCSP concernant la norme comptable sur les paiements de transfert.

La vérificatrice générale du Québec,

 *Guylaine Leclerc* FCPA auditrice, FCA

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Québec, le 24 novembre 2015

État consolidé des résultats de fonctionnement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015

(en millions de dollars)

Annexes	2015		2014 (retraité)
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
6 REVENUS			
Impôt sur le revenu et les biens (note 4)	41 551	41 735	39 865
Taxes à la consommation	17 657	17 557	17 365
Droits et permis	2 506	2 521	2 198
Revenus divers	9 670	8 970	8 932
8 Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 105	5 336	5 242
Revenus du Fonds des générations (note 9)	1 301	1 279	1 121
Revenus autonomes	77 790	77 398	74 723
Transferts du gouvernement fédéral	18 607	18 539	18 550
Total des revenus	96 397	95 937	93 273
7 DÉPENSES			
Santé et services sociaux	37 095	36 793	35 602
Éducation et culture	20 616	20 905	20 603
Économie et environnement	12 413	11 458	11 891
Soutien aux personnes et aux familles	9 623	9 647	9 544
Gouverne et justice	6 868	6 728	6 696
Sous-total	86 615	85 531	84 336
Service de la dette	10 831	10 270	10 598
Total des dépenses	97 446	95 801	94 934
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	(1 049)	136	(1 661)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2014-2015 du ministère des Finances, déposé le 4 juin 2014. Certaines données du budget 2014-2015 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée dans les états financiers consolidés.

État consolidé des déficits cumulés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015
(en millions de dollars)

Annexe	2015	2014 (retraité)
DÉFICITS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	(119 889)	(118 106)
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (note 3)	294	64
8 Modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement avec retraitement des années antérieures	(2 252)	(4 573)
Déficits cumulés au début redressés	(121 847)	(122 615)
8 Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	550	2 429
Surplus (déficit) annuel	136	(1 661)
DÉFICITS CUMULÉS À LA FIN	(121 161)	(121 847)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2015

(en millions de dollars)

Annexe	2015	2014 (retraité)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (note 5)	2 247	1 363
Placements temporaires (note 6)	10 434	6 593
Débiteurs (note 7)	14 961	14 660
Stocks et autres actifs destinés à la vente	33	35
8 Participations dans les entreprises du gouvernement	24 094	22 736
Prêts et placements de portefeuille (note 8)	10 613	8 980
Fonds des générations (note 9)	6 938	5 659
Frais reportés liés aux dettes	858	684
Total des actifs financiers	70 178	60 710
PASSIFS		
Créditeurs et frais à payer (note 10)	23 192	22 413
Revenus reportés (note 11)	6 014	5 731
Autres passifs (note 12)	4 924	5 019
Transferts du gouvernement fédéral à rembourser (note 13)	238	475
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 14)	28 172	28 672
Dettes avant gains (pertes) de change reportés (notes 15 et 16)	192 750	181 032
Gains (pertes) de change reportés	468	620
Total des passifs	255 758	243 962
DETTE NETTE	(185 580)	(183 252)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 17)	63 675	60 695
Stocks	458	444
Frais payés d'avance	286	266
Total des actifs non financiers	64 419	61 405
DÉFICITS CUMULÉS	(121 161)	(121 847)
Obligations contractuelles (note 18)		
Garanties d'emprunts (note 19)		
Éventualités (note 20)		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation de la dette nette

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015

(en millions de dollars)

Annexe	2015		2014 (retraité)
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
DETTE NETTE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIE	(181 965)	(181 261)	(175 498)
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (note 3)	—	294	64
8 Modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement avec retraitement des années antérieures	(3 800)	(2 252)	(4 573)
Reclassement des actifs destinés à la vente dans les immobilisations	—	(33)	(30)
Dette nette au début redressée	(185 765)	(183 252)	(180 037)
Variation due aux immobilisations			
Acquisitions (note 17)	(9 166)	(7 316)	(7 569)
Amortissement (note 17)	3 632	3 547	3 460
Dispositions, réductions de valeur et autres	—	789	129
Total de la variation due aux immobilisations	(5 534)	(2 980)	(3 980)
Variation due aux stocks et aux frais payés d'avance	—	(34)	(3)
8 Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	—	550	2 429
Surplus (déficit) annuel	(1 049)	136	(1 661)
Augmentation nette de la dette nette	(6 583)	(2 328)	(3 215)
DETTE NETTE À LA FIN	(192 348)	(185 580)	(183 252)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2014-2015 du ministère des Finances, déposé le 4 juin 2014.

État consolidé des flux de trésorerie

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015

(en millions de dollars)

	2015		2014 (retraité)	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT⁽¹⁾				
Surplus (déficit) annuel		136		(1 661)
Éléments n'affectant pas les liquidités				
Créances douteuses	731		636	
Provisions liées aux prêts et placements de portefeuille et garanties de prêts	164		202	
Stocks et frais payés d'avance	(34)		(3)	
(Gains) pertes sur dispositions d'actifs	55		42	
Amortissement des immobilisations	3 547		3 460	
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	145		127	
Amortissement des revenus reportés liés à l'acquisition d'immobilisations	(232)		(242)	
Amortissement des (gains) pertes de change reportés	(32)		(18)	
Amortissement des escomptes et des primes	(9)	4 335	10	4 214
		4 471		2 553
Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement (note 21)		(1 027)		1 387
		3 444		3 940
Activités liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs				
Coût des prestations acquises	2 535		2 401	
Amortissement des (gains) pertes actuariels	897		806	
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	5 874	9 306	5 608	8 815
Prestations versées et transferts de régimes		(5 644)		(5 463)
		3 662		3 352
Liquidités provenant des activités de fonctionnement		7 106		7 292
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS⁽¹⁾				
Variation des participations dans les entreprises du gouvernement				
Placements effectués	(47)		(165)	
Placements disposés et autres	51		—	
Résultats des entreprises du gouvernement inscrits aux revenus, nets des dividendes déclarés	(812)	(808)	(977)	(1 142)
Variation des prêts et placements de portefeuille				
Prêts et placements de portefeuille effectués	(2 621)		(1 591)	
Prêts et placements de portefeuille disposés et autres	1 283	(1 338)	1 572	(19)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en placements		(2 146)		(1 161)

État consolidé des flux de trésorerie (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015

(en millions de dollars)

	2015		2014 (retraité)	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS⁽¹⁾				
Acquisitions	(6 228)		(6 621)	
Dispositions	316	(5 912)	81	(6 540)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations		(5 912)		(6 540)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT⁽¹⁾				
Variation des dettes				
Emprunts effectués	29 619		23 068	
Emprunts remboursés	(18 826)	10 793	(16 729)	6 339
Activités liées aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Variation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers				
Versements et prestations	(1 457)		(943)	
Réinvestissement des revenus de placement des fonds	(2 705)	(4 162)	(2 229)	(3 172)
Activités liées au Fonds des générations				
Variation du Fonds des générations		(1 279)		(421)
Liquidités provenant des activités de financement		5 352		2 746
Augmentation (diminution) des liquidités		4 400		2 337
LIQUIDITÉS AU DÉBUT		8 733		6 396
LIQUIDITÉS À LA FIN⁽²⁾		13 133		8 733

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Les opérations non monétaires doivent être exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie; elles sont détaillées à la note 21 – Informations sur les flux de trésorerie.

(2) Les liquidités comprennent les espèces en banque (note 5) et les placements temporaires (note 6).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. Principales conventions comptables

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions adoptées par le Conseil du trésor et ci-après décrites. Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public sont la source première de référence pour l'élaboration de ces conventions comptables. Les renseignements présentés dans ces états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur les meilleures estimations et sur le jugement du gouvernement.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement est énuméré aux annexes 1 à 4 des présents états financiers consolidés.

Les opérations fiduciaires exercées par les entités mentionnées dans l'annexe 5 des présents états financiers consolidés sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Méthode de consolidation

Les comptes du fonds consolidé du revenu, qui regroupe le fonds général et les fonds spéciaux, et ceux des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes réciproques entre entités sont éliminés.

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées au coût. Le coût est ajusté annuellement, d'une part, de la quote-part du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, une contrepartie étant portée aux revenus, et, d'autre part, de sa quote-part dans les autres éléments de leur résultat étendu, une contrepartie étant alors portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

1. Principales conventions comptables (suite)

Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d’ester en justice;
- elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d’exercice, c’est-à-dire dans l’année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les revenus qu’il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens, taxes à la consommation)

Les revenus fiscaux résultent d’opérations sans contrepartie en biens ou en services pour lesquelles des contribuables ont l’obligation, en vertu de la législation fiscale, de verser des sommes au gouvernement afin de financer les services publics. Ces revenus sont constatés dès le moment où les mesures fiscales leur donnant lieu ont été autorisées par le Parlement et qu’un fait imposable s’est produit.

Les revenus provenant de l’impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations pour les services de santé sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l’impôt. Les revenus non perçus à la fin de l’année financière et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont comptabilisés sur la base d’estimations établies à partir des transactions qui seront réalisées dans les trois mois qui suivent la fin de l’année financière.

Les revenus provenant de l’impôt foncier scolaire sont constatés sur la période de référence de cet impôt.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les revenus provenant de l'impôt des sociétés sont comptabilisés au moment de la réception des fonds, car les sommes à recevoir ou à rembourser ne peuvent être estimées avec précision. En effet, les revenus imposables des sociétés sont très variables d'une année à l'autre et le délai de production des déclarations des sociétés ne permet pas d'obtenir l'information complète et à temps pour établir les ajustements à l'égard des revenus à la date de clôture des états financiers consolidés du gouvernement. Un ajustement est fait pour tenir compte des avis de cotisation émis avant la fin de l'année financière.

Les revenus provenant des taxes à la consommation sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

Les revenus fiscaux ne tiennent pas compte d'estimations concernant des taxes ou des impôts dus sur des revenus non déclarés dans les délais prescrits. Ces montants sont comptabilisés lors de l'émission de cotisations, à la suite de travaux de récupération fiscale ou de la production de déclarations par les contribuables.

En lien avec la législation fiscale, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Pour les états financiers consolidés du gouvernement, lorsque ces crédits constituent des transferts effectués par le truchement du régime fiscal, ils sont reclassés et présentés dans les dépenses, augmentant ainsi les revenus. Un crédit d'impôt remboursable constitue un transfert lorsqu'il procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

Droits et permis

Les revenus de droits et de permis résultent d'opérations avec contrepartie pour lesquelles le gouvernement accorde à un tiers, en échange de liquidités, un droit d'utilisation ou un permis d'exploitation ou lui délivre un certificat.

Les revenus de droits et permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le revenu de droit ou de permis est remboursable sur demande et est lié à des biens et services clairement identifiables que le gouvernement doit rendre au titulaire du droit ou du permis, le revenu est constaté sur la période de référence de ce droit ou permis.

Revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services ainsi que des contributions des usagers sont constatés au moment de la vente des biens ou de la prestation des services.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les revenus provenant des frais de scolarité sont constatés sur la durée de la formation concernée.

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas certain.

Les revenus de donations, autres que les revenus de transfert provenant de gouvernements, qui ne font pas l'objet d'une affectation particulière par le donateur, sont constatés aux revenus dans l'année de la donation. Dans le cas où ces revenus font l'objet d'une affectation particulière, ceux-ci sont alors constatés aux revenus en fonction des conditions de cette affectation. Lorsqu'il s'agit de donations en immobilisations ou en espèces pour en faire l'acquisition, les revenus sont constatés au même rythme que l'amortissement des immobilisations. Dans le cas d'une donation liée à un terrain, les revenus sont constatés dans l'année d'acquisition.

Revenus de transfert du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont constatés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par ce gouvernement et durant laquelle les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque les stipulations exigées par ce gouvernement quant à l'utilisation des sommes reçues ou quant aux actions à poser pour les conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsque les stipulations sont générales, les actions du gouvernement et/ou ses communications, réalisées à la date des états financiers pour les préciser, peuvent également créer un passif. Lorsqu'un passif est constaté, le revenu de transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que les obligations liées à ces stipulations sont rencontrées.

Lorsque le gouvernement reçoit des revenus de transfert d'autres gouvernements, ceux-ci sont comptabilisés de la même façon que les revenus de transfert du gouvernement fédéral.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Dépenses de rémunération et de fonctionnement

Les dépenses de rémunération et de fonctionnement sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les biens sont consommés ou les services sont rendus. Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

1. Principales conventions comptables (suite)

Dépenses de transfert

Les transferts sont des avantages économiques octroyés par un gouvernement à un bénéficiaire, sans contrepartie en biens ou en services. Les transferts sont pluriannuels lorsqu'ils s'échelonnent sur plus d'une année financière.

Les dépenses de transfert sont constatées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées, conformément aux règles de gouvernance de l'entité qui les accorde, et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Conformément aux lois en vigueur, un transfert est autorisé lorsque le Parlement et le gouvernement ont chacun exercé leur pouvoir d'autorisation.

- L'autorisation du Parlement est accordée, dans le cas d'un ministère ou d'un organisme budgétaire, lors du vote d'une loi sur les crédits ou de l'application de toute autre loi autorisant l'octroi des crédits. Cette autorisation est accordée, dans le cas d'un fonds spécial, lors de l'approbation des prévisions de dépenses et d'investissements par le Parlement pour une année financière. Quant aux autres entités, par l'adoption de leur loi constitutive, le Parlement a accordé à leur conseil d'administration ce pouvoir d'autorisation.
- L'exercice du pouvoir d'autorisation du gouvernement se concrétise par l'adoption de décrets ou de décisions du Conseil du trésor ou par la conclusion d'une entente avec le bénéficiaire du transfert.

Ainsi, le gouvernement conserve un pouvoir discrétionnaire en n'étant pas tenu d'effectuer un transfert aussi longtemps que le Parlement et le gouvernement n'ont pas chacun exercé leur pouvoir d'autorisation. Donc, la seule partie d'un transfert pluriannuel qui peut être portée aux comptes d'une année financière est celle qui, pour cette année, est à la fois exigible et autorisée par le Parlement.

Service de la dette

Le service de la dette comprend les intérêts sur les dettes, réduits des revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts, et la charge relative aux intérêts des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Il inclut également l'amortissement des primes, des escomptes et des frais liés à l'émission d'emprunt et à la gestion des dettes ainsi que l'amortissement des gains et des pertes de change. La dépense d'intérêts résultant d'opérations réalisées en devises étrangères est convertie en dollars canadiens selon le cours en vigueur au moment des opérations.

1. Principales conventions comptables (suite)

Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Stocks et autres actifs destinés à la vente

Les stocks et les autres actifs destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Participations dans les entreprises du gouvernement

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Prêts et placements de portefeuille

Les prêts et les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Si les prêts et les placements de portefeuille sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire lorsqu'ils présentent un écart de plus de 25 % entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen des emprunts du gouvernement, ils sont alors comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet; l'écart avec leur valeur nominale représente l'élément « subvention », lequel est constaté à titre de dépense de transfert. Des revenus d'intérêts sont alors constatés sur la durée des prêts et des placements de portefeuille selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1. Principales conventions comptables (suite)

Une provision est comptabilisée en réduction des prêts lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte. Pour les placements de portefeuille, une provision est comptabilisée lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation annuelle de ces provisions est imputée aux dépenses. Toute radiation d'un prêt ou d'un placement de portefeuille en réduit le coût ainsi que la provision afférente à ce dernier; le solde résiduel est comptabilisé dans les dépenses. Le recouvrement subséquent est comptabilisé en réduction des dépenses.

Fonds des générations

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût.

Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités établie selon la méthode du coût moyen est imputé aux résultats. Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value et la réduction de valeur qui en résulte est imputée aux résultats.

Les revenus et les dépenses du Fonds des générations sont comptabilisés selon les conventions comptables du gouvernement.

Passifs

Les passifs constituent des obligations du gouvernement envers des tiers en date des états financiers en raison d'opérations ou d'événements passés et dont leur acquittement donnera lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dans le futur.

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des interventions financières garanties par le gouvernement, principalement des garanties d'emprunts, sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie à partir du solde des interventions financières garanties, lequel est diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est portée aux dépenses.

1. Principales conventions comptables (suite)

L'évaluation des pertes probables est établie par le regroupement des interventions financières en différentes classes de risque et par l'application à chaque classe d'un taux moyen de perte basé sur l'expérience passée et sur la nature des interventions. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse cas par cas, peu importe leur classe de risque. Les pertes probables sont révisées annuellement.

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental lorsque la contamination dépasse une norme environnementale existante ou lorsque le gouvernement en est informé, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

Les obligations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux programmes d'avantages sociaux futurs sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

La méthode utilisée tient compte de la façon dont les prestations à la charge du gouvernement sont acquises par les participants.

Dans le cas du Régime de rentes de survivants, les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle qui établit la valeur actualisée des rentes acquises par les bénéficiaires à la suite du décès de la personne admissible.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds particuliers

Les placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs sont évalués à une valeur de marché redressée. Selon cette méthode d'évaluation, l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur cinq ans.

1. Principales conventions comptables (suite)

Lorsque la valeur de marché redressée du fonds d'un régime de retraite est supérieure à celle de ses obligations, l'excédent qui en résulte est plafonné, par une provision pour moins-value, afin que le passif au titre des régimes de retraite ne reflète que l'avantage futur que le gouvernement s'attend à tirer de cet excédent.

Charge relative aux prestations acquises

La charge relative aux prestations acquises se compose de la quote-part à la charge du gouvernement du coût des prestations acquises au cours de l'année, de sa quote-part du coût des modifications aux régimes relatif aux années de service antérieures et de l'amortissement des gains et pertes actuariels afférents aux obligations du gouvernement relatives aux prestations acquises.

Les gains et les pertes actuariels, déterminés lors de la réévaluation des obligations, découlent d'écarts d'expérience par rapport aux résultats prévus et de modifications d'hypothèses. Ils sont constatés dans les dépenses selon la méthode de l'amortissement linéaire, à compter de l'année financière subséquente à celle de la prise en compte de ces gains et pertes actuariels dans la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. La période d'amortissement correspond à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DUMERCA) des participants du régime ou du programme concerné. Dans le cas du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), une DUMERCA commune est établie pour l'ensemble de ces régimes. Quant au Régime de rentes de survivants, la période d'amortissement correspond à l'espérance de vie moyenne restante des bénéficiaires.

Charge relative aux intérêts

La charge relative aux intérêts est l'écart net entre les intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises et les revenus de placement prévus du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs, ajusté de l'amortissement des gains et des pertes actuariels relatifs à ces fonds et de la variation des provisions pour moins-value.

Les intérêts annuels sont établis par l'application, à la valeur moyenne de l'obligation relative aux prestations acquises de chaque régime ou programme, du taux d'actualisation afférent à cette obligation. Quant au rendement annuel d'un fonds, il est obtenu par l'application, au solde moyen du fonds, du taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des obligations des régimes de retraite afférents ou de celles du programme d'avantages sociaux futurs concerné.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les gains et les pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu sont amortis linéairement. Dans le cas du FARR, la période d'amortissement est la DUMERCA des participants des régimes de retraite. Pour les autres fonds, cette période correspond à celle établie pour l'amortissement des gains et des pertes actuariels liés aux obligations du régime de retraite ou du programme afférent.

Dettes

Dettes

Les emprunts sont comptabilisés selon le montant encaissé au moment de l'émission, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus dans le solde des frais reportés liés aux dettes.

Les emprunts en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars de l'année courante.

Les gains ou les pertes de change résultant de la conversion des emprunts sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de chaque emprunt selon la méthode linéaire.

Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts et à la gestion de la trésorerie qui en découle, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars de l'année courante. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans le poste « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés sont reportés et amortis sur la durée de chaque contrat. Toutefois, les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés utilisés pour modifier le risque de taux d'intérêt sont amortis sur la durée du titre sous-jacent.

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Les titres détenus par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts sont comptabilisés selon le montant payé au moment de l'achat, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers constituent des éléments d'actif utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics.

Les terres du domaine public et les ressources naturelles, comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire du fait qu'elles ont été dévolues à l'État et non pas achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour le gouvernement.

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles. Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement.

1. Principales conventions comptables (suite)

Certaines immobilisations sont acquises en vertu d'ententes de partenariat public-privé. Ces ententes se veulent des contrats à long terme par lesquels le gouvernement associe un ou des partenaires privés, avec ou sans financement de la part de ces derniers, à la conception, à la construction, à l'entretien et à l'exploitation d'un bien public. L'immobilisation et la dette correspondante s'y rattachant sont comptabilisées dans « l'état consolidé de la situation financière » lorsque les risques et les avantages associés à la propriété du bien public sont dévolus, selon les dispositions de l'entente, en grande partie au gouvernement.

Le coût d'une immobilisation acquise en vertu d'une telle entente correspond au moindre de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés à cet actif et de sa juste valeur. Si les flux de trésorerie liés à l'actif ne peuvent être isolés de ceux liés à l'exploitation, le coût de l'actif est établi sur la base de sa juste valeur. La juste valeur de l'immobilisation est estimée sur la base des spécifications de l'entente.

Les œuvres d'art et les trésors historiques, tels que les peintures, les sculptures, les dessins, les estampes, les photographies, les films et les vidéos, ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations; leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par transfert d'un gouvernement ou par donation, incluant celles acquises pour une valeur symbolique, sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Stocks

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont le gouvernement bénéficiera au cours des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où le gouvernement bénéficiera des services acquis.

2. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige du gouvernement de réaliser des estimations et d'établir des hypothèses pour évaluer et inscrire certains éléments d'actif, de passif, de revenu et de dépense. Ces estimations reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables du moment et font appel au jugement du gouvernement. Elles sont réévaluées annuellement selon les nouvelles données disponibles.

Par leur nature, ces estimations peuvent être incertaines quant à leur mesure. Ainsi, les résultats réels peuvent différer des prévisions faites par le gouvernement.

Certains éléments significatifs des états financiers consolidés font l'objet d'estimations.

- Les sommes à recevoir ou à rembourser relatives aux transferts du gouvernement fédéral peuvent varier en raison notamment des écarts éventuels entre les hypothèses retenues à l'égard des données fiscales et démographiques et les données réelles.
- Les obligations des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels.
- Le passif environnemental lié aux sites contaminés peut varier en raison des écarts entre les coûts de réhabilitation et de gestion estimés et les coûts réels.
- La valeur de certaines provisions peut varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour évaluer la probabilité de recouvrement ou de paiement et le montant recouvré ou versé.
- La valeur des investissements en billets à terme adossés à des actifs (BTAA) peut varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour établir leur valeur courante et leur valeur définitive.

3. Modifications comptables

Taxes à la consommation

En vertu de l'entente Canada-Québec relative à l'harmonisation des taxes de vente, l'Agence du revenu du Canada (ARC) administre, depuis le 1^{er} janvier 2013, la taxe de vente du Québec (TVQ) applicable aux institutions financières désignées particulières qui font affaire au Québec. L'ARC a transmis à l'Agence du revenu du Québec, en 2014-2015, des données et des sommes se rapportant à ces revenus de taxe pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014. Conformément à la méthode de la comptabilité d'exercice, le gouvernement a révisé rétroactivement, avec retraitement, ses résultats financiers des années antérieures.

Ceci a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus		
Taxes à la consommation	(155)	230
Surplus annuel	(155)	
Déficit annuel		(230)
Actifs financiers		
Débiteurs	139	294
Dette nette et déficits cumulés au début de l'exercice	(294)	(64)
Dette nette et déficits cumulés à la fin de l'exercice	(139)	(294)

Passif environnemental

Le 1^{er} avril 2014, une nouvelle norme comptable sur les passifs au titre des sites contaminés (SP 3260) du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) est entrée en vigueur. Selon cette nouvelle norme, un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés doit être comptabilisé lorsque la contamination dépasse une norme environnementale existante, que le gouvernement est soit directement responsable ou soit en accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

La mise en application de cette nouvelle norme comptable n'a pas eu d'incidence significative sur la comptabilisation du passif environnemental du gouvernement. En effet, la convention comptable du gouvernement en vigueur depuis le 1^{er} avril 2006 est cohérente avec les critères de constatation d'un passif selon cette norme.

Entreprises du gouvernement

Des modifications comptables ont été apportées aux conventions comptables d'Hydro-Québec; ces modifications sont présentées à l'annexe 8 – Participations dans les entreprises du gouvernement, dans la rubrique « Modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement ».

4. Transferts financés par le régime fiscal

En lien avec la législation fiscale, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Pour les états financiers consolidés du gouvernement, lorsque ces crédits constituent des transferts effectués par le truchement du régime fiscal, ils sont reclassés et présentés dans les dépenses, augmentant ainsi les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens. Un crédit d'impôt remboursable constitue un transfert lorsqu'il procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

Transferts financés par le régime fiscal

(en millions de dollars)

	2015					2014
	DÉPENSES PAR MISSIONS GOUVERNEMENTALES					
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total
						Total
REVENUS – IMPÔT SUR LE REVENU ET LES BIENS						
Impôt sur le revenu des particuliers						
Crédits d'impôt remboursables						
Soutien aux enfants				2 203		2 203
Frais de garde d'enfants				635		635
Maintien à domicile des aînés	415					415
Aidant naturel	56					56
Épargne-études		67				67
Prime au travail				358		358
Frais médicaux	56					56
LogiRénov			112			112
ÉcoRénov			147			147
Autres	8	18	11		1	38
	535	85	270	3 196	1	4 087
Impôt des sociétés						
Crédits d'impôt remboursables						
Recherche scientifique et développement expérimental			596			596
Construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public			33			33
Production cinématographique		190				190
Ressources			95			95
Déclaration des pourboires					73	73
Investissement			164			164
Titres multimédias			122			122
Affaires électroniques			385			385
Autres		76	146			222
	—	266	1 541	—	73	1 880
	535	351	1 811	3 196	74	5 967

Le crédit d'impôt pour la solidarité, d'une valeur de 1 828 millions de dollars au 31 mars 2015 (1 784 millions de dollars au 31 mars 2014), ne constitue pas un transfert effectué par le truchement du régime fiscal; il s'agit d'un dégrèvement, car il vise à rembourser certaines taxes aux ménages à faible revenu. Ce crédit d'impôt remboursable est présenté par conséquent en réduction des revenus des taxes à la consommation.

5. Encaisse

(en millions de dollars)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Espèces en banque	2 699	2 140
Plus		
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	<u>329</u>	<u>299</u>
	3 028	2 439
Moins		
Chèques en circulation	<u>(781)</u>	<u>(1 076)</u>
	<u>2 247</u>	<u>1 363</u>

6. Placements temporaires

(en millions de dollars)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Bons du Trésor	176	122
Billets	1 661	1 026
Certificats de dépôt	187	604
Dépôts à terme	264	177
Acceptations bancaires	4 919	2 064
Obligations	3 185	2 527
Autres	<u>42</u>	<u>73</u>
	<u>10 434</u> ^{(1),(2)}	<u>6 593</u> ^{(1),(2)}

(1) Le taux moyen pondéré des placements temporaires était de 0,86 % (1,06 % au 31 mars 2014). Ce taux correspond au taux effectif des placements temporaires détenus au 31 mars. Les placements temporaires sont des placements facilement réalisables que le gouvernement n'a pas l'intention de conserver plus d'un an. Ces placements viennent à échéance au cours de la prochaine année financière, à l'exclusion de certains titres de nature transitoire d'une valeur de 61 M\$, dont la majorité comporte des échéances qui varient entre avril 2016 et décembre 2019.

(2) Aux 31 mars 2015 et 2014, le cours des titres négociables sur un marché officiel se rapprochait de leur valeur comptable.

7. Débiteurs

(en millions de dollars)

	2015	2014 (retraité)
Agents et mandataires		
Impôt sur le revenu et les biens	956	868
Taxes à la consommation	2 822	2 987
	3 778	3 855
Créances		
Impôt sur le revenu et les biens	3 369	3 340
Taxes à la consommation	943	909
Droits et permis	386	451
Revenus divers	3 003	3 002
Recouvrements de dépenses et autres	445	436
	8 146	8 138
Provision pour créances douteuses	(1 908)	(1 936)
	6 238	6 202
Comptes débiteurs estimés – comptabilité d'exercice	3 108	2 807
Revenus provenant des entreprises du gouvernement – dividendes	234	111
Transferts du gouvernement fédéral	1 512	1 618
Intérêts courus sur prêts et placements de portefeuille	91	67
	14 961	14 660

8. Prêts et placements de portefeuille

(en millions de dollars)

	2015	2014
Prêts	8 059	7 237
Placements de portefeuille	2 554	1 743
	10 613	8 980

Prêts par catégories

(en millions de dollars)

	2015			2014		
	Prêts ⁽¹⁾	Provisions pour moins-value	Total	Prêts ⁽¹⁾	Provisions pour moins-value	Total
Autres gouvernements						
Municipalités	1 003		1 003	1 079		1 079
Organismes municipaux	2 008 ⁽²⁾		2 008	1 219 ⁽²⁾		1 219
	3 011	—	3 011	2 298	—	2 298
Entreprises, organismes, particuliers et autres						
Établissements universitaires exclus du périmètre comptable	2 789		2 789	2 747		2 747
Entreprises	2 049 ^{(2),(3)}	(1 035)	1 014 ⁽⁴⁾	1 962 ^{(2),(3)}	(970)	992 ⁽⁴⁾
Organismes fiduciaires et sans but lucratif	839	(61)	778	784	(60)	724
Étudiants	659	(280)	379	675	(294)	381
Autres	97 ⁽²⁾	(9)	88	104 ⁽²⁾	(9)	95
	6 433	(1 385)	5 048	6 272	(1 333)	4 939
	9 444	(1 385)	8 059	8 570	(1 333)	7 237

(1) Les prêts accordés aux municipalités et aux organismes municipaux portent intérêt au taux moyen pondéré de 3,69 % (3,83 % au 31 mars 2014). Ceux accordés aux établissements universitaires exclus du périmètre comptable portent intérêt au taux moyen pondéré de 2,90 % (2,88 % au 31 mars 2014). Ceux accordés aux entreprises portent intérêt au taux moyen pondéré de 2,77 % (3,05 % au 31 mars 2014). Ceux accordés aux organismes fiduciaires et sans but lucratif portent intérêt au taux moyen pondéré de 1,70 % (1,55 % au 31 mars 2014). La majorité des prêts aux étudiants porte intérêt au taux de 3,35 % (3,50 % au 31 mars 2014).

(2) Les garanties reçues à l'égard des prêts étaient de 349 M\$ (450 M\$ au 31 mars 2014).

(3) Certains prêts présentaient des clauses particulières de remboursement basées sur des redevances, pour un total de 614 M\$ (573 M\$ au 31 mars 2014).

(4) La portion « subvention liée à des prêts assortis de conditions avantageuses importantes » a réduit la valeur de ces prêts de 131 M\$ (136 M\$ au 31 mars 2014).

8. Prêts et placements de portefeuille (suite)

Échéancier des encaissements à recevoir sur les prêts

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Municipalités et organismes municipaux	Etablissements universitaires exclus du périmètre comptable	Entreprises	Organismes fiduciaires et sans but lucratif	Étudiants	Autres	Total
2016	269	448	122	484	48	39	1 410
2017	276	488	140	27	48		979
2018	243	513	125	26	48		955
2019	233	275	92	35	48	1	684
2020	237	611	70	26	48		992
	1 258	2 335	549	598	240	40	5 020
2021-2025	1 038	221	247	86	139	4	1 735
2026-2030	410	120	132	28			690
2031-2035	179	113	69	34			395
2036-2040			148	24			172
2041 et plus				4			4
	2 885	2 789	1 145	774	379	44	8 016
Échéance indéterminée	126			4		44	174
	3 011	2 789	1 145	778	379	88	8 190
Portion « subvention liée à des prêts assortis de conditions avantageuses importantes »			(131)				(131)
	3 011	2 789	1 014	778	379	88	8 059

8. Prêts et placements de portefeuille (suite)

Placements de portefeuille par catégories

(en millions de dollars)

	2015			2014
	Actions et mises de fonds ⁽¹⁾	Dépôts à participation	Obligations et billets	Total
Autres gouvernements				
Gouvernements fédéral et provinciaux			41	41
Municipalités et organismes municipaux			199	199
	—	—	240	240
Entreprises, organismes et autres				
Entreprises	611 ⁽²⁾		112	723
Organismes fiduciaires et sans but lucratif		886 ⁽³⁾		886
Autres	22		811 ⁽⁴⁾	833
	633	886	923	2 442
Provisions pour moins-value	(118)		(42)	(160)
	515	886	881	2 282
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable			32 ⁽⁵⁾	32
	515	886	1 153	2 554
				1 743

(1) Aux 31 mars 2015 et 2014, le cours des titres négociables sur un marché officiel se rapprochait de leur valeur comptable.

(2) La portion « subvention liée à des placements de portefeuille assortis de conditions avantageuses importantes » a réduit la valeur de ces placements de 178 M\$ (186 M\$ au 31 mars 2014).

(3) Le gouvernement détient des unités de dépôts à participation dans des fonds particuliers confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(4) Des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) au coût de 216 M\$ (218 M\$ au 31 mars 2014) étaient détenus directement par le gouvernement. L'information sur les BTAA détenus par le gouvernement est présentée à la note 22 – Billets à terme adossés à des actifs (BTAA).

(5) En vertu de la Loi sur les investissements universitaires (RLRQ, chapitre I-17), le gouvernement a créé un fonds d'amortissement dont les sommes déposées par le ministre responsable sont affectées exclusivement au remboursement d'emprunts (capital et intérêts) pour le financement d'immobilisations des établissements universitaires exclus du périmètre comptable.

9. Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations¹, a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, le fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

Revenus

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015

(en millions de dollars)

	2015		2014
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
Revenus			
Redevances hydrauliques	752	761	763
Indexation du coût moyen de fourniture de l'électricité patrimoniale	71	71	
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	100	100	
Biens non réclamés	10	32	19
Revenus de placement	368	315	339
Total des revenus	1 301	1 279	1 121

¹ RLRQ, chapitre R-2.2.0.1.

9. Fonds des générations (suite)

Évolution du solde du Fonds des générations

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015

(en millions de dollars)

	2015	2014
Solde au début	5 659	5 238
Plus		
Versement provenant du Fonds d'information sur le territoire		300
Revenus	1 279	1 121
	6 938	6 659
Moins		
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes		1 000
Solde à la fin	6 938	5 659

Situation financière

AU 31 MARS 2015

(en millions de dollars)

	2015	2014
Sommes gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	146	61
Revenus de placement à recevoir	31	37
Dépôts à participation ⁽¹⁾	6 673	5 487
	6 850	5 585
Débiteurs	88	74
Solde du fonds	6 938	5 659

- (1) Le Fonds des générations a acquis des unités de participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). Ces unités sont remboursables sur préavis, selon les modalités prévues aux règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Le Fonds des générations possédait 6 928 248 unités de participation dont la juste valeur totale des unités était de 8 004 M\$ (5 844 937 unités de participation dont la juste valeur totale des unités était de 6 200 M\$ au 31 mars 2014).

10. Crédoiteurs et frais à payer

(en millions de dollars)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Rémunération	6 882	6 308
Impôts et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	3 798	3 729
Taxes à la consommation	1 894	1 845
Fournisseurs	4 181	3 948
Avances des fonds en fidéicommiss	138	123
Comptes d'accords de perception fiscale	420	496
Intérêts courus sur emprunts	2 615	2 668
Transferts	3 264	3 296
	<u>23 192</u>	<u>22 413</u>

11. Revenus reportés

(en millions de dollars)

	2015	2014
Impôt foncier scolaire	495	463
Droits d'immatriculation et de permis de conduire	707	702
Transferts du gouvernement fédéral ^{(1),(2)}	2 897	2 600
Donations de tiers ^{(1),(3)}	1 447	1 429
Frais de garantie des emprunts d'Hydro-Québec	154	154
Autres	314	383
	6 014	5 731

(1) Ces revenus reportés découlent de stipulations exigées par le gouvernement fédéral ou d'affectations d'origine externe qui prévoient l'utilisation des actifs reçus à des fins prescrites.

(2) Ce poste incluait des revenus de transfert du gouvernement fédéral de 42 M\$ (40 M\$ au 31 mars 2014) comptabilisés dans des comptes à fin déterminée, soit 21 M\$ (16 M\$ au 31 mars 2014) affectés à l'acquisition d'immobilisations et 21 M\$ (24 M\$ au 31 mars 2014) affectés à d'autres fins.

(3) Ces donations proviennent principalement d'organismes sans but lucratif soit, entre autres, de fondations qui assurent un soutien financier à des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux.

Ce poste incluait des revenus de donations de tiers de 52 M\$ (42 M\$ au 31 mars 2014) comptabilisés dans des comptes à fin déterminée affectés à des fins autres que pour l'acquisition d'immobilisations.

11. Revenus reportés (suite)

Détail des revenus reportés – Transferts du gouvernement fédéral et donations de tiers

(en millions de dollars)

	2015				2014
	Solde au début	Nouveaux transferts et donations	Constatation aux revenus	Solde à la fin	Solde à la fin
Transferts du gouvernement fédéral					
Affectés à l'acquisition d'immobilisations	2 118	170	170	2 118	2 118
Affectés à d'autres fins					
Infrastructures municipales et locales	347	458	188	617	347
Société d'habitation du Québec, programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec	—	15	12	3	—
Entretien de barrages transférés par le gouvernement fédéral	11		2	9	11
Autres	124	840	814	150	124
	482	1 313	1 016	779	482
	2 600	1 483	1 186	2 897	2 600
Donations de tiers					
Affectées à l'acquisition d'immobilisations	879	147	103	923	879
Affectées à d'autres fins	550	700 ⁽¹⁾	726 ⁽¹⁾	524	550
	1 429	847	829	1 447	1 429

(1) Ces sommes incluaient des contributions provenant des entreprises du gouvernement de 72 M\$.

12. Autres passifs

(en millions de dollars)

	2015	2014
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties (note 19)	726	666
Passif environnemental (note 20)	3 163	3 175
Obligations relatives au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable ⁽¹⁾	32	48
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires ⁽²⁾	1 003	1 130
	4 924	5 019

(1) Un fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable de 32 M\$ (48 M\$ au 31 mars 2014) est affecté au paiement de ces obligations. L'information est présentée à la note 8 – Prêts et placements de portefeuille.

(2) Les obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires proviennent des programmes de transfert administrés par les organismes autres que budgétaires, principalement la Société de financement des infrastructures locales du Québec et la Société d'habitation du Québec. Puisque leur loi constitutive leur permet d'autoriser une dépense de transfert sans requérir l'approbation du Parlement par une loi sur les crédits, la dépense et le passif correspondant sont constatés dès que l'entente de transfert a été dûment autorisée par l'organisme et que le bénéficiaire a respecté les critères d'admissibilité.

Dans le cadre de ces programmes de transfert, le gouvernement subventionne également les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes, estimés à 173 M\$ (224 M\$ au 31 mars 2014).

13. Transferts du gouvernement fédéral à rembourser

(en millions de dollars)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Péréquation et Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	<u>238</u>	<u>475</u>

Note : Ce poste représente des sommes relatives aux mesures adoptées par le gouvernement fédéral pour atténuer la baisse des transferts des années 2003-2004 et 2004-2005. Il s'agit du solde résiduel à rembourser sur une somme initiale de 2 377 M\$ ne portant pas intérêt et remboursable sur 10 ans jusqu'en 2015-2016.

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2015	2014
Régimes de retraite				
Obligations relatives aux prestations acquises	94 659	(6 943)	87 716	84 107
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(52 480)	(2 783)	(55 263)	(51 333)
Fonds particuliers des régimes de retraite	(4 388)	(24)	(4 412)	(4 237)
	37 791	(9 750)	28 041	28 537
Autres avantages sociaux futurs				
Obligations relatives aux prestations acquises	1 657	(169)	1 488	1 422
Fonds des autres avantages sociaux futurs	(1 402)	45	(1 357)	(1 287)
	255	(124)	131	135
	38 046	(9 874)	28 172	28 672

Régimes de retraite à prestations déterminées du gouvernement

Plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées ont été mis en place par le gouvernement pour ses employés, pour les membres de l'Assemblée nationale et pour les juges de la Cour du Québec. Pour tous ces régimes, le gouvernement et les participants contribuent à leur financement. Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est le régime de la plupart des employés du gouvernement. Les autres régimes s'adressent à des catégories particulières d'employés, tels le personnel d'encadrement et les employés de l'Université du Québec et de ses constituantes.

Le gouvernement permet à ses entreprises et à des organismes externes à son périmètre comptable¹ d'adhérer aux régimes de retraite qu'il a mis en place. Ces derniers versent alors des cotisations à titre d'employeur aux régimes concernés.

¹ Ces organismes sont principalement des organismes qui exercent des opérations fiduciaires pour le gouvernement ou qui fournissent des services à des entités du périmètre comptable.

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Répartition de la clientèle selon les régimes de retraite

	Nombre de participants actifs au 31 décembre 2014	Nombre de prestataires au 31 décembre 2014
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	543 434	248 740
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	28 329	27 613
Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ⁽¹⁾	825	1 245
Régime de retraite des enseignants (RRE) ⁽²⁾	34	38 394
Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) ⁽²⁾	20	5 177
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ⁽²⁾	15	19 196
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 725	5 107
Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	8 962	4 025
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 827	1 821
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM)	290	365
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFGQ) ⁽³⁾	165	170
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	121	420
	591 747	352 273

Note : En plus de ces régimes, des entreprises du gouvernement (Hydro-Québec, Investissement Québec et Loto-Québec) ont également mis en place des régimes de retraite à prestations déterminées. L'information sur les passifs et les actifs afférents à ces régimes est présentée dans les états financiers de ces entreprises.

(1) Le RRAS est une disposition particulière, prévue à l'article 23 de la Loi sur le RRPE (RLRQ, chapitre R-12.1), offerte seulement aux membres de l'administration supérieure.

(2) Depuis le 1^{er} juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.

(3) Ce régime n'accueille pas de nouveaux participants depuis sa mise en place le 1^{er} janvier 1992.

Les régimes de retraite du gouvernement procurent un revenu déterminé aux participants au moment de leur retraite. Celui-ci est calculé en fonction du revenu moyen des participants, lequel est établi à partir de leurs meilleures années de rémunération, généralement cinq années, et du nombre d'années de service des participants. Les prestations sont partiellement indexées au coût de la vie pour la partie acquise après le 1^{er} juillet 1982, ou après le 1^{er} janvier 2005 dans le cas du RRUQ, et sont généralement indexées pour la partie acquise avant cette date.

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Catégories de régimes de retraite

Les régimes à prestations déterminées du gouvernement se divisent en deux catégories, soit les régimes dits « à coûts partagés » et les régimes dits « à solde du coût ». Ces deux catégories de régimes se distinguent par la responsabilité du gouvernement quant au financement du coût des prestations acquises et quant aux obligations relatives au versement des prestations.

Régimes dits « à coûts partagés »

Les régimes de retraite dits « à coûts partagés » sont des régimes conjoints pour lesquels la responsabilité du gouvernement à l'égard du versement des prestations accordées par le régime se limite à sa quote-part du coût des prestations acquises par les employés. Ainsi, pour ces régimes, la portion des obligations relatives aux prestations acquises dont le gouvernement est responsable est prise en compte dans le passif des régimes de retraite présenté dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Quant aux obligations relatives aux prestations acquises à la charge des participants et sur l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations, l'information est présentée dans les états financiers des régimes publiés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Régimes dits « à solde du coût »

Les régimes de retraite dits « à solde du coût » sont des régimes pour lesquels le gouvernement assume la totalité du coût des prestations acquises, net des cotisations versées par les employés et par certains employeurs. Ainsi, pour ces régimes, l'ensemble de leurs obligations relatives aux prestations acquises est pris en compte dans le passif des régimes de retraite présenté dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le gouvernement a mis en place le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) afin de constituer un actif destiné à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite. Le FARR vise les régimes pour lesquels le versement des prestations est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu.

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

La Loi sur l'administration financière¹ permet au ministre des Finances de placer à long terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence du solde du compte non budgétaire des régimes de retraite², des sommes prises sur le fonds général du fonds consolidé du revenu pour former ce fonds d'amortissement.

En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue lors du renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif que la valeur comptable des sommes cumulées dans le FARR corresponde, en 2020, à 70 % de la valeur de ses obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Cet objectif ne considère pas les obligations de certains régimes³ qui ont leur propre fonds de régime.

Fonds particuliers des régimes de retraite

Présence d'un fonds de régime

Conformément à leurs dispositions, certains régimes de retraite ont leur propre fonds de régime pour assurer le paiement des prestations acquises. Ce fonds est composé des cotisations des employeurs ainsi que de celles des participants, si ces derniers contribuent à un régime dit « à solde du coût ». Le gouvernement peut également être tenu d'y verser des cotisations.

Si les sommes d'un fonds de régime sont insuffisantes pour le versement des prestations à la charge du gouvernement, leur paiement est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu. Cette situation ne s'applique pas au RRUQ.

Les sommes déposées dans les fonds de régime sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec, à l'exception de celles afférentes au RRUQ, lesquelles sont administrées par un fiduciaire privé.

Absence d'un fonds de régime

Pour les régimes de retraite qui ne sont pas dotés d'un fonds de régime, le paiement des prestations à la charge du gouvernement est effectué sur le fonds général du fonds consolidé du revenu. Les cotisations des participants et des employeurs relatives à ces régimes sont alors versées au fonds général du fonds consolidé du revenu.

¹ RLRQ, chapitre A-6.001.

² Le solde du compte non budgétaire des régimes de retraite correspond, dans le présent cas, au passif des régimes de retraite avant la prise en compte du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

³ Les régimes qui ont leur propre fonds de régime sont le RRUQ, le RREFGQ et le RRMSQ (à l'égard des années de service cumulées après le 31 décembre 2006) ainsi que le RREGOP, relativement aux crédits de rentes acquis à la suite de transferts de régimes.

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Caractéristiques des régimes à prestations déterminées du gouvernement

Régimes	Catégories de régime			Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DUMERCA) (en années) ⁽²⁾
	À coûts partagés ⁽¹⁾	À solde du coût	Présence d'un fonds particulier	
RREGOP				
– service régulier ⁽³⁾	✓ 50,0 % ⁽⁴⁾			15
– service transféré du RRE et du RRF		✓		15
– crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes		✓	✓	15
RRPE				
– service régulier ⁽³⁾	✓ 50,0 % ⁽⁴⁾			10
– service transféré du RRE et du RRF		✓		10
– RRAS		✓		10
RRE		✓		15
RRCE		✓		15
RRF		✓		15
RRMSQ				
– service régulier depuis le 1 ^{er} janvier 2007	✓ 66,7 %		✓ ⁽⁵⁾	16
– service régulier avant le 1 ^{er} janvier 2007		✓		16
RRUQ		✓	✓	11
RRAPSC ⁽⁶⁾	✓ 54,0 % ⁽⁷⁾			14
RRJCQM		✓		10
RREFGQ		✓	✓	7
RRMAN		✓		5

(1) Le pourcentage indiqué représente la quote-part des obligations relatives aux prestations acquises à la charge du gouvernement.

(2) La période d'amortissement des gains et pertes actuariels du régime correspond à la DUMERCA des participants de ce régime.

(3) Les cotisations versées par les employeurs tenus de le faire sont déposées dans un fonds transitoire. Ce fonds est liquidé régulièrement, car les sommes qui y sont déposées servent au versement des prestations.

(4) La quote-part du gouvernement est de 58,3 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} juillet 1982.

(5) Au plus tard tous les trois ans, le gouvernement a l'obligation de verser dans le fonds ses cotisations, déterminées sur la base d'évaluations actuarielles réalisées à cette fin.

(6) Le gouvernement se reconnaît une obligation, portant intérêt, envers le régime pour les cotisations des participants versées dans le fonds général du fonds consolidé du revenu avant le 1^{er} janvier 2013. Cette obligation sera remboursée sur quatre ans, à compter du 1^{er} juillet 2013, par des versements annuels dans le fonds des cotisations des participants du régime.

(7) La quote-part du gouvernement est de 46,0 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} janvier 2013.

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Détail du passif des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2015	2014
Obligations relatives aux prestations acquises				
RREGOP				
– service régulier	52 514	(3 246)	49 268	46 399
– service transféré	2 836	(138)	2 698	2 731
RRPE				
– service régulier	10 841	(969)	9 872	9 099
– service transféré	1 146	(90)	1 056	1 065
– RRAS	1 518	(182)	1 336	1 240
RRE	11 253	(1 340)	9 913	10 143
RRCE	1 332	(211)	1 121	1 145
RRF	3 816	(266)	3 550	3 691
RRMSQ	4 164	(266)	3 898	3 776
RRUQ	3 560	(140)	3 420	3 180
RRAPSC	674	(20)	654	755
RRJCQM	632	(46)	586	556
RREFGQ	159	(11)	148	138
RRMAN	214	(18)	196	189
	94 659	(6 943)	87 716	84 107
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(52 480)	(2 783)	(55 263)	(51 333)
Fonds particuliers des régimes de retraite				
Fonds du RRUQ	(3 258)	(48)	(3 306)	(3 145)
Fonds du RRMSQ	(358)	25	(333)	(317)
Autres fonds de régime	(832)	(1)	(833)	(826)
Provision pour moins-value – Autres fonds	60		60	51
	(4 388)	(24)	(4 412)	(4 237)
	37 791	(9 750)	28 041	28 537

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises

(en millions de dollars)

	2015	2014
Obligations au début	91 859	87 629
Coût des prestations acquises	2 280	2 230
Intérêts sur les obligations	5 784	5 521
Compensations ⁽¹⁾	137	59
Prestations versées	(5 517)	(5 326)
Transferts de régimes	33	28
(Gains) pertes actuariels	70	1 707
Variation des obligations à l'égard de certains crédits de rente ⁽²⁾	13	11
Obligations à la fin	94 659	91 859

(1) Dans le cadre du renouvellement des conventions collectives et des conditions de travail de ses employés, le gouvernement a conclu en 2010 et en 2011 des ententes avec ces derniers quant au financement du RREGOP et du RRPE. Ces ententes prévoient le versement de compensations par le gouvernement dans les fonds des cotisations des participants de ces régimes afin de limiter la hausse des cotisations versées par des participants. L'entente prévoyant une compensation pour le financement du RRPE se termine le 31 décembre 2016.

(2) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Les actuaires de la CARRA réalisent les évaluations actuarielles de l'ensemble des régimes, sauf pour le RRUQ, dont l'évaluation est effectuée par une firme d'actuaires du secteur privé. La valeur au 31 mars 2015 des obligations relatives aux prestations acquises a été établie à partir d'évaluations actuarielles en date du 31 décembre des années présentées au tableau suivant :

Date des dernières évaluations actuarielles

31 décembre 2014 (dépôt en 2014-2015)	31 décembre 2013 (dépôt en 2014-2015)	31 décembre 2012 (dépôt en 2013-2014)	31 décembre 2011 (dépôt en 2012-2013)
RRUQ	RRAS RRAPSC RRJCQM RREFGQ RRMAN	RREGOP et RRPE - Service transféré du RRF et du RRE RREGOP - Crédits de rente liés à des transferts de régimes - Rachats d'années de service RRCE RRMSQ	RREGOP et RRPE - Service régulier RRE RRF

Note : L'année de dépôt correspond à l'année financière du gouvernement pour laquelle une évaluation actuarielle du régime est requise selon le calendrier de production de cette évaluation.

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Principales hypothèses économiques utilisées

(en pourcentage)

	Régimes administrés par la CARRA		RRUQ	
	2015-2024	2025 et suivantes	2015-2024	2025 et suivantes
Rendement, net d'inflation	4,45	4,45	4,25	4,25
Taux d'inflation	2,05	2,50	2,05	2,50
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,50	6,95	6,30	6,75
Progression des salaires, nette d'inflation	0,59	0,50	0,50	0,50

La variation des hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles peut se traduire par une augmentation ou une diminution de la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. Le tableau présenté ci-dessous, qui tient compte des principales hypothèses économiques et démographiques, illustre la conséquence d'une variation de 0,25 % sur la valeur des obligations des quatre principaux régimes de retraite, soit le RREGOP – service régulier, le RRPE – service régulier, le RRE et le RRF. De plus, la conséquence d'une variation d'une demi-année de l'espérance de vie est également illustrée. Selon les hypothèses actuelles pour le RREGOP, l'espérance de vie d'un prestataire âgé de 60 ans est de 25,2 années pour un homme et de 28,4 années pour une femme.

Conséquence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises au 31 mars 2015

Hypothèses	Variation	Conséquence	
		M\$	%
- Rendement, net d'inflation	- Hausse de 0,25 %	(2 220)	- 2,9
	- Baisse de 0,25 %	2 350	+ 3,0
- Taux d'inflation	- Hausse de 0,25 %	(690)	- 0,9
	- Baisse de 0,25 %	760	+ 1,0
- Progression des salaires, nette d'inflation	- Hausse de 0,25 %	500	+ 0,6
	- Baisse de 0,25 %	(490)	- 0,6
- Espérance de vie	- Hausse de 0,5 an	670	+ 0,9
	- Baisse de 0,5 an	(680)	- 0,9

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	2015				2014
	FARR	Fonds du RRMSQ	Fonds du RRUQ	Autres fonds de régime	Total
Valeur de marché redressée au début	46 113	330	2 956	803	50 202
Revenus de placement prévus	2 993 ⁽¹⁾	21	185	25	3 224
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu	1 500				1 500
Cotisations versées ⁽²⁾			122	249	371
Prestations versées		(6)	(117)	(279)	(402)
Gains (pertes) actuariels	1 874	13	112	21	2 020
Variation de la valeur des actifs à l'égard de certains crédits de rente ⁽³⁾				13	13
Valeur de marché redressée à la fin⁽⁴⁾	52 480	358	3 258	832	56 928

(1) Pour 2014-2015, le taux de rendement attendu du FARR était de 6,45 % (6,45 % en 2013-2014); le rendement réalisé selon la valeur de marché des placements a été de 13,99 % (12,72 % en 2013-2014).

(2) Ce poste inclut 170 M\$ (142 M\$ en 2013-2014) de cotisations de participants, d'entreprises du gouvernement et d'organismes externes au périmètre comptable.

(3) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

(4) La valeur de marché du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite totalisait 62 330 M\$ (53 432 M\$ au 31 mars 2014). Plus précisément, les valeurs de marché respectives du FARR, du fonds du RRMSQ et des autres fonds particuliers des régimes déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec étaient de 57 432 M\$, de 396 M\$ et de 927 M\$ (respectivement de 49 034 M\$, de 354 M\$ et de 875 M\$ au 31 mars 2014). La valeur de marché du fonds du RRUQ était de 3 575 M\$ (3 169 M\$ au 31 mars 2014).

Politique de placement du FARR au 31 mars de l'année courante

Les sommes déposées dans le FARR sont confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Cette dernière les gère selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances. Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend des titres à revenu fixe (ex. : obligations), des investissements sensibles à l'inflation (ex. : actifs immobiliers, infrastructures) et des actions.

Portefeuille du FARR

(en pourcentage)

	2015	2014
Titres à revenu fixe	35,75	35,75
Placements sensibles à l'inflation	16,00	16,00
Actions	48,25	48,25
	100,00	100,00

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge relative aux prestations de retraite

(en millions de dollars)

	2015	2014
Coût des prestations acquises	2 280	2 230
Compensations ⁽¹⁾	137	59
Cotisations des participants et des employeurs	(170)	(160)
	2 247	2 129
Amortissement des (gains) pertes actuariels	879	793
Total	3 126	2 922

- (1) Dans le cadre du renouvellement des conventions collectives et des conditions de travail de ses employés, le gouvernement a conclu en 2010 et en 2011 des ententes avec ces derniers quant au financement du RREGOP et du RRPE. Ces ententes prévoient le versement de compensations par le gouvernement dans les fonds des cotisations des participants de ces régimes afin de limiter la hausse des cotisations versées par des participants. L'entente prévoyant une compensation pour le financement du RRPE se termine le 31 décembre 2016.

Charge relative au service de la dette lié aux régimes de retraite

(en millions de dollars)

	2015	2014
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	5 784	5 521
Revenus de placement des fonds ⁽¹⁾	(2 623)	(2 157)
Total	3 161	3 364

- (1) Ces revenus sont réduits de 601 M\$ (714 M\$ en 2013-2014) en raison d'un amortissement de 592 M\$ de pertes actuarielles liées au FARR et aux fonds particuliers des régimes (716 M\$ en 2013-2014) et d'une variation à la hausse de 9 M\$ (baisse de 2 M\$ en 2013-2014) de la provision pour moins-value liée à un fonds particulier des régimes.

Autres avantages sociaux futurs

Le gouvernement a aussi mis en place d'autres programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de ses employés, qui prévoient l'accumulation de congés de maladie et le versement de rentes de survivants. De plus, l'Université du Québec et ses constituantes proposent à leurs employés certaines compensations forfaitaires octroyées dans le cas d'une retraite anticipée et un régime collectif d'assurance pour leurs retraités. Ces différents programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement qui en assume, règle générale, la totalité des coûts.

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Congés de maladie accumulés

Certains employés de la fonction publique ainsi que les enseignants du réseau des commissions scolaires peuvent accumuler dans une réserve des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement. Les journées ainsi accumulées dans cette réserve peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans le cadre de certaines situations prévues dans les conventions collectives ou, pour les employés de la fonction publique, dans le cadre d'un départ en préretraite. En cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, les employés de la fonction publique reçoivent en argent 50 % de la valeur de ces journées accumulées, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme équivalant à 66 jours de salaire. Quant aux enseignants, ceux-ci reçoivent en argent la valeur totale des journées accumulées.

La Loi sur l'administration financière autorise le ministre des Finances à déposer des sommes à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence de la valeur de son obligation relative aux congés de maladie accumulés, afin d'alimenter le Fonds des congés de maladie accumulés. Ce fonds vise à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations dues aux employés en raison des congés de maladie qu'ils ont accumulés.

Régime de rentes de survivants

Le Régime de rentes de survivants prévoit le paiement d'une rente au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'une personne admissible. Ce régime vise principalement le personnel d'encadrement et le personnel assimilé des secteurs public et parapublic. Le gouvernement verse des sommes dans un fonds à la Caisse de dépôt et placement du Québec, réservé exclusivement au paiement des prestations acquises par les bénéficiaires du régime.

Détail du passif des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis ⁽¹⁾	2015	2014
Obligations relatives aux prestations acquises				
Congés de maladie accumulés	975	(98)	877	829
Régime de rentes de survivants	427	(15)	412	408
Programmes de l'Université du Québec	255	(56)	199	185
	1 657	(169)	1 488	1 422
Fonds des autres avantages sociaux futurs				
Fonds des congés de maladie accumulés	(1 010)	92	(918)	(854)
Fonds du Régime de rentes de survivants	(392)	(47)	(439)	(433)
	(1 402)	45	(1 357)	(1 287)
	255	(124)	131	135

(1) La période d'amortissement des gains et des pertes actuariels varie de 11 à 15 ans pour les congés de maladie accumulés, alors qu'elle est de 19 ans pour le Régime de rentes de survivants et de 11 à 12 ans pour les programmes de l'Université du Québec.

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises

(en millions de dollars)

	2015			2014
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total
Obligations au début	937	424	241	1 602
Coût des prestations acquises	89	12	17	118
Intérêts sur les obligations	55	26	9	90
Prestations versées	(106)	(35)	(19)	(160)
(Gains) pertes actuariels			7	60
Obligations à la fin	975	427	255	1 657

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des autres avantages sociaux futurs fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations. La valeur au 31 mars 2015 des obligations a été établie à partir des évaluations actuarielles en date du 31 mars 2013 pour les congés de maladie accumulés, du 31 décembre 2012 pour le Régime de rentes de survivants et du 31 mars 2015 pour les programmes de l'Université du Québec.

Principales hypothèses économiques à long terme utilisées

(en pourcentage)

	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec
Rendement, net d'inflation	4,45	4,45	-
Taux d'inflation	2,50	2,50	2,50
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,95	6,95	4,00
Progression des salaires, nette d'inflation	0,50	-	0,50

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée des fonds des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	2015			2014
	Fonds des congés de maladie accumulés	Fonds du Régime de rentes de survivants	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	915	363	1 278	1 180
Revenus de placement prévus ⁽¹⁾	59	23	82	75
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu		22	22	5
Prestations versées		(34)	(34)	(33)
Gains (pertes) actuariels	36	18	54	51
Valeur de marché redressée à la fin⁽²⁾	1 010	392	1 402	1 278

(1) Pour 2014-2015, le taux de rendement attendu des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et de ceux du Fonds du Régime de rentes de survivants était de 6,45 % (6,45 % en 2013-2014); les rendements réalisés, sur la base de la valeur de marché des placements, ont été respectivement de 13,95 % et de 14,08 % (respectivement de 12,55 % et de 13,90 % en 2013-2014).

(2) Les valeurs de marché du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du Régime de rentes de survivants, déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, étaient respectivement de 1 104 M\$ et de 435 M\$ (respectivement de 968 M\$ et de 393 M\$ au 31 mars 2014).

Charge relative aux prestations acquises liées aux autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	2015			2014
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total
Coût des prestations acquises	89	12	17	118
Amortissement des (gains) pertes actuariels	10	1	7	18
Total	99	13	24	136

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge relative au service de la dette lié aux autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	2015				2014
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	55	26	9	90	87
Revenus de placement des fonds ⁽¹⁾	(64)	(18)		(82)	(72)
Total	(9)	8	9	8	15

(1) Ces revenus sont augmentés d'un amortissement de 5 M\$ (3 M\$ en 2013-2014) de gains actuariels relatifs au Fonds des congés de maladie accumulés et sont réduits d'un amortissement de 5 M\$ (6 M\$ en 2013-2014) de pertes actuarielles relatives au Fonds du Régime de rentes de survivants.

15. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que des remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque au moyen des divers instruments financiers à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés des changes. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre. Ces contrats viendront à échéance à différentes dates d'ici 2037.

La structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change, était de 100,0 % en dollars canadiens (100,0 % en dollars canadiens au 31 mars 2014). Ce pourcentage est calculé sur la dette brute¹ du gouvernement. Une variation de 1,0 % du dollar canadien par rapport aux devises étrangères n'aurait pas d'incidence significative sur la dette brute¹ de même que sur le service de la dette.

Le service de la dette tient compte de gains de change de 19 millions de dollars (6 millions de dollars en 2013-2014).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à d'autres types d'instruments financiers dérivés. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger des paiements d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variable, ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

La structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, était de 88,2 % à taux d'intérêt fixes et de 11,8 % à taux d'intérêt variables (88,1 % à taux d'intérêt fixes et 11,9 % à taux d'intérêt variables au 31 mars 2014). Ces pourcentages sont calculés sur la dette brute¹ du gouvernement.

¹ Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

15. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

La dette à taux fixes est celle qui ne viendra pas à échéance et dont les taux ne seront pas modifiés au cours de la prochaine année.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que la limite fixée avec le contrepartiste soit respectée.

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui font l'objet d'une notation financière par au moins deux agences de notation, dont l'une d'elles doit être Standard & Poor's ou Moody's. Au moment de l'entrée en vigueur de l'accord encadrant les transactions, l'établissement doit avoir une cote de crédit de catégorie A ou supérieure avec au moins une de ces agences. Au 31 mars 2015, 99,97 % des transactions en vigueur respectaient ce critère.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse faire face, à court terme, à ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens obtenues auprès de différentes institutions bancaires canadiennes. Au 31 mars 2015, l'encours à l'égard de ces marges s'élevait à 16 millions de dollars (95 millions de dollars au 31 mars 2014).

Le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose également d'une convention de crédit totalisant 3 500 millions de dollars américains, obtenue auprès d'un syndicat bancaire canadien et international. Aucune opération n'a jamais été effectuée quant à cette convention de crédit.

De plus, depuis l'année financière 2012-2013, le fonds général du fonds consolidé du revenu maintient, dans le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, des liquidités prudentielles investies principalement dans des titres très liquides du gouvernement fédéral du Canada. En cas de fortes perturbations des marchés financiers, il sera possible de vendre ces titres et récupérer rapidement les liquidités qui permettront au gouvernement de respecter ses engagements financiers. Au 31 mars 2015, ces liquidités prudentielles totalisaient 8 112 millions de dollars canadiens (7 589 millions de dollars canadiens au 31 mars 2014).

16. Dettes

Dettes par sources et par devises

(en millions de dollars)

	2015		2014	
	Équivalent en dollars canadiens			
	Dettes avant incidence des instruments financiers dérivés	Instruments financiers dérivés – nets	Dettes après incidence des instruments financiers dérivés	Dettes après incidence des instruments financiers dérivés
Dettes contractées sur les marchés financiers				
En dollars canadiens ⁽¹⁾	161 596	40 453	202 049	189 007
En dollars américains ⁽¹⁾	23 482	(21 925)	1 557	1 368
En yens	1 530	(1 531)	(1)	(1)
En euros	11 369	(10 047)	1 322	1 490
En francs suisses	3 684	(3 688)	(4)	(4)
Autres devises ⁽²⁾	1 793	(1 790)	3	—
	<u>203 454</u>	<u>1 472</u>	<u>204 926</u>	<u>191 860</u>
Moins				
Fonds d’amortissement afférents à des emprunts ⁽³⁾				
En dollars canadiens	13 073	(14)	13 059	11 833
En dollars américains	1 529	14	1 543	1 363
En euros	1 378		1 378	1 541
	<u>15 980</u>	<u>—</u>	<u>15 980</u>	<u>14 737</u>
Sous-total			188 946	177 123
Dettes découlant d’ententes de partenariat public-privé ⁽⁴⁾ et de contrats de location-acquisition				
En dollars canadiens			3 804	3 909
Total des dettes avant gains (pertes) de change reportés			192 750	181 032
Gains (pertes) de change reportés			468	620
			<u>193 218</u>	<u>181 652</u>

(1) Le gouvernement détenait 10 012 M\$ de ses titres (6 620 M\$ au 31 mars 2014), soit 5 986 M\$ (4 251 M\$ au 31 mars 2014) dans ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts, 2 741 M\$ (1 564 M\$ au 31 mars 2014) dans ses placements temporaires, 551 M\$ (120 M\$ au 31 mars 2014) dans ses prêts et placements de portefeuille et 734 M\$ (685 M\$ au 31 mars 2014) dans ses participations dans les entreprises du gouvernement.

(2) Les autres devises regroupent, en 2015 et en 2014, la livre sterling, le peso mexicain et les dollars australien et néo-zélandais.

(3) Les versements aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts découlent des engagements pris par le gouvernement dans les contrats établis lors de l'émission des emprunts. Ces fonds d'amortissement sont rattachés à 33 380 M\$ de dettes (22 051 M\$ au 31 mars 2014). Ils serviront à rembourser 13 059 M\$ (11 833 M\$ au 31 mars 2014) de dettes en dollars canadiens, 1 543 M\$ (1 363 M\$ au 31 mars 2014) de dettes en dollars américains et 1 378 M\$ de dettes en euros (1 541 M\$ au 31 mars 2014).

(4) Les ententes de partenariat public-privé sont des contrats qui prévoient la conception, la construction, le financement et l'entretien d'immobilisations par un partenaire privé ainsi que, dans certains cas, leur exploitation par ce dernier. Les dettes liées à ces ententes, d'une durée initiale variant de 29 à 39 ans, concernent la construction de portions d'autoroutes pour une somme de 1 229 M\$ (1 251 M\$ au 31 mars 2014), de centres hospitaliers pour une somme de 2 150 M\$ (2 428 M\$ au 31 mars 2014), d'une salle de spectacle pour une somme de 72 M\$ (73 M\$ au 31 mars 2014) et d'un établissement de détention pour une somme de 72 M\$ (20 M\$ au 31 mars 2014).

16. Dettes (suite)

Détail des dettes par catégories

(en millions)

	2015		2014	
	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens
Dettes contractées sur les marchés financiers				
EN DOLLARS CANADIENS				
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	4 747	4 747	3 648	3 648
Bons du Trésor	3 894	3 894	3 318	3 318
Produits d'épargne	9 222	9 222	8 707	8 707
Obligations et billets	143 624	143 624	136 320	136 320
Emprunts hypothécaires	58	58	61	61
Autres produits financiers	51	51	47	47
Contrats d'échange de devises	40 453	40 453	36 906	36 906
	202 049	202 049	189 007	189 007
EN DOLLARS AMERICAINS				
Papiers commerciaux	2 554	3 239	2 203	2 435
Obligations et billets	15 961	20 243	15 369	16 987
Contrats d'échange de devises	(17 287)	(21 925)	(16 334)	(18 054)
	1 228	1 557	1 238	1 368
EN YENS				
Obligations et billets	144 748	1 530	180 722	1 939
Contrats d'échange de devises	(144 800)	(1 531)	(180 800)	(1 940)
	(52)	(1)	(78)	(1)
EN EUROS				
Obligations et billets	8 346	11 369	8 103	12 339
Contrats d'échange de devises	(7 375)	(10 047)	(7 125)	(10 849)
	971	1 322	978	1 490
EN FRANCS SUISSES				
Obligations et billets	2 822	3 684	2 697	3 371
Contrats d'échange de devises	(2 825)	(3 688)	(2 700)	(3 375)
	(3)	(4)	(3)	(4)
EN LIVRES STERLING				
Obligations et billets	50	94	50	92
Contrats d'échange de devises	(50)	(94)	(50)	(92)
	—	—	—	—
Total à reporter		204 923		191 860

16. Dettes (suite)

Détail des dettes par catégories (suite)

(en millions)

	2015		2014	
	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens
Dettes contractées sur les marchés financiers				
Total reporté		204 923		191 860
EN PESOS MEXICAINS				
Obligations et billets	1 500	125	1 500	127
Contrats d'échange de devises	(1 500)	(125)	(1 500)	(127)
	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
EN DOLLARS AUSTRALIENS				
Obligations et billets	1 333	1 289	674	691
Contrats d'échange de devises	(1 330)	(1 286)	(674)	(691)
	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
EN DOLLARS NÉO-ZÉLANDAIS				
Obligations et billets	300	285	300	288
Contrats d'échange de devises	(300)	(285)	(300)	(288)
	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Sous-total		204 926		191 860
Moins				
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts				
En dollars canadiens	13 059	13 059	11 833	11 833
En dollars américains	1 216	1 543	1 233	1 363
En euros	1 012	1 378	1 012	1 541
		<u>15 980</u>		<u>14 737</u>
Sous-total		188 946		177 123
Dettes découlant d'ententes et de contrats				
EN DOLLARS CANADIENS				
Ententes de partenariat public-privé	3 523	3 523	3 772	3 772
Contrats de location-acquisition	281	281	137	137
Sous-total	3 804	3 804	3 909	3 909
Total des dettes avant gains (pertes) de change reportés		192 750		181 032
Gains (pertes) de change reportés		468		620
		<u>193 218</u>		<u>181 652</u>

(1) Les emprunts temporaires incluaient des acceptations et emprunts bancaires ainsi que des marges de crédit pour un total de 3 454 M\$ (3 109 M\$ au 31 mars 2014), des billets à escompte pour un total de 1 278 M\$ (479 M\$ au 31 mars 2014) et d'autres produits financiers pour un total de 15 M\$ (60 M\$ au 31 mars 2014).

16. Dettes (suite)

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Évolution du solde des fonds

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015

(en millions de dollars)

	2015	2014
Solde au début	14 567	10 683
Plus		
Versements du fonds général du fonds consolidé du revenu et d'autres entités du périmètre comptable	876	3 677
Revenus nets	551	297
	15 994	14 657
Moins		
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes	142	90
Solde à la fin	15 852	14 567

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Situation financière

AU 31 MARS 2015

(en millions de dollars)

	2015	2014
Placements		
Acceptations bancaires	173	755
Bons du Trésor	6 733	6 049
Certificats de dépôt	51	327
Obligations et billets	8 941	7 527
	15 898	14 658
Autres éléments d'actifs		
Encaisse		1
Débiteurs et intérêts courus	82	78
	82	79
Solde des fonds avant (gains) pertes de change reportés	15 980	14 737
(Gains) pertes de change reportés	(128)	(170)
Solde des fonds	15 852	14 567

16. Dettes (suite)

Échéancier de remboursement des dettes

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Dettes contractées sur les marchés financiers							Dettes découlant d'ententes et de contrats	Total
	En dollars canadiens ⁽¹⁾	En dollars américains	En yens	En euros	En francs suisses	Autres devises	Sous-total	En dollars canadiens	
2016	27 406	(205)					27 201	306	27 507
2017	14 201	24	(1)	(3)			14 221	111	14 332
2018	11 385	25			(2)		11 408	135	11 543
2019	16 172	23					16 195	183	16 378
2020	13 731	32		(3)			13 760	162	13 922
	82 895	(101)	(1)	(6)	(2)	—	82 785	897	83 682
2021-2025	50 560	(339)		(50)	(2)	3	50 172	482	50 654
2026-2030	7 049	351					7 400	597	7 997
2031-2035	7 682	103					7 785	619	8 404
2036-2040	11 727						11 727	635	12 362
2041 et plus	29 077						29 077	574	29 651
	188 990	14	(1)	(56)	(4)	3	188 946	3 804	192 750

(1) L'échéancier des dettes en dollars canadiens, contractées sur les marchés financiers, tient compte, pour l'année 2016, de remboursements de bons du Trésor de 3 894 M\$ et d'emprunts temporaires de 4 747 M\$. Relativement aux produits d'épargne remboursables à demande, cet échéancier prévoit des remboursements de 1 700 M\$ en 2016, de 773 M\$ en 2017, de 1 076 M\$ en 2018, de 751 M\$ en 2019, de 859 M\$ en 2020, de 4 047 M\$ pour les années 2021-2025 et de 16 M\$ pour les années 2026-2030.

Remboursement des dettes par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	En dollars canadiens	En dollars américains	En euros	Total
2016	35			35
2017	1 450			1 450
2018	791			791
2019	523			523
2020	304			304
	3 103	—	—	3 103
2021-2025	5 251	966	1 378	7 595
2026-2030	4 599	577		5 176
2031-2035				—
2036-2040				—
2041 et plus	106			106
	13 059	1 543	1 378	15 980

16. Dettes (suite)

Taux d'intérêt moyen pondéré (en pourcentage)

	2015	2014
En dollars canadiens	3,81	3,97
En dollars américains	4,41	4,66
En yens	3,55	3,94
En euros	3,16	3,75
En francs suisses	2,37	2,69
Global	3,73	3,91

Note : Le taux d'intérêt par devises correspond au taux effectif moyen pondéré sur les emprunts de court et de long terme en vigueur au 31 mars. Le taux d'intérêt en dollars canadiens est établi en prenant en considération les dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé et de contrats de location-acquisition, dont les durées sont en moyenne de 35 ans. Le taux d'intérêt moyen pondéré propre à ces ententes était de 4,79 % (4,81 % en 2014). Le taux global comprend également l'impact des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

17. Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie utile.

Catégorie	Durée
Bâtiments⁽¹⁾ <i>(Bâtiments institutionnels et d'exploitation, améliorations locatives)</i>	10 à 50 ans
Aménagements⁽¹⁾ <i>(Organisation et mise en valeur d'espaces : terrains, parcs, forêts, cours d'eau, etc.)</i>	5 à 20 ans
Réseaux complexes <i>(Infrastructures pour le transport routier, maritime et aérien, réseau d'exploitation des ressources naturelles, barrages et autres ouvrages majeurs, etc.)</i>	10 à 60 ans
Matériel et équipement⁽¹⁾ <i>(Véhicules de transport, machinerie, mobilier, équipement informatique et bureautique, équipement spécialisé à des fins médicales et éducationnelles, etc.)</i>	3 à 30 ans
Développement informatique <i>(Conception, réalisation, implantation de systèmes informatiques, y compris le coût du matériel et des logiciels acquis à cette fin)</i>	5 à 10 ans

(1) Ces catégories incluent les immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition.

17. Immobilisations (suite)

(en millions de dollars)

	<u>Terrains</u>	<u>Bâtiments</u>	<u>Aménagements</u>	<u>Réseaux complexes</u>	<u>Matériel et équipement</u>	<u>Développement informatique</u>	<u>2015 Total</u>
Coût							
Solde d'ouverture	2 392	45 369	1 118	37 125	15 227	4 702	105 933
Acquisitions	102	3 490	101	1 906	1 380	337	7 316
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(30)	(25)	(5)	(940)	(690)	(110)	(1 800)
Reclassements et autres ajustements	102	(55)	220	415	(709)	27	—
Solde de clôture	2 566	48 779	1 434	38 506	15 208	4 956	111 449
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture		18 465	389	14 091	9 492	2 801	45 238
Dépenses d'amortissement		1 098	53	1 115	959	322	3 547
Incidence des dispositions et réductions de valeur		(16)	(3)	(312)	(659)	(64)	(1 054)
Reclassements et autres ajustements		14	126	3	(145)	45	43
Solde de clôture	—	19 561	565	14 897	9 647	3 104	47 774
Valeur comptable nette	2 566	29 218	869	23 609	5 561	1 852	63 675 ^{(1),(2)}

(1) Le total des immobilisations incluait :

- des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour une valeur comptable nette totale de 259 M\$, dont le coût total était de 336 M\$ et l'amortissement cumulé total était de 77 M\$. La dépense d'amortissement totale de ces immobilisations était de 17 M\$. Les principales catégories d'immobilisations louées en vertu de ce type de contrats sont les bâtiments, dont le coût et l'amortissement cumulé étaient respectivement de 274 M\$ et de 38 M\$, et le matériel et équipement, dont le coût et l'amortissement cumulé étaient respectivement de 50 M\$ et de 33 M\$;
- des immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé pour un total de 6 363 M\$, dont 2 138 M\$ liés aux réseaux complexes, 3 985 M\$ liés aux bâtiments, 152 M\$ liés aux aménagements et 88 M\$ liés à du matériel et de l'équipement. La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 74 M\$;
- des immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur pour un total de 8 373 M\$, dont 6 143 M\$ pour des bâtiments, 241 M\$ pour des aménagements, 575 M\$ pour des réseaux complexes, 786 M\$ pour du matériel et équipement et 621 M\$ pour du développement informatique. Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

(2) Au cours de l'année financière, des frais financiers de 32 M\$ ont été capitalisés dans le coût des immobilisations. De plus, les immobilisations acquises au cours de l'année financière par transfert d'un gouvernement ou par donation, incluant celles acquises pour une valeur symbolique, ont été comptabilisées à leur juste valeur, soit 12 M\$.

17. Immobilisations (suite)

(en millions de dollars)

	<u>Terrains</u>	<u>Bâtiments</u>	<u>Aménagements</u>	<u>Réseaux complexes</u>	<u>Matériel et équipement</u>	<u>Développement informatique</u>	<u>2014 Total</u>
Coût							
Solde d'ouverture							
Solde d'ouverture déjà établi	2 154	42 108	931	35 021	14 834	4 436	99 484
Reclassement des actifs destinés à la vente dans les immobilisations	30						30
Solde d'ouverture ajusté	2 184	42 108	931	35 021	14 834	4 436	99 514
Acquisitions	154	3 386	175	2 149	1 301	404	7 569
Incidence des dispositions et réductions de valeur		(87)	(2)	(170)	(753)	(138)	(1 150)
Reclassements et autres ajustements	54	(38)	14	125	(155)		—
Solde de clôture	2 392	45 369	1 118	37 125	15 227	4 702	105 933
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture		17 449	350	13 153	9 263	2 584	42 799
Dépenses d'amortissement		1 039	40	1 088	966	327	3 460
Incidence des dispositions et réductions de valeur		(23)	(1)	(163)	(724)	(110)	(1 021)
Reclassements et autres ajustements				13	(13)		—
Solde de clôture	—	18 465	389	14 091	9 492	2 801	45 238
Valeur comptable nette	2 392	26 904	729	23 034	5 735	1 901	60 695 ^{(1),(2)}

(1) Le total des immobilisations incluait :

- des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour une valeur comptable nette totale de 133 M\$, dont le coût total était de 198 M\$ et l'amortissement cumulé total était de 65 M\$. La dépense d'amortissement totale de ces immobilisations était de 12 M\$. Les principales catégories d'immobilisations louées en vertu de ce type de contrats sont les bâtiments, dont le coût et l'amortissement cumulé étaient respectivement de 136 M\$ et de 30 M\$, et le matériel et équipement, dont le coût et l'amortissement cumulé étaient respectivement de 51 M\$ et de 31 M\$;
- des immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé pour un total de 5 747 M\$, dont 2 195 M\$ liés aux réseaux complexes, 3 364 M\$ liés aux bâtiments, 148 M\$ liés aux aménagements et 41 M\$ liés à du matériel et de l'équipement. La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 69 M\$;
- des immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur pour un total de 7 785 M\$, dont 5 249 M\$ pour des bâtiments, 196 M\$ pour des aménagements, 800 M\$ pour des réseaux complexes, 790 M\$ pour du matériel et équipement et 747 M\$ pour du développement informatique. Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

(2) Au cours de l'année financière, des frais financiers de 31 M\$ ont été capitalisés dans le coût des immobilisations. De plus, les immobilisations acquises au cours de l'année financière par transfert d'un gouvernement ou par donation, incluant celles acquises pour une valeur symbolique, ont été comptabilisées à leur juste valeur, soit 15 M\$.

18. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles liées aux dépenses

Obligations contractuelles par catégories de dépenses

(en millions de dollars)

	2015	2014
Transferts – capital^{(1),(2),(3)}		
Subventions pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	8 566	8 030
Subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires	5 031	5 227
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations des bénéficiaires	786	754
Transferts – ententes autres que capital^{(1),(2),(3)}	9 578	9 684 ⁽⁴⁾
	23 961	23 695
Rémunération⁽⁵⁾	5 281	7 844
Fonctionnement		
Contrats de location-exploitation	3 585	3 349
Approvisionnements en biens et services ^{(2),(6)}	15 984	15 813 ⁽⁴⁾
Autres	82	94
	48 893	50 795

(1) La partie des ententes de transfert qui ne satisfait pas aux critères de constatation d'une dépense de transfert à la date de clôture des états financiers consolidés est présentée dans les obligations contractuelles. Une dépense de transfert est constatée lorsqu'elle a été dûment autorisée conformément aux règles de gouvernance de l'entité qui l'octroie et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité.

(2) Les obligations contractuelles ont été réduites pour tenir compte des contributions du gouvernement fédéral et d'autres tiers pour un montant de 825 M\$ (912 M\$ au 31 mars 2014). Ces contributions sont accordées dans le but de rembourser le coût des immobilisations assumé par les bénéficiaires ou pour soutenir les mesures et les services d'emploi et de formation au Québec.

(3) En plus de cette somme, le gouvernement subventionne, dans le cadre de ces ententes de transfert, les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes, estimés à 4 667 M\$ (4 621 M\$ au 31 mars 2014).

(4) La valeur des obligations contractuelles relatives aux ententes de transfert autres que capital au 31 mars 2014 a été réduite de 132 M\$ pour tenir compte de contributions du gouvernement fédéral. La valeur de celles relatives aux ententes en approvisionnement en biens et services au 31 mars 2014 a été augmentée de 948 M\$ pour tenir compte principalement de nouveaux éléments considérés dans les ententes conclues sur les services offerts par les ressources de type familial et intermédiaire du secteur de la santé et des services sociaux.

(5) En novembre 2014, des protocoles d'accord ont été signés avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec visant à établir les conditions et les modalités d'étalement de certains montants déjà consentis dans le cadre des ententes 2010-2015. Les protocoles d'accord prévoient que ces montants seront étalés jusqu'en 2021-2022.

La valeur des obligations contractuelles au 31 mars 2014 a été établie à 7 844 M\$ pour tenir compte des ententes 2010-2015, en vigueur à cette date, avec incidence jusqu'en 2016-2017.

(6) Les obligations contractuelles liées aux approvisionnements en biens et services incluaient une somme de 7 728 M\$ (7 795 M\$ au 31 mars 2014) découlant d'ententes de partenariat public-privé.

18. Obligations contractuelles (suite)

Échéancier des obligations contractuelles par catégories de dépenses

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Transferts – subventions pour le rembourse- ment du capital d'emprunts contractés ⁽¹⁾	Transferts – subventions pour le rembourse- ment du capital d'emprunts à être contractés ⁽²⁾	Transferts – subventions pour le rembourse- ment du coût des immo- bilisations	Transferts – ententes autres que capital	Rémuné- ration	Contrats de location- exploitation	Approvi- sionnements en biens et services et autres	Total
2016	968	152	387	2 145	171	547	3 011	7 381
2017	930	267	231	823	311	466	2 123	5 151
2018	862	309	124	634	526	392	1 377	4 224
2019	786	306	46	434	830	336	927	3 665
2020	704	311	37	428	1 038	318	837	3 673
	4 250	1 345	825	4 464	2 876	2 059	8 275	24 094
2021-2025	2 318	1 456	21	1 805	2 405	795	1 685	10 485
2026-2030	1 126	1 084	1	1 215		401	1 258	5 085
2031-2035	709	990		802		209	1 465	4 175
2036-2040	155	446		532		103	1 519	2 755
2041 et plus		12		1 083		18	1 947	3 060
	8 558	5 333	847	9 901	5 281	3 585	16 149	49 654
Échéancier indéterminé	8		5	21			30	64
	8 566	5 333	852	9 922	5 281	3 585	16 179	49 718
Contributions du gouvernement fédéral et d'autres tiers		(302)	(66)	(344)			(113)	(825)
	8 566	5 031	786	9 578	5 281	3 585	16 066	48 893

(1) Les emprunts contractés par les bénéficiaires représentaient les opérations suivantes :

	2015	2014
Emprunts contractés auprès d'organismes du gouvernement		
Financement-Québec	4 128	3 399
Emprunts contractés auprès d'institutions financières	4 470	4 679
Contribution du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable	(32)	(48)
	8 566	8 030

(2) Dans le cas des subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires dont l'échéancier n'est pas encore connu, celui-ci est établi sur la base des périodes probables de versement des subventions selon le type de bénéficiaires, soit : 25 ans pour les établissements universitaires, 20 ans pour les municipalités et les organismes municipaux, 20 ans ou 10 ans pour les sociétés de transport en commun et 5 ans pour les autres bénéficiaires.

18. Obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles liées aux dépenses de transfert – Ententes autres que capital

Ententes entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec

Une entente a été signée, en février 2002, entre le gouvernement et les Cris du Québec dans le but de favoriser leur autonomie et la prise en charge de leur développement. Elle vise également un engagement accru des Cris dans les activités de développement économique du territoire conventionné de la Baie-James.

Cette entente prévoit notamment le versement de paiements de transfert annuels sur une durée de 50 ans, soit de 2002-2003 à 2051-2052, au bénéfice des Cris de la Baie-James. En contrepartie, ces derniers doivent assumer les obligations du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie-James relativement à certaines dispositions de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois sur le développement économique et communautaire des Cris. Les versements à effectuer au cours des prochaines années, jusqu'en 2052, sont le plus élevé de 70 millions de dollars ou de cette somme indexée pour tenir compte de l'évolution de la valeur de la production hydroélectrique, de l'exploitation minière et de la récolte forestière sur le territoire conventionné. Le versement en 2014-2015 a été de 87 millions de dollars (85 millions de dollars en 2013-2014). Compte tenu de l'indexation pour 2015, les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 89 millions de dollars. Le solde minimum à verser au 31 mars 2015 était de 3 310 millions de dollars (3 289 millions de dollars au 31 mars 2014).

En mai 2007, une autre entente a été signée entre le gouvernement du Québec, le Grand conseil des Cris et l'Administration régionale crie dans le but d'améliorer l'administration de la justice et des services correctionnels chez les Cris. Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 17 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2027. Au 31 mars 2015, le solde minimum à verser était de 210 millions de dollars (220 millions de dollars au 31 mars 2014).

Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik

En mars 2004, une entente a été signée entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik dans le but de simplifier les modalités des transferts qu'octroient différents ministères du gouvernement du Québec à cette dernière. De plus, cette entente accorde une plus grande autonomie à l'Administration régionale Kativik quant à l'affectation des fonds en fonction des priorités de la région.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 63 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2028. Au 31 mars 2015, le solde minimum à verser était de 818 millions de dollars (777 millions de dollars au 31 mars 2014).

18. Obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles liées aux dépenses de transfert – Ententes autres que capital (suite)

Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik

Dans le but de répondre aux besoins spécifiques de la population du Nunavik, une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik a été signée en avril 2002 entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik. À cet effet, le gouvernement financera des projets communautaires et économiques, fournissant ainsi aux communautés locales de meilleures perspectives de développement économique et communautaire.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 35 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2027. Au 31 mars 2015, le solde minimum à verser était de 422 millions de dollars (442 millions de dollars au 31 mars 2014).

Autres ententes de transfert¹

Les obligations contractuelles liées aux autres ententes de transfert sont celles découlant des ententes portant sur l'accès à des places d'hébergement et de soins de longue durée, pour 1 558 millions de dollars (1 337 millions de dollars au 31 mars 2014), sur la politique nationale sur la ruralité, pour 383 millions de dollars (468 millions de dollars au 31 mars 2014), sur les services rendus par les entreprises ambulancières, pour 315 millions de dollars (301 millions de dollars au 31 mars 2014) et sur le pacte fiscal transitoire avec les municipalités, pour 293 millions de dollars² (auparavant, le partenariat fiscal et financier avec les municipalités, pour 288 millions de dollars au 31 mars 2014). Elles incluent également celles découlant des ententes portant sur le programme Logement à but non lucratif, pour 130 millions de dollars (130 millions de dollars au 31 mars 2014), sur le financement global des villages nordiques de la région Kativik, pour 202 millions de dollars (206 millions de dollars au 31 mars 2014), sur la promotion et le développement de la métropole, pour 176 millions de dollars (153 millions de dollars au 31 mars 2014), sur les services offerts par les groupes de médecine de famille, pour 122 millions de dollars (104 millions de dollars au 31 mars 2014), sur le soutien aux proches aidants, pour 102 millions de dollars (102 millions de dollars au 31 mars 2014), ainsi que sur d'autres transferts, pour 1 537 millions de dollars (1 867 millions de dollars au 31 mars 2014).

¹ En plus de ces sommes, le gouvernement assume, par le versement de transferts, les intérêts liés aux emprunts afférents à certaines ententes.

² Un nouvel accord de partenariat avec les municipalités, relatif aux années 2016 à 2019, a été conclu le 29 septembre 2015.

18. Obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles liées aux investissements

Obligations contractuelles par catégories d'investissements

(en millions de dollars)

	2015	2014
Acquisitions d'immobilisations	5 664	5 146
Promesses de prêts et d'investissements	2 545	2 509
	8 209	7 655

Acquisitions d'immobilisations

Le gouvernement a conclu diverses ententes pour des acquisitions d'immobilisations. Ces ententes prévoient des versements au cours des prochaines années pour un montant total de 5 664 millions de dollars (5 146 millions de dollars au 31 mars 2014), dont 1 211 millions de dollars d'acquisitions d'immobilisations découlant d'ententes de partenariat public-privé (1 886 millions de dollars au 31 mars 2014). Les obligations contractuelles liées à ces ententes d'acquisitions d'immobilisations ont été réduites pour tenir compte des contributions du gouvernement fédéral et d'autres tiers pour un montant de 73 millions de dollars (165 millions de dollars au 31 mars 2014).

Promesses de prêts et d'investissements

Le gouvernement a conclu diverses ententes en vertu desquelles il s'est engagé à accorder des prêts à des entreprises ou, dans d'autres cas, à investir dans celles-ci, pour un montant total de 2 545 millions de dollars (2 509 millions de dollars au 31 mars 2014).

19. Garanties d'emprunts

Dans le cadre de ses différents programmes d'aide financière, le gouvernement a garanti des emprunts contractés par des tiers pour un total de passif éventuel de 12 257 millions de dollars (11 700 millions de dollars au 31 mars 2014), pour lequel une provision pour pertes sur les interventions financières garanties de 726 millions de dollars (666 millions de dollars au 31 mars 2014) a été comptabilisée. Ces garanties assurent le paiement en tout ou en partie du capital, des intérêts ou les deux, d'une dette en cas de manquement de la part de l'emprunteur.

Garanties d'emprunts par catégories

(en millions de dollars)

	2015	2014
Entreprises	2 042	1 873
Organismes sans but lucratif et coopératives	1 776	1 638
Producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches	4 679	4 562
Étudiants	3 760	3 627
	12 257	11 700
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties (note 12)	(726)	(666)
	11 531	11 034

Garanties – Emprunts contractés par des entreprises

(en millions de dollars)

	2015	2014
Garanties accordées par le Fonds du développement économique ⁽¹⁾	2 026	1 858
Autres	16	15
	2 042 ^{(2),(3)}	1 873 ^{(2),(3)}
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(301)	(239)
	1 741	1 634

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1). En plus de garanties d'emprunt, elles incluent des garanties de pertes et des garanties de paiements mises en place afin de faciliter le financement d'acheteurs d'aéronefs.

(2) Ce total excluait 312 M\$ de garanties d'emprunts autorisées non encore en vigueur (339 M\$ au 31 mars 2014).

(3) La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties était de 1 142 M\$ (1 240 M\$ au 31 mars 2014).

19. Garanties d'emprunts (suite)

Garanties – Emprunts contractés par des organismes sans but lucratif et des coopératives

(en millions de dollars)

	2015	2014
Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾		
Garanties d'emprunt ⁽²⁾	1 565	1 407
Autres garanties ⁽³⁾	211	231
	1 776	1 638
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(47)	(42)
	1 729	1 596

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8).

(2) Le gouvernement garantit, auprès des institutions financières, des emprunts contractés par des organismes à but non lucratif et par des coopératives d'une durée de 25 ans ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de la part du gouvernement. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme à but non lucratif ou par la coopérative. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles.

(3) Le gouvernement a conclu, par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Québec, des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu desquels il s'est engagé à acheter les propriétés reprises par la SCHL, à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé plus les frais accessoires. Les garanties accordées couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles relatives à des emprunts accordés pour des projets réalisés dans les régions urbaines, dans le cadre du Programme de logement à but non lucratif privé, qui ont une durée de 35 ans. Le paiement du capital et des intérêts sur ces emprunts sont à la charge des organismes. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles.

Garanties – Emprunts contractés par des producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches

(en millions de dollars)

	2015	2014
Garanties accordées par La Financière agricole du Québec ⁽¹⁾	4 573	4 455
Autres	106	107
	4 679 ⁽²⁾	4 562 ⁽²⁾
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(81)	(85)
	4 598	4 477

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1). Cette somme correspond aux soldes des montants, en capital et en intérêts, des emprunts à l'égard desquels La Financière agricole du Québec assure le remboursement des pertes résiduelles des prêteurs ainsi que les frais afférents. Des actifs des producteurs sont détenus à titre de sûreté par les prêteurs; ils se composent notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions.

(2) Cette somme excluait 441 M\$ de garanties d'emprunts autorisées non encore en vigueur (455 M\$ au 31 mars 2014).

19. Garanties d'emprunts (suite)

Garanties – Emprunts contractés par des étudiants

(en millions de dollars)

	2015	2014
Emprunts pour lesquels les intérêts sont subventionnés par le gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant ^{(1),(2)}	1 651	1 595
Emprunts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur ⁽¹⁾	2 108	2 031 ⁽³⁾
Emprunts liés à l'achat d'un micro-ordinateur pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge de l'emprunteur ⁽¹⁾	1	1
	3 760	3 627
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(297)	(300)
	3 463	3 327

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3). Il garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de capital et d'intérêts.

(2) Ces emprunts portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 150 points de base. Les intérêts qui seront subventionnés par le gouvernement au cours des années subséquentes sont estimés à 92 M\$ (95 M\$ en 2014).

(3) La valeur du passif éventuel au 31 mars 2014 a été révisée afin d'inclure des garanties accordées par le gouvernement sur des emprunts contractés par des étudiants pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur. Cet exercice a donné lieu à un ajustement à la hausse de 62 M\$ de la valeur des garanties d'emprunts contractés par des étudiants de cette année financière.

20. Éventualités

Poursuites et litiges

Le gouvernement est visé par certaines réclamations; il est également partie dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécution de contrats et de dommages occasionnés à des personnes ou à des biens. Dans certains cas, les sommes réclamées sont mentionnées, dans d'autres cas, aucune mention n'en est faite. Les réclamations pour lesquelles un montant a été établi totalisent 1 637 millions de dollars, après déduction des provisions prises par le gouvernement à cet égard. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. Le gouvernement inscrit une provision à l'égard d'une réclamation, dans la rubrique « Crédoiteurs et frais à payer », seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite. De plus, en septembre 2015, une nouvelle poursuite de 1 005 millions de dollars en dommages-intérêts a été intentée contre le gouvernement. Le dénouement de ce dossier étant incertain, le gouvernement ne peut déterminer la perte éventuelle qu'il pourrait devoir assumer.

Différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement, totalisant 10 050 millions de dollars. Ces recours portent sur des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers sont à différents degrés d'avancement (certains recours étant actuellement suspendus ou inactifs) et devraient éventuellement se conclure par des négociations, des jugements ou des désistements des demandeurs. Le dénouement de ces dossiers étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

Passif environnemental

Le gouvernement comptabilise un passif environnemental relatif aux coûts liés à la réhabilitation de sites contaminés dont il a la responsabilité et de ceux dont il est probable qu'il en aura la responsabilité, dans la mesure où ces coûts peuvent être estimés.

Au 31 mars 2015, un montant de 3 163 millions de dollars est présenté dans la rubrique « Autres passifs », pour les 1 929 sites répertoriés. Différentes méthodes sont utilisées pour en estimer les coûts de réhabilitation et de gestion. Pour chaque dossier, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. Ainsi, le passif environnemental comptabilisé au 31 mars 2015 tient compte d'une majoration des coûts de 954 millions de dollars (953 millions de dollars au 31 mars 2014).

Dans certains cas, la probabilité que le gouvernement soit appelé à assumer les coûts de réhabilitation n'a pu être établie et, dans d'autres cas, la valeur des coûts qu'il devra engager n'a pu être estimée.

21. Informations sur les flux de trésorerie

Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement

(en millions de dollars)

	2015	2014 (retraité)
Actifs financiers		
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	(30)	103
Débiteurs	(1 017)	2 262
Intérêts courus sur prêts et placements de portefeuille	(24)	
Stocks et autres actifs destinés à la vente	2	51
Frais reportés liés aux dettes	(317)	(189)
	(1 386)	2 227
Passifs		
Chèques en circulation	(295)	(163)
Créditeurs et frais à payer	512	842
Transferts du gouvernement fédéral à rembourser	(237)	(238)
Autres passifs	(136)	(131)
Revenus reportés	515	(1 150)
	359	(840)
	(1 027)	1 387

Besoins financiers nets et opérations de financement

(en millions de dollars)

	2015	2014 (retraité)
Liquidités provenant des activités de fonctionnement	7 106	7 292
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en placements	(2 146)	(1 161)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations	(5 912)	(6 540)
Besoins financiers nets	(952)	(409)
Liquidités provenant des activités de financement	5 352	2 746
Variation des liquidités au cours de l'année financière	(4 400)	(2 337)
Opérations de financement	952	409

21. Informations sur les flux de trésorerie (suite)

Flux de trésorerie liés aux intérêts

(en millions de dollars)

	2015	2014
Intérêts payés	7 685	7 581

Opérations non monétaires exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	2015	2014
Activités de fonctionnement		
Débiteurs	9	78
Frais reportés liés aux dettes	(2)	(3)
Créditeurs et frais à payer	267	(122)
	274	(47)
Activités d'investissement en placements		
Prêts et placements de portefeuille effectués	(420)	
	(420)	—
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations	(1 088)	(947)
Dispositions d'immobilisations	420	
	(668)	(947)
Activités de financement		
Emprunts effectués	823	1 072
Emprunts remboursés	(9)	(78)
	814	994

Note : Ces opérations non monétaires découlent principalement d'ententes de partenariat public-privé.

22. Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) constituent des créances adossées à une variété d'instruments financiers, majoritairement structurés dans les véhicules d'actifs-cadres (VAC), dont l'échéance correspond davantage à celle des actifs sous-jacents. Les actifs sous-jacents sont essentiellement des trocs de défaillance de crédit, des actifs donnés en garantie et des actifs traditionnels tels que les créances hypothécaires résidentielles et commerciales.

Au 31 mars 2015, le gouvernement détenait directement des BTAA au coût de 266 millions de dollars (337 millions de dollars au 31 mars 2014), dont la valeur comptable était de 224 millions de dollars (290 millions de dollars au 31 mars 2014).

BTAA détenus au 31 mars 2015

(en millions de dollars)

	2015				2014	
	Coût	Pertes nettes pour moins-value	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Détenus directement par le gouvernement						
Organismes consolidés ligne par ligne	216	(32)	184	200	186	196
Entreprises du gouvernement	50	(10)	40	40	104	104
	266	(42)	224	240	290	300

Au 31 mars 2015, le gouvernement détenait indirectement des BTAA, par l'intermédiaire d'unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), dont la quote-part de ces unités dans le coût du portefeuille spécialisé de BTAA de la CDPQ était de 1 155 millions de dollars (2 288 millions de dollars au 31 mars 2014) et la quote-part de ces unités dans la juste valeur du portefeuille spécialisé de BTAA de la CDPQ était de 1 112 millions de dollars (2 217 millions de dollars au 31 mars 2014).

Quote-part des BTAA détenus par l'intermédiaire de participations dans le portefeuille spécialisé de BTAA de la CDPQ

(en millions de dollars)

	Quote-part des BTAA détenus	Quote-part du coût		Quote-part de la juste valeur	
		2015	2014	2015	2014
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	21,3 %	1 080	2 151	1 041	2 084
Autres fonds liés aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	0,7 %	34	55	32	54
Fonds des générations	0,5 %	23	46	22	45
Autres	0,3 %	18	36	17	34
		1 155	2 288	1 112	2 217

22. Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

Établissement de la juste valeur

En l'absence de marché actif au 31 mars 2015, la juste valeur pour les différents titres de BTAA est établie à l'aide d'un modèle financier d'actualisation des flux de trésorerie. Les évaluations utilisent, autant que possible, des données observables sur le marché au 31 mars 2015, comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Les calculs reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché. Les principales hypothèses utilisées dans le modèle ont trait aux taux de défaut sur les actifs sous-jacents, aux taux de pertes liés à chacun de ces défauts, aux rendements des actifs sous-jacents et aux taux d'actualisation des flux de trésorerie.

Garanties

En plus des montants investis dans les BTAA qu'elle présente dans ses états financiers, la CDPQ y mentionne également des éventualités découlant des garanties, venant à échéance en juillet 2017, qu'elle a émises à des tiers. Il s'agit de conventions d'indemnisation qui peuvent éventuellement obliger la CDPQ à faire des paiements aux tiers bénéficiaires de ces garanties. La quote-part de ces garanties attribuées aux unités de participation détenues par le gouvernement s'élevait à 1 400 millions de dollars (1 400 millions de dollars au 31 mars 2014).

Incertitude relative à la mesure

La valeur courante des investissements en BTAA peut varier par rapport à leur valeur définitive au cours des périodes ultérieures en raison notamment des modifications aux principales hypothèses retenues relatives aux taux d'actualisation, aux écarts de crédit, aux rendements anticipés, au risque de crédit des actifs sous-jacents et à la valeur des engagements et garanties.

23. Chiffres comparatifs

Certaines données de 2013-2014 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2014-2015.

**Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes
du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées
à même le fonds général du fonds consolidé du revenu**

Assemblée nationale

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Commissaire à l'éthique et à la déontologie
Commissaire au lobbyisme
Directeur général des élections – Commission de la représentation
Protecteur du citoyen
Vérificateur général

Ministères et organismes

Affaires municipales et Occupation du territoire
Commission municipale du Québec
Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Conseil du trésor
Commission de la fonction publique

Conseil exécutif
Commission d'accès à l'information

Culture et Communications
Commission de toponymie
Conseil du patrimoine culturel
Conseil supérieur de la langue française
Office québécois de la langue française

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Économie, Innovation et Exportations
Commission de l'éthique en science et en technologie

Éducation, Enseignement supérieur et Recherche
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
Commission consultative de l'enseignement privé
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
Conseil supérieur de l'éducation

Énergie et Ressources naturelles

Famille
Curateur public

**Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes
du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées
à même le fonds général du fonds consolidé du revenu (suite)**

Finances

Forêts, Faune et Parcs

Immigration, Diversité et Inclusion

Justice

- Comité de la rémunération des juges
- Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Conseil de la justice administrative
- Conseil de la magistrature
- Conseil du statut de la femme
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Office de la protection du consommateur
- Tribunal des droits de la personne

Relations internationales et Francophonie

Revenu¹

Santé et Services sociaux

- Commissaire à la santé et au bien-être
- Office des personnes handicapées du Québec

Sécurité publique

- Bureau des enquêtes indépendantes
- Bureau du coroner
- Comité de déontologie policière
- Commissaire à la déontologie policière
- Commissaire à la lutte contre la corruption
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Régie des alcools, des courses et des jeux

Tourisme

Transports

- Commission des transports du Québec

Travail, Emploi et Solidarité sociale

- Commission de l'équité salariale
- Commission des partenaires du marché du travail

(1) Les opérations du fonds général du fonds consolidé du revenu liées à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont administrées par l'Agence du revenu du Québec.

Organismes, fonds spéciaux et fonds d'amortissement du gouvernement

Organismes¹

Agence du revenu du Québec
Agence métropolitaine de transport (31 décembre)
Autorité des marchés financiers
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Centre de la francophonie des Amériques
Centre de recherche industrielle du Québec
Centre de services partagés du Québec
Commission de la capitale nationale du Québec
Commission des normes du travail
Commission des services juridiques
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)
Corporation d'urgences-santé
École nationale de police du Québec² (30 juin)
École nationale des pompiers du Québec² (30 juin)
Financement-Québec
Fondation de la faune du Québec
Fonds d'aide aux recours collectifs
Fonds de l'assurance médicaments
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
Fonds de recherche du Québec – Santé
Fonds de recherche du Québec – Société et culture
Héma-Québec
Institut de la statistique du Québec
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (30 juin)
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
Institut national de santé publique du Québec
Institut national des mines
La Financière agricole du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (30 juin)
Office des professions du Québec
Office Québec-Amériques pour la jeunesse
Office Québec-Monde pour la jeunesse
Régie de l'assurance maladie du Québec
Régie de l'énergie
Régie des installations olympiques (31 octobre)
Régie du bâtiment du Québec

Organismes, fonds spéciaux et fonds d'amortissement du gouvernement (suite)

Organismes (suite)

Régie du cinéma
Société d'habitation du Québec
Société de développement de la Baie-James (31 décembre)
Société de développement des entreprises culturelles
Société de financement des infrastructures locales du Québec
Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)
Société de la Place des Arts de Montréal (31 août)
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) (31 août)
Société des établissements de plein air du Québec
Société des parcs de sciences naturelles du Québec
Société des traversiers du Québec
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)
Société du Palais des congrès de Montréal
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Société nationale de l'amiante
Société québécoise d'information juridique
Société québécoise de récupération et de recyclage
Société québécoise des infrastructures

Fonds spéciaux du fonds consolidé du revenu

Bureau de décision et de révision (Fonds du)³
Commission des lésions professionnelles (Fonds de la)³
Commission des relations du travail (Fonds de la)³
Fonds Accès Justice
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
Fonds d'information sur le territoire
Fonds de développement du marché du travail
Fonds de développement régional
Fonds de financement
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de la sécurité routière
Fonds de partenariat touristique
Fonds de soutien aux proches aidants
Fonds des biens et des services
Fonds des générations
Fonds des registres du ministère de la Justice

Organismes, fonds spéciaux, et fonds d'amortissement du gouvernement (suite)

Fonds spéciaux du fonds consolidé du revenu (suite)

Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux
Fonds des ressources naturelles
Fonds des réseaux de transport terrestre
Fonds des services de police
Fonds des services de santé
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds du centre financier de Montréal
Fonds du développement économique
Fonds du développement nordique
Fonds du patrimoine culturel québécois
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie
Fonds pour le développement des jeunes enfants
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
Fonds québécois d'initiatives sociales
Fonds relatif à certains sinistres
Fonds relatif à l'administration fiscale
Fonds vert
Tribunal administratif du Québec (Fonds du)³

Fonds d'amortissement du fonds consolidé du revenu

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement
Fonds d'amortissement constitué pour et à l'acquit des municipalités
Fonds d'amortissement des régimes de retraite
Fonds des congés de maladie accumulés
Fonds du Régime de rentes de survivants

(1) Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(2) Aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(3) Les données financières du fonds spécial, utilisées aux fins de consolidation, incluent également celles de l'organisme financé par ce fonds.

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement

Réseau de la santé et des services sociaux

Agences et autres instances régionales

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie
Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
Agence de la santé et des services sociaux de Laval
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides
Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Établissements publics

Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord
Centre de réadaptation Constance-Lethbridge
Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal
Centre de réadaptation de la Gaspésie (Le)
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de l'Estrie
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec – Institut universitaire
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Montérégie-Est
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Laval
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Montréal
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement du Bas-Saint-Laurent

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement
du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier
Centre de réadaptation en dépendance de Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en dépendance de l'Estrie
Centre de réadaptation en dépendance de l'Outaouais
Centre de réadaptation en dépendance de Montréal
Centre de réadaptation en dépendance de Québec
Centre de réadaptation en dépendance des Laurentides
Centre de réadaptation en dépendance Domrémy de la Mauricie–Centre-du-Québec
Centre de réadaptation en dépendance Le Virage
Centre de réadaptation Estrie inc.
Centre de réadaptation Foster
Centre de réadaptation Interval
Centre de réadaptation La Maison
Centre de réadaptation La Myriade
Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins
Centre de santé et de services sociaux Cavendish
Centre de santé et de services sociaux Champlain–Charles-Le Moyne
Centre de santé et de services sociaux Cléophas-Claveau
Centre de santé et de services sociaux d'Ach加斯 et Montréal-Nord
Centre de santé et de services sociaux d'Antoine-Labelle
Centre de santé et de services sociaux d'Argenteuil
Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable
Centre de santé et de services sociaux de Beauce
Centre de santé et de services sociaux de Bécancour–Nicolet-Yamaska
Centre de santé et de services sociaux de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent
Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix
Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi
Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-Lasalle
Centre de santé et de services sociaux de Gatineau
Centre de santé et de services sociaux de Jonquière
Centre de santé et de services sociaux de Kamouraska
Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie
Centre de santé et de services sociaux de l'Hématite
Centre de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux de la Baie-des-Chaleurs

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord
Centre de santé et de services sociaux de la Côte-de-Gaspé
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord–Manicouagan
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Gaspésie
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Yamaska
Centre de santé et de services sociaux de la Matapédia
Centre de santé et de services sociaux de la Minganie
Centre de santé et de services sociaux de la Mitis
Centre de santé et de services sociaux de la Montagne
Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook
Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau
Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
Centre de santé et de services sociaux de Lac-Saint-Jean-Est
Centre de santé et de services sociaux de Laval
Centre de santé et de services sociaux de Maskinongé
Centre de santé et de services sociaux de Matane
Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog
Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet
Centre de santé et de services sociaux de Papineau
Centre de santé et de services sociaux de Port-Cartier
Centre de santé et de services sociaux de Portneuf
Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
Centre de santé et de services sociaux de Rimouski-Neigette
Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup
Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda
Centre de santé et de services sociaux de Saint-Jérôme
Centre de santé et de services sociaux de Saint-Léonard et Saint-Michel
Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles
Centre de santé et de services sociaux de Témiscouata
Centre de santé et de services sociaux de Thérèse-De Blainville
Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières
Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges
Centre de santé et de services sociaux des Aurores-Boréales
Centre de santé et de services sociaux des Basques
Centre de santé et de services sociaux des Collines

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Centre de santé et de services sociaux des Etchemins
Centre de santé et de services sociaux des Îles
Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut
Centre de santé et de services sociaux des Sommets
Centre de santé et de services sociaux des Sources
Centre de santé et de services sociaux Domaine-du-Roy
Centre de santé et de services sociaux Drummond
Centre de santé et de services sociaux du Cœur-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux du Granit
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-François
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Laurent
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice
Centre de santé et de services sociaux du Lac-des-Deux-Montagnes
Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière
Centre de santé et de services sociaux du Pontiac
Centre de santé et de services sociaux du Rocher-Percé
Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière
Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest-Verdun
Centre de santé et de services sociaux du Suroît
Centre de santé et de services sociaux du Témiscamingue
Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François
Centre de santé et de services sociaux Haut-Richelieu-Rouville
Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke
Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon
Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance
Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie
Centre de santé et de services sociaux Les Eskers de l'Abitibi
Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale
Centre de santé et de services sociaux Maria-Chapdelaine
Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher
Centre de santé et de services sociaux Pierre-De Saurel
Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska
Centre de santé Inuulitsivik
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
Centre de soins prolongés Grace Dart – Grace Dart Extended Care Centre
Centre du Florès
Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Centre hospitalier de St. Mary

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
 Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
 Centre jeunesse Chaudière-Appalaches
 Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (CJAT)
 Centre jeunesse de l'Estrie
 Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec (Le)
 Centre jeunesse de la Montérégie
 Centre jeunesse de Laval
 Centre jeunesse de Montréal (Le)
 Centre jeunesse de Québec
 Centre jeunesse des Laurentides
 Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent
 Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Le)
 Centre jeunesse Gaspésie – Les Îles
 Centre Miriam
 Centre montérégien de réadaptation
 Centre Normand
 Centre régional de réadaptation La Ressource
 Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James¹
 Centre universitaire de santé McGill
 Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw (Les)
 Centres jeunesse de l'Outaouais (Les)
 Centres jeunesse de Lanaudière (Les)
 CHSLD juif de Montréal
 CHU de Québec
 Clair Foyer inc.
 CLSC Naskapi
 Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James¹
 Corporation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (La)
 Corporation du Centre hospitalier gériatrique Maimonides (La)
 Hôpital chinois de Montréal (1963) (L')
 Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
 Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis (L')
 Hôpital Jeffery Hale – Saint Brigid's
 Hôpital juif de réadaptation
 Hôpital Maisonneuve-Rosemont
 Hôpital Mont-Sinaï
 Hôpital Rivière-des-Prairies

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Hôpital Santa Cabrini
Institut canadien-polonais du bien-être inc.
Institut de cardiologie de Montréal
Institut de réadaptation en déficience physique de Québec
Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal
Institut Nazareth et Louis-Braille
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Institut Raymond-Dewar
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec
Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Institut universitaire en santé mentale de Montréal
Institut universitaire en santé mentale de Québec
Institut universitaire en santé mentale Douglas
La Résidence de Lachute
Pavillon du Parc
Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort (Les)

Réseaux de l'éducation

*Commissions scolaires*²

Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
Commission scolaire Central Québec
Commission scolaire crie
Commission scolaire de Charlevoix
Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup
Commission scolaire de l'Estuaire
Commission scolaire de l'Énergie
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
Commission scolaire de la Baie-James
Commission scolaire de la Beauce-Étchemin
Commission scolaire de la Capitale
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Commission scolaire De La Jonquière
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Commissions scolaires (suite)

Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Commission scolaire de la Rivéraine
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Commission scolaire de Laval
Commission scolaire de Montréal
Commission scolaire de Portneuf
Commission scolaire de Rouyn-Noranda
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Commission scolaire de Sorel-Tracy
Commission scolaire des Affluents
Commission scolaire des Appalaches
Commission scolaire des Bois-Francs
Commission scolaire des Chênes
Commission scolaire des Chic-Chocs
Commission scolaire des Découvreurs
Commission scolaire des Draveurs
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Commission scolaire des Îles
Commission scolaire des Laurentides
Commission scolaire des Monts-et-Marées
Commission scolaire des Navigateurs
Commission scolaire des Patriotes
Commission scolaire des Phares
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Commission scolaire des Samares
Commission scolaire des Sommets
Commission scolaire des Trois-Lacs
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Commission scolaire du Fer
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Commission scolaire du Lac-Abitibi

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

Réseaux de l'éducation (suite)***Commissions scolaires* (suite)**

Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
Commission scolaire du Littoral
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire Eastern Townships
Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Harricana
Commission scolaire Kativik
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission scolaire Marie-Victorin
Commission scolaire New Frontiers
Commission scolaire Pierre-Neveu
Commission scolaire René-Lévesque
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps)²

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep d'Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de l'Outaouais
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) (suite)

Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep Gérald-Godin
Cégep John Abbott
Cégep Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep Montmorency
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Champlain Regional College of General and Vocational Education
Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Héritage
Collège Shawinigan
Vanier College of General and Vocational Education

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Université du Québec et ses constituantes³

École de technologie supérieure
École nationale d'administration publique
Institut national de la recherche scientifique
Télé-université
Université du Québec
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Outaouais

- (1) Ces entités agissent en tant qu'agences et établissements.
- (2) Les commissions scolaires et les collèges ont une année financière qui se termine le 30 juin. Des données intermédiaires sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars, à l'exception de la Commission scolaire crie. Pour cette dernière, aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre le 30 juin et le 31 mars.
- (3) Les données financières de l'Université du Québec et de ses constituantes, utilisées aux fins de consolidation, couvrent la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015, date de leur fin d'année financière. Les opérations et les événements relatifs à ces entités, survenus entre le 1^{er} et le 30 avril 2015, n'ont pas eu d'incidence financière significative sur la situation financière et les résultats consolidés du gouvernement.

Entreprises du gouvernement

Capital Financière agricole inc.

Hydro-Québec (31 décembre)

Investissement Québec

Loto-Québec

Société des alcools du Québec (année financière terminée le dernier samedi du mois de mars)

Société Innovatech du Grand Montréal

Société Innovatech du Sud du Québec

Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

Société Innovatech Régions ressources

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'une entreprise du gouvernement est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

Ministères et organismes du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement

Agence du revenu du Québec
Biens non réclamés (31 décembre)
Fonds des pensions alimentaires

Autorité des marchés financiers
Fonds d'indemnisation des services financiers

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)

Comité Entraide – secteurs public et parapublic

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (31 décembre)

Commission de la construction du Québec (31 décembre)

Commission des partenaires du marché du travail
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)
Fonds d'assurance parentale (31 décembre)

Curateur public
Comptes sous administration (31 décembre)

La Financière agricole du Québec
Fonds d'assurance-récolte
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Ministère de la Sécurité publique
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (31 décembre)

Ministère des Finances
Fonds en fidéicomis

Office de la protection du consommateur
Cautionnements individuels des agents de voyages
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Fonds d'assurance-garantie

Régie des rentes du Québec (31 décembre)

Régie du bâtiment du Québec
Fonds de garantie

Société de l'assurance automobile du Québec
Fonds d'assurance automobile du Québec (31 décembre)

Société québécoise de récupération et de recyclage
Régime de compensation pour les organismes municipaux

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses.

ANNEXE 6

Revenus

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015

Revenus par sources

(en millions de dollars)

	2015		2014 (retraité)
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Impôt sur le revenu et les biens			
Impôt sur le revenu des particuliers		27 547	26 203
Cotisations pour les services de santé		6 397	6 251
Impôt des sociétés		5 837	5 625
Impôt foncier scolaire		1 954	1 786
	41 551	41 735	39 865
Taxes à la consommation			
Ventes		13 773	13 492
Carburants		2 215	2 310
Tabac		1 069	1 010
Boissons alcooliques		498	551
Pari mutuel		2	2
	17 657	17 557	17 365
Droits et permis			
Véhicules automobiles		1 165	1 137
Ressources naturelles		785	505
Autres		571	556
	2 506	2 521	2 198
Revenus divers			
Ventes de biens et services		4 628	4 655
Contributions des usagers		1 559	1 526
Frais de scolarité		322	303
Intérêts		703	757
Amendes, confiscations et recouvrements		921	874
Donations de tiers		837	817
	9 670	8 970	8 932
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			
Hydro-Québec		3 245	3 145
Revenus affectés au Fonds des générations		(71)	
		3 174	3 145
Loto-Québec		1 026	1 055
Société des alcools du Québec		1 034	1 003
Autres		102	39
	5 105	5 336	5 242
Revenus du Fonds des générations	1 301	1 279	1 121
Total des revenus autonomes	77 790	77 398	74 723
Transferts du gouvernement fédéral			
Péréquation		9 286	7 833
Transferts pour la santé		5 282	5 290
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux		1 588	1 534
Compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS			1 467
Autres programmes		2 383	2 426
Total des transferts du gouvernement fédéral	18 607	18 539	18 550
Total des revenus	96 397	95 937	93 273

(1) Selon les données présentées dans le budget 2014-2015 du ministère des Finances, déposé le 4 juin 2014.

Dépenses

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015

Dépenses par supercatégories et catégories

(en millions de dollars)

	2015	2014	
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Transferts			
Rémunération		2 593	2 714
Fonctionnement		1 209	1 185
Capital		1 402	1 819
Intérêt		339	357
Support		20 287	19 963
		25 830	26 038
Rémunération		41 906	40 295
Fonctionnement ⁽²⁾		16 879	17 160
Créances douteuses et autres provisions		916	843
Sous-total	86 615	85 531	84 336
Service de la dette			
Intérêts sur les dettes ⁽³⁾		7 736	7 589
Moins			
Revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts		551	297
Revenus sur les placements temporaires		84	73
		7 101	7 219
Intérêts sur les obligations des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs		5 874	5 608
Moins			
Revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers des régimes		2 623	2 157
Revenus de placement des fonds des programmes d'avantages sociaux futurs		82	72
		3 169	3 379
Service de la dette	10 831	10 270	10 598
Total des dépenses	97 446	95 801	94 934

(1) Selon les données présentées dans le budget 2014-2015 du ministère des Finances, déposé le 4 juin 2014.

(2) La dépense de fonctionnement incluait une somme de 3 547 M\$ (3 460 M\$ en 2013-2014) liée à l'amortissement des immobilisations.

(3) La dépense d'intérêts sur les dettes incluait une somme de 32 M\$ liée à l'amortissement des gains de change reportés (18 M\$ en 2013-2014).

Participations dans les entreprises du gouvernement

AU 31 MARS 2015

Renseignements financiers sur les entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

2015				
	Hydro-Québec			Investissement Québec
	31 décembre 2014	Ajustements pour la période de trois mois ⁽¹⁾	Ajustements aux Normes IFRS ⁽²⁾	31 mars (Normes IFRS)
ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT				
Revenus	13 638	(16)	(66)	13 556
Dépenses	10 258	(54)	95	10 299
Résultat d'exploitation	3 380	38	(161)	3 257
Résultat provenant des activités abandonnées ⁽³⁾				96
Résultat net	3 380	38	(161)	3 257
Ajustements de consolidation ⁽⁴⁾				(12)
				3 245
Revenus affectés au Fonds des générations				(71)
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT				3 174
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU				96
Autres éléments du résultat global ⁽⁵⁾	379	113	(4)	488
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE				40
		Ajustements pour la période de trois mois et aux normes IFRS		
Actif				
Immobilisations	62 991	(1 366)		61 625
Autres actifs	11 899	723		12 622
Total de l'actif	74 890	(643)		74 247
Passif				
Dettes à long terme contractées auprès de tiers	44 744	293		45 037 ⁽⁶⁾
Dettes à long terme et avances contractées auprès du gouvernement ⁽⁸⁾				4 584 ⁽⁷⁾
Autres passifs	9 528	(442)		9 086 ⁽⁹⁾
Total du passif	54 272	(149)		54 123
Capitaux propres				5 599
Cumul des autres éléments du résultat global	(169)	(522)		(691)
Autres éléments des capitaux propres	20 787	28		20 815
Total des capitaux propres	20 618	(494)		20 124
Ajustements de consolidation ⁽¹⁰⁾				21
Valeur de consolidation				20 106
Prêts ⁽⁸⁾				528
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT				20 106
				3 364

ANNEXE 8

2015								2014 (retraité)
Loto-Québec	Société des alcools du Québec	Capital Financière agricole inc. ⁽¹¹⁾	Société Innovatech du Grand Montréal	Société Innovatech du Sud du Québec	Société Innovatech Québec et Chaudière- Appalaches	Société Innovatech Régions ressources	Total	Total
3 333	3 069	1			2	1	20 871	20 916
2 217	2 035						15 364	15 587
1 116	1 034	1	—	—	2	1	5 507	5 329
							—	13
1 116	1 034	1	—	—	2	1	5 507	5 342
(90)					2		(100)	(100)
1 026	1 034	1	—	—	4	1	5 407	5 242
							(71)	—
1 026	1 034	1	—	—	4	1	5 336	5 242
23	(1)	—	—	—	—	—	550	2 429
996	247						63 112	61 599
341	376	18	5	14	33	26	21 605	20 068
1 337	623	18	5	14	33	26	84 717	81 667
							49 621	48 419
383		4					910	919
849	582						11 009	10 526
1 232	582	4	—	—	—	—	61 540	59 864
18	(4)						(390)	(942)
87	45	14	5	14	33	26	23 567	22 745
105	41	14	5	14	33	26	23 177	21 803
		(1)					2	14
105	41	13	5	14	33	26	23 179	21 817
383		4					915	919
488	41	17	5	14	33	26	24 094	22 736

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2015

- (1) Les données présentées dans la colonne « Ajustements pour la période de trois mois » représentent les ajustements nécessaires pour rendre compte des données d'Hydro-Québec sur la base de l'année financière du gouvernement qui se termine le 31 mars. La fin de l'année financière de cette société est le 31 décembre.
- (2) Hydro-Québec, une entreprise du gouvernement exerçant des activités à tarifs réglementés, a préparé ses états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, tels que présentés à la Partie V du *Manuel de CPA Canada*, « Normes comptables pré-basculement » (PCGR du Canada). Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, la valeur de la participation du gouvernement dans les entreprises exerçant des activités à tarifs réglementés soit établie sur la base des données financières de l'entreprise conformes aux Normes internationales d'information financière (Normes IFRS). Par conséquent, les ajustements afin de rendre les données financières d'Hydro-Québec conformes à ces normes ont été effectués. Ces ajustements comptables ont été appliqués rétroactivement par le gouvernement, avec retraitement des données financières d'Hydro-Québec des exercices financiers antérieurs; ils sont présentés dans la colonne « Ajustements aux Normes IFRS ».
- (3) Le résultat provenant des activités abandonnées d'Hydro-Québec découle de la décision d'abandonner le projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 en septembre 2012.
- (4) L'ajustement du résultat net des entreprises du gouvernement découle principalement de contributions effectuées par Loto-Québec à des entités du périmètre comptable (diminution de 90 M\$) et imputées à ses capitaux propres et de l'élimination de gains et de pertes non matérialisés sur des transactions effectuées par Hydro-Québec avec des entités du périmètre comptable (diminution de 12 M\$).
- (5) Les autres éléments du résultat global des entreprises du gouvernement découlent principalement de pertes actuarielles et de coûts pour les services passés au titre des avantages sociaux futurs, des variations de la juste valeur d'instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie et de celle d'actifs financiers disponibles à la vente ainsi que des gains et des pertes résultant de la conversion de filiales et d'entreprises mises en équivalence. Ces autres éléments du résultat global, à l'exception de ceux relatifs aux avantages sociaux futurs, seront reclassés dans le résultat net des entreprises du gouvernement lorsqu'ils seront réalisés.
Pour Hydro-Québec, les autres éléments du résultat global ont résulté de variations de la juste valeur d'instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie, pour une somme de 530 M\$, et de pertes actuarielles et de coûts pour les services passés au titre des avantages sociaux futurs de 42 M\$. Pour Investissement Québec, les autres éléments du résultat global ont résulté principalement de la conversion d'une filiale et d'entreprises mises en équivalence pour une somme de 65 M\$, et de variations de la juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente, pour une somme de 22 M\$. Pour Loto-Québec, les autres éléments du résultat global ont résulté de gains nets actuariels au titre des avantages sociaux futurs, pour une somme de 23 M\$.
- (6) Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes monnaies par Hydro-Québec. La valeur nette de ces emprunts s'élevait à 41 120 M\$ au 31 mars 2015 (42 000 M\$ au 31 mars 2014).
- (7) Le gouvernement garantit le paiement en capital de certaines dettes, lesquelles totalisaient 4 584 M\$ au 31 mars 2015 (4 564 M\$ au 31 mars 2014).
- (8) Les prêts accordés par le gouvernement à Investissement Québec de 528 M\$ ne portent pas intérêt et leurs modalités de remboursement sont les suivantes : des prêts de 506 M\$ sont exigibles sur demande et 22 M\$ de prêts viennent à échéance entre juin 2023 et septembre 2024. Les prêts accordés à Loto-Québec de 383 M\$ portent intérêt à des taux variant de 1,61 % à 4,12 % et viennent à échéance entre décembre 2015 et décembre 2043; ceux accordés à Capital Financière agricole inc. de 4 M\$ portaient intérêt à des taux variant de 0 % à 1,05 % et venaient à échéance en avril 2015.
La valeur des prêts qui viendront à échéance est de 78 M\$ en 2016, de 50 M\$ en 2017, de 40 M\$ en 2018, de 100 M\$ en 2019, de 90 M\$ au cours de la période 2021-2025 et de 50 M\$ au-delà de cette période.
- (9) Le gouvernement a accordé une garantie financière pour la centrale nucléaire de Gentilly-2 de 685 M\$ (685 M\$ au 31 mars 2014), pour laquelle Hydro-Québec a constitué une fiducie de 120 M\$ (106 M\$ au 31 mars 2014).
- (10) Les ajustements de la valeur de consolidation découlent de l'élimination de gains et de pertes non matérialisés sur des transactions réalisées avec des entités du périmètre comptable.
- (11) Le pourcentage de la participation du gouvernement dans cette entreprise est de 90,10 %.

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2015

Échéancier de remboursement des dettes à long terme contractées auprès de tiers

(en millions de dollars)

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021 et suivants</u>	<u>Total</u>
Hydro-Québec	129	1 919	1 277	1 192	1 263	39 257	45 037
Investissement Québec	830	844	1 097	1 036	760	17	4 584
	<u>959</u>	<u>2 763</u>	<u>2 374</u>	<u>2 228</u>	<u>2 023</u>	<u>39 274</u>	<u>49 621</u>

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2015

Modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement***Hydro-Québec***

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les entreprises du gouvernement ayant une obligation d'information du public doivent établir leurs états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (Normes IFRS). Dans le cas des entreprises exerçant des activités à tarifs réglementés, le Conseil des normes comptables du Canada a autorisé celles-ci à reporter la mise en œuvre des IFRS à leurs exercices financiers débutant le 1^{er} janvier 2015. Hydro-Québec s'étant prévalu de ce droit de report, ses états financiers consolidés ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, tels qu'ils étaient présentés à la Partie V du Manuel de CPA Canada « Normes comptables pré-basculement », jusqu'au 31 décembre 2014. En raison notamment du fait que les Normes IFRS ne comportent pas de normes définitives relativement à la comptabilisation des activités à tarif réglementés, Hydro-Québec a adopté, le 1^{er} janvier 2015, pour la préparation de ses états financiers, comme d'autres entreprises publiques au Canada, les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis).

Le 23 novembre 2015, la Régie de l'Énergie a confirmé sa décision provisoire du 10 juillet 2015, qui autorise Hydro-Québec à adopter, à compter du 10 juillet 2015, les modifications de méthodes comptables applicables à ses activités à tarifs réglementés et découlant du passage aux PCGR des États-Unis, et à utiliser ces derniers comme référentiel comptable aux fins réglementaires. La valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec a été établie en tenant compte de cette décision.

Par ailleurs, les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, la valeur de la participation du gouvernement dans les entreprises exerçant des activités à tarifs réglementés soit établie sur la base des données financières conformes aux Normes internationales d'information financière. Par conséquent, à la demande du gouvernement, Hydro-Québec a apporté des ajustements afin de rendre ses données financières conformes à ces normes. Ces ajustements ont porté essentiellement sur les données financières des avantages sociaux futurs, des instruments financiers, des obligations liées à la mise hors service ainsi que des actifs réglementaires. Ces ajustements ont été appliqués rétroactivement avec retraitement des données financières d'Hydro-Québec des exercices financiers antérieurs.

La valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec a ainsi été réduite de 2 252 millions de dollars (4 573 millions de dollars au 1^{er} avril 2013). Pour l'année financière 2014-2015, les revenus provenant des entreprises du gouvernement ont été réduits de 161 millions de dollars (188 millions de dollars en 2013-2014) et la valeur des autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement a été augmenté de 4 millions de dollars (réduit de 2 509 millions de dollars en 2013-2014). Ainsi, les déficits cumulés du gouvernement ont été augmentés de 2 417 millions de dollars (2 252 millions de dollars au 31 mars 2014).

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2015

Modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement (suite)**Hydro-Québec****Impact total**

(en millions de dollars)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
État des résultats de fonctionnement		
Revenus		
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	(161)	(188)
Surplus annuel	(161)	
Déficit annuel		188
État de la situation financière		
Participations dans les entreprises du gouvernement	(2 417)	(2 252)
Déficits cumulés et dette nette au début de l'exercice	2 252	4 573
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	4	(2 509)
Déficits cumulés et dette nette à la fin de l'exercice	2 417	2 252

Principales obligations contractuelles des entreprises du gouvernement**Hydro-Québec**

Hydro-Québec s'est engagée envers la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale de Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 mégawatts. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Un contrat de garantie de disponibilité de 682 mégawatts additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041, a également été conclu avec cette entreprise.

Au 31 décembre 2014, Hydro-Québec avait également des engagements auprès d'autres producteurs en vertu de contrats d'achat d'électricité. Compte tenu des clauses de renouvellement, les échéances de ces contrats s'étalent jusqu'en 2052.

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2015

Principales obligations contractuelles des entreprises du gouvernement (suite)**Hydro-Québec** (suite)

Compte tenu de l'ensemble de ces engagements, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements minimaux suivants, en millions de dollars, au cours de ses prochaines années financières :

	<u>31 décembre</u>
2015	1 479
2016	1 637
2017	1 712
2018	1 703
2019	1 853
2020 et suivantes	<u>30 085</u>
Total	<u>38 469</u>

Hydro-Québec prévoit des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 3,9 milliards de dollars pour l'année civile 2015.

Investissement Québec

Investissement Québec a contracté, dans le cours normal de ses activités, différents engagements de financement et d'investissement. Les ententes de financement, autorisées par l'entreprise, en attente d'une acceptation par les clients, représentaient une somme de 45 millions de dollars au 31 mars 2015. Les ententes acceptées par les clients, qui regroupent les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties, représentaient pour leur part une somme de 332 millions de dollars à la même date. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, Investissement Québec s'était engagée au 31 mars 2015 à investir 150 millions de dollars, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans des fonds d'intervention économique régionaux (FIER) et dans d'autres organismes de capital-risque.

Ces engagements ne représentent pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie d'Investissement Québec, car plusieurs de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)AU 31 MARS 2015

Principales obligations contractuelles des entreprises du gouvernement (suite)***Investissement Québec*** (suite)

Dans le cours normal de ses activités, Investissement Québec a contracté divers autres engagements. Ces derniers, totalisant 311 millions de dollars, sont des engagements autorisés qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2015.

Loto-Québec

Au 31 mars 2015, Loto-Québec s'était engagée, par l'intermédiaire de contrats de location, à effectuer des paiements minimaux exigibles non actualisés totalisant 168 millions de dollars.

Société des alcools du Québec

Au 31 mars 2015, en vertu de contrats de location, la Société des alcools du Québec s'était engagée à payer un montant total de 399 millions de dollars pour la location de succursales.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2015

Principales éventualités des entreprises du gouvernement***Hydro-Québec***

En vertu des modalités spécifiées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer la somme des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. L'entreprise n'est pas en mesure d'estimer la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser. Si une telle somme devenait exigible, Hydro-Québec aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2014, le coût après amortissement des dettes visées était de 5 805 millions de dollars.

Investissement Québec

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une société, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou de non-respect d'une déclaration de garantie, Investissement Québec peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et la valeur d'une telle indemnisation sont limitées par la convention. Investissement Québec n'a pas constaté de somme à son état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que cette somme ne peut être estimée de manière fiable.

Afin de contribuer au développement économique du Québec, Investissement Québec garantit des emprunts et d'autres engagements financiers contractés par des sociétés. Au 31 mars 2015, les garanties accordées par l'entreprise totalisaient 416 millions de dollars, pour lesquelles un passif au titre de la garantie de 86 millions de dollars a été comptabilisé.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2015

**Opérations et soldes importants des entreprises du gouvernement réalisées
avec les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement**
(en millions de dollars)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Opérations interorganismes liées aux résultats		
Revenus	524	506
Dépenses	1 241	1 265
Opérations interorganismes liées aux capitaux propres		
Dividendes versés au fonds général		
Hydro-Québec	2 464	2 207
Loto-Québec	1 026	1 055
Société des alcools du Québec	<u>1 034</u>	<u>1 003</u>
	4 524	4 265
Dividendes versés au Fonds des générations		
Hydro-Québec	<u>71</u>	
Dividendes versés	4 595	4 265
Contributions de Loto-Québec	90	89
Soldes interorganismes		
Actifs financiers	5 053	5 078
Actifs non financiers	89	108
Revenus reportés liés aux acquisitions d'immobilisations	52	55
Dettes et autres passifs auprès du gouvernement	1 394	1 279

Informations sectorielles

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales

En complément à l'état consolidé des résultats de fonctionnement, le gouvernement fournit des informations financières sectorielles pour chacune de ses grandes missions. Ces informations visent à présenter les ressources allouées pour soutenir ses missions principales et communiquer aux utilisateurs des informations pertinentes aux fins de la reddition de comptes et de la prise de décisions.

Les tableaux qui suivent présentent les sources de revenu et les coûts de chacune des grandes missions du gouvernement, soit :

- **Santé et services sociaux** : englobe les activités du ministère de la Santé et des Services sociaux et des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Éducation et culture** : englobe les activités du ministère de la Culture et des Communications, du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur), du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Économie et environnement** : englobe principalement les activités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (à l'exception du secteur de l'aide financière aux municipalités et des compensations tenant lieu de taxes), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (secteur de la recherche), du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, du ministère du Tourisme, du ministère des Transports, du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (secteur des mesures d'aide à l'emploi et de la promotion et du développement de la Capitale-Nationale) et des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Soutien aux personnes et aux familles** : englobe principalement les activités du ministère de la Famille, du ministère de la Justice (secteur de l'accessibilité à la justice), du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (secteur de l'emploi et de la solidarité sociale) et des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;

Informations sectorielles (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales (suite)

- **Gouverne et justice** : englobe principalement les activités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (secteur de l'aide financière aux municipalités et des compensations tenant lieu de taxes), de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par celle-ci, du Conseil du trésor, du Conseil exécutif, du ministère des Finances (à l'exception de la gestion de la dette), du ministère de la Justice (à l'exception du secteur de l'accessibilité à la justice), du ministère de la Sécurité publique, du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (secteur du travail) et des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission. De plus, les revenus et les dépenses liés à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont présentés dans cette mission, à l'exception des crédits d'impôt remboursables qui répondent à la définition de transfert financé par le régime fiscal. Chacun de ces crédits d'impôt est présenté dans les dépenses de la mission gouvernementale à laquelle il est associé. De même, les revenus de transfert du gouvernement fédéral dont la responsabilité est confiée au ministère des Finances, c'est-à-dire les revenus de la péréquation, les transferts pour la santé et les transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux, sont présentés dans cette mission;
- **Service de la dette** : englobe les activités du ministère des Finances (secteur de la gestion de la dette).

Les revenus et les dépenses de chacune des grandes missions du gouvernement sont présentés après élimination des opérations et des soldes réciproques entre les entités. De plus, lorsque les activités d'une entité sont en lien avec plusieurs missions, ses revenus et ses dépenses sont répartis entre les missions concernées.

ANNEXE 9

Informations sectorielles (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015

État consolidé des revenus par missions gouvernementales

(en millions de dollars)

	2015					Total consolidé
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	
REVENUS						
Impôt sur le revenu et les biens	1 105	1 954	63		38 613	41 735
Taxes à la consommation	20	71	2 296	30	15 140	17 557
Droits et permis	2	52	2 155	13	299	2 521
Revenus divers	3 631	1 743	1 348	195	2 053	8 970
Revenus provenant des entreprises du gouvernement					5 336	5 336
Revenus du Fonds des générations					1 279	1 279
Total des revenus autonomes	4 758	3 820	5 862	238	62 720	77 398
Transferts du gouvernement fédéral	618	697	1 610	35	15 579	18 539
Total des revenus	5 376	4 517	7 472	273	78 299	95 937

	2014 (retraité)					Total consolidé
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	
REVENUS						
Impôt sur le revenu et les biens	950	1 786	46		37 083	39 865
Taxes à la consommation	20	70	2 382	30	14 863	17 365
Droits et permis	2	51	1 847	13	285	2 198
Revenus divers	3 441	1 702	1 315	199	2 275	8 932
Revenus provenant des entreprises du gouvernement					5 242	5 242
Revenus du Fonds des générations					1 121	1 121
Total des revenus autonomes	4 413	3 609	5 590	242	60 869	74 723
Transferts du gouvernement fédéral	625	637	1 979	32	15 277	18 550
Total des revenus	5 038	4 246	7 569	274	76 146	93 273

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2015

(en millions de dollars)

	2014						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	Total consolidé
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES							
Transfert	4 534	4 570	7 045	8 730	1 159		26 038
Rémunération	22 660	12 299	1 361	494	3 481		40 295
Fonctionnement	8 378	3 692	3 302	314	1 474		17 160
Créances douteuses et autres provisions	30	42	183	6	582		843
Total des dépenses avant le service de la dette	35 602	20 603	11 891	9 544	6 696	—	84 336
Service de la dette						10 598	10 598
Total des dépenses	35 602	20 603	11 891	9 544	6 696	10 598	94 934

Opérations fiduciaires du gouvernement

AU 31 MARS 2015

Sommaire des opérations fiduciaires exercées
par des ministères et des organismes du gouvernement

(en millions de dollars)

	2015		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Agence du revenu du Québec			
Biens non réclamés ⁽¹⁾	160	74	86
Fonds des pensions alimentaires	234	234	—
Autorité des marchés financiers			
Fonds d'indemnisation des services financiers	40	15	25
Caisse de dépôt et placement du Québec⁽¹⁾	272 723	46 872	225 851 ^{(2),(3)}
Comité Entraide – secteurs public et parapublic	5		5
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA)⁽¹⁾	101 ⁽²⁾	101	—
Régimes de retraite du gouvernement – quote-part assumée par les participants ⁽¹⁾ :			
RREGOP	55 485 ⁽²⁾	51 820	3 665
RRPE	9 778 ⁽²⁾	10 863	(1 085)
RRAPSC	547 ^{(2),(4)}	522	25
RRMSQ	295 ⁽²⁾	258	37
Autres régimes de retraite administrés par la CARRA ⁽¹⁾	295 ⁽²⁾	287	8
Commission de la construction du Québec			
Fonds général d'administration ⁽¹⁾	254	343	(89)
Régime supplémentaire de rentes ⁽¹⁾ :			
compte général	4 234 ⁽²⁾	3 536	698
compte complémentaire	7 188 ⁽²⁾	7 188	—
compte des retraités	6 699 ⁽²⁾	6 620	79
Autres fonds ⁽¹⁾	1 991	1 102	889
Commission des partenaires du marché du travail			
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	53	17	36
Conseil de gestion de l'assurance parentale⁽¹⁾	12	12	—
Fonds d'assurance parentale ⁽¹⁾	179 ⁽²⁾	537	(358)

Opérations fiduciaires du gouvernement (suite)

AU 31 MARS 2015

**Sommaire des opérations fiduciaires exercées
par des ministères et des organismes du gouvernement (suite)**
(en millions de dollars)

	2015		Actif (passif) net
	Actif	Passif	
Curateur public			
Comptes sous administration ⁽¹⁾	466	65	401
La Financière agricole du Québec			
Fonds d'assurance-récolte	280 ⁽²⁾	7	273
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	29	184	(155)
Ministère de la Sécurité publique			
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale ⁽¹⁾	1		1
Ministère des Finances			
Fonds en fidéicomis	189	189	—
Office de la protection du consommateur			
Cautionnements individuels des agents de voyages	5 ⁽²⁾	4	1
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	127 ⁽²⁾		127
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec			
Fonds d'assurance-garantie	8 ⁽²⁾		8
Régie des rentes du Québec			
Fonds du régime de rentes du Québec ⁽¹⁾	52 958 ⁽²⁾	990	51 968
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite ⁽¹⁾	16	1	15
Régie du bâtiment du Québec			
Fonds de garantie	15		15
Société de l'assurance automobile du Québec			
Fonds d'assurance automobile du Québec ⁽¹⁾	10 057 ⁽²⁾	8 654	1 403
Société québécoise de récupération et de recyclage			
Régime de compensation pour les organismes municipaux			—

(1) Les données sont établies en date du 31 décembre 2014, soit la date de fin d'année financière du fonds fiduciaire.

(2) Les fonds de certaines fiducies sont confiés, en tout ou en partie, à la Caisse de dépôt et placement du Québec. L'actif net de la Caisse, présenté à la juste valeur, inclut une somme de 145 844 M\$ de fonds confiés par ces fiducies.

(3) L'actif net de la Caisse de dépôt et placement du Québec inclut des actifs pris en compte dans les états financiers consolidés du gouvernement, notamment ceux du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et du Fonds des générations. La juste valeur de ces actifs au 31 mars 2015 était de 69 785 M\$.

(4) L'actif du régime inclut une somme à recevoir du gouvernement de 241 M\$ au 31 décembre 2014, relative aux cotisations des participants confiées au fonds général du fonds consolidé du revenu, laquelle somme porte intérêts. Le gouvernement présente cette créance dans ses obligations relatives aux prestations acquises envers ce régime.

LES *COMPTES PUBLICS* 2014-2015 PRÉSENTENT LA
SITUATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU
QUÉBEC ET SES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT.

.....

VOLUME 1

Le volume 1 présente les états financiers consolidés
du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière
qui facilite la compréhension des opérations réalisées au
cours de l'année financière 2014-2015.